

Perspectives

ÉLECTORALES



**La participation électorale
des groupes ethnoculturels**

Perspectives



La participation électorale des groupes ethnoculturels

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec Élections Canada :
Téléphone : 1-800-463-6868
www.elections.ca

© ÉLECTIONS CANADA 2006
ISSN 1488-3538
EC 91832

TOUS DROITS RÉSERVÉS
IMPRIMÉ AU CANADA



Photos en couverture : Élections Canada

Arrière-plan en couverture :
Eleanor Milne, Chris Fairbrother
et Marcel Joannis

Le vote (1979-1980)

Calcaire de l'Indiana, 121,9 x 182,8 cm,
Chambre des communes, Ottawa

Le vote est la sixième d'une série de sculptures ornant le mur est de la Chambre des communes. Le centre de ce haut-relief montre une croix évoquant la marque traditionnellement inscrite par les électeurs sur leur bulletin de vote. Les rayons de la roue représentent les rivières du Canada et, par analogie, les grandes distances franchies anciennement par les électeurs pour exercer leur droit de vote. Les visages représentent les diverses races et les deux sexes qui forment la population, et qui ont tous aujourd'hui le droit de vote. Les quatre têtes aux longs cheveux qui forment la base de cette sculpture entonnent les premières syllabes de l'hymne national : « O-Ca-na-da ».



- 1 Message du directeur général des élections
- 3 La participation électorale des groupes ethniques et immigrants au Canada
Jack Jedwab
- 11 Rattraper le temps perdu : Le taux de vote des immigrants au Canada
Stephen White, Neil Nevitte, André Blais, Joanna Everitt, Patrick Fournier et Elisabeth Gidengil
- 19 La sous-représentation des minorités visibles : L'opinion des candidats
Jerome H. Black et Bruce M. Hicks
- 26 Le chemin de l'intégration : La représentation politique des Sud-Asiatiques canadiens dans les banlieues
Andrew Matheson
- 32 La participation politique des nouveaux Canadiens : Une étude exploratoire
Carolle Simard
- 38 Couverture des musulmans canadiens dans les médias imprimés aux élections fédérales
Yasmeen Abu-Laban et Linda Trimble
- 46 Participation politique des immigrants dans quatre démocraties d'origine anglaise
Antoine Bilodeau et Mebs Kanji
- 53 Consultations après-conflit et clivages interethniques : Comment encourager la participation électorale
Rafael López-Pintor

Élections Canada est une institution indépendante établie par le Parlement.

Perspectives électorales est une publication préparée par Élections Canada. Elle s'adresse aux personnes qui s'intéressent aux questions électorales, les parlementaires, les responsables des organismes électoraux, les universitaires, par exemple. Les opinions exprimées par les auteurs ne reflètent pas nécessairement celles du directeur général des élections du Canada.

Nous accueillons les propositions d'articles susceptibles d'intéresser les lecteurs du

magazine; cependant, nous ne nous engageons pas à les publier. Nous pouvons modifier un article retenu pour des raisons d'espace ou de clarté.

Veuillez faire parvenir lettres et propositions d'articles à l'adresse suivante : *Perspectives électorales*, Rayonnement, Communications et Recherche, Élections Canada, 257, rue Slater, Ottawa, Canada K1A 0M6 (EI-PE@elections.ca).



Jean-Pierre Kingsley
Directeur général des élections du Canada

La participation électorale des groupes ethnoculturels

Près d'un Canadien sur cinq est né à l'étranger, mais l'attitude des nouveaux citoyens et des groupes ethnoculturels quant au vote, de même que leur taux de participation aux élections fédérales, sont relativement mal connus. Il m'a donc semblé important d'étudier plus à fond ce sujet, afin d'adapter les services d'Élections Canada aux besoins de ces électeurs. On présume souvent que les immigrants votent moins que les électeurs nés au Canada, mais le présent numéro de *Perspectives électorales* révèle une situation considérablement plus complexe.

Selon les auteurs publiés dans les pages qui suivent, la participation des membres des divers groupes ethnoculturels du Canada, qu'ils soient natifs du Canada ou non, serait en effet influencée par leur patrimoine culturel, leur origine ethnique, leur intérêt pour la politique, leurs sources d'information, leurs études, leurs revenus, leur âge et le nombre d'années qu'ils ont passées au Canada. Par ailleurs, on constate des écarts, non seulement entre les populations immigrantes et les Canadiens de naissance, mais également à l'intérieur des groupes ethnoculturels eux-mêmes, dont les minorités visibles.

Je souhaite remercier les auteurs publiés dans le présent numéro. Jack Jedwab, de l'Association d'études canadiennes, et l'équipe de l'Étude électorale canadienne comparent dans leurs articles respectifs la participation des immigrants et des Canadiens de naissance, et cherchent à expliquer les écarts. De leur côté, Jerome H. Black, de l'Université McGill, et Bruce M. Hicks, de l'Université de Montréal, analysent un sondage mené auprès des candidats fédéraux sur la représentation des minorités visibles au Parlement.

On trouve aussi dans les pages qui suivent trois études de cas très intéressantes : Andrew Matheson (M.A., Études en immigration et peuplement, Université Ryerson) examine la représentation politique canadienne des Sud-Asiatiques, notamment en banlieue de Toronto; Carolle Simard, de l'Université du Québec à Montréal, discute de l'engagement politique de plusieurs groupes de nouveaux Canadiens à Montréal; et Yasmeen Abu-Laban et Linda Trimble, de l'Université de l'Alberta, se penchent sur la couverture accordée par les médias imprimés aux musulmans canadiens lors des dernières élections fédérales.

Enfin, les horizons ouverts par ces articles sont complétés par le texte d'Antoine Bilodeau et de Mebs Kanji, de l'Université Concordia, sur la participation politique des immigrants dans plusieurs démocraties d'origine anglaise, et celui de Rafael López-Pintor, consultant électoral international, sur les mesures d'incitation au vote dans les situations d'après-conflit ou de clivage interethnique.

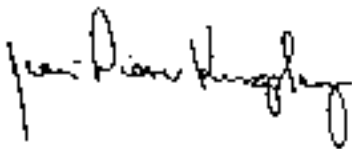
Depuis 1988, dans le cadre de son programme de rayonnement global, Élections Canada prend des mesures visant spécialement les groupes ethnoculturels. Nous avons adopté une approche dont les cinq fondements sont le leadership, les partenariats, la recherche, les communications et les initiatives opérationnelles.

Nos initiatives de communication avec les collectivités ethnoculturelles, limitées au début à la publication d'annonces en 10 langues dans les journaux communautaires, ont depuis pris beaucoup d'ampleur. « Mon avenir, mon vote » a été le thème de notre campagne de publicité à l'élection de 2006. Des messages ont été placés en 25 langues dans des journaux ethnoculturels et en 23 langues sur les ondes de stations de radio ethnoculturelles. Des messages télévisés grand public en français et en anglais ont été adaptés avec voix hors champ en 12 langues. Par ailleurs, nous avons répondu à près de 80 000 demandes de guides d'information de l'électeur, document que nous avons produit en 26 langues. De même, notre réseau de distribution s'est agrandi, avec l'aide des associations communautaires et des bureaux de la citoyenneté.

Sur le plan opérationnel, les directeurs du scrutin peuvent nommer des agents de relations communautaires qui les aident à répondre aux besoins des différentes collectivités ethnoculturelles et à favoriser leur participation. À l'élection de 2006, 64 agents ont été nommés pour desservir 53 circonscriptions comptant une importante population ethnoculturelle. Ces agents, en partenariat avec les collectivités visées et leurs associations, ont mené des initiatives de rayonnement et distribué de l'information sur l'inscription et le vote. Les directeurs du scrutin ont également embauché du personnel représentatif des électeurs, notamment des préposés au scrutin qui parlaient leurs langues et, dans certains cas, des interprètes.

Dans le domaine de la recherche, Élections Canada a récemment fait rédiger une étude de réflexion sur la participation électorale des collectivités ethnoculturelles, et sur le rayonnement mené à leur intention, au Canada et ailleurs. Dans son étude, M^{me} Livianna Tossutti, de l'Université Brock, analyse l'Enquête sur la diversité ethnique réalisée par Statistique Canada en 2002, et apporte une perspective nuancée. Elle révèle que, toutes les autres variables étant contrôlées, les nouveaux arrivants ont moins voté à l'élection générale de 2000 que les immigrants établis. De même, le taux de participation des immigrants appartenant à certaines minorités visibles a été plus élevé que celui des membres de la même collectivité nés au Canada. M^{me} Tossutti considère que le Canada est un chef de file dans le monde de l'éducation des électeurs, mais recommande qu'il adapte ses initiatives de rayonnement aux groupes ethnoculturels d'origine non européenne et aux membres de minorités visibles nés au Canada. Élections Canada publiera l'étude de M^{me} Tossutti au printemps 2007.

Élections Canada reconnaît qu'il est de plus en plus important de faciliter la participation des collectivités ethnoculturelles au système électoral. Forts des conclusions et des recommandations de M^{me} Tossutti, nous entendons préciser nos initiatives de rayonnement dans le cadre d'un plan stratégique à long terme. Nous amplifierons également nos consultations et nos partenariats avec les collectivités et les organisations ethnoculturelles. Notre but ultime est de mettre en œuvre une stratégie de rayonnement efficace et anticipatrice, qui garantira à tous les électeurs – peu importe leur origine ethnique ou leur langue maternelle – l'accès facile au vote. À cet égard, les articles du présent numéro nous seront d'une aide précieuse. ✖



Jean-Pierre Kingsley



La participation électorale des groupes ethniques et immigrants au Canada

Jack Jedwab

Directeur général, Association d'études canadiennes

Il est communément admis que le taux de participation des immigrants est moins élevé que celui des électeurs nés au Canada. Cette réalité masque toutefois la diversité des formes de participation des divers groupes ethnoculturels et ethnoraciaux du pays. Par exemple, le taux de participation autodéclaré varie entre certaines communautés d'origine européenne et non européenne. La mesure dans laquelle l'appartenance ethnique influence la participation est davantage affaire de conjectures que de contrôles empiriques. Relativement peu d'ensembles de données ont permis de procéder à des analyses de ce genre. L'Enquête sur la diversité ethnique de Statistique Canada jette un éclairage instructif sur la question. Les données révèlent en effet qu'il est beaucoup moins probable que les personnes établies au Canada entre 1991 et 2001 déclarent avoir voté que celles arrivées antérieurement. Les données montrent aussi pourtant que le taux de participation est plus élevé parmi les membres des minorités visibles nés à l'étranger que chez ceux nés au Canada. Ces constatations soulèvent des questions quant à la mesure dans laquelle l'enracinement accroît le taux de participation. Plus de répondants à identité ethnique forte que de répondants à identité faible disent avoir voté aux élections fédérales. L'appartenance ethnique ne semble donc pas réduire la participation électorale. Le présent article évoque la nécessité de revoir certaines idées reçues au sujet du lien entre ethnicité et participation électorale.

La population de Canadiens nés à l'étranger se compose en grande partie de personnes dont l'origine ethnique n'est ni britannique ni française. Comme on pense généralement que les immigrants sont moins portés à voter que les non-immigrants, les communautés ethniques minoritaires font l'objet d'une attention grandissante chez ceux qui s'inquiètent de la baisse de la participation électorale dans les pays démocratiques. Et comme près d'un Canadien sur cinq est né à l'étranger, il ne faut pas s'étonner de l'intérêt considérable que suscite ici la participation électorale des immigrants et des communautés ethniques.

Ceux qui invoquent la dichotomie immigrant/non-immigrant pour expliquer les différences de participation électorale font parfois trop peu de cas de la diversité des antécédents ethnoculturels et ethnoraciaux des Canadiens nés à l'étranger. De fait, il n'est pas évident que les immigrants votent moins que les non-immigrants. Toutefois, certains groupes ethniques ont plus tendance à voter que d'autres et la différence est souvent associée à la « fraîcheur » de l'immigration de la communauté en question. À quelques exceptions près, le taux de participation autodéclaré varie entre communautés



d'origine européenne et non européenne. Néanmoins, dans plusieurs groupes non européens, le taux auto-déclaré de participation est plus élevé chez les Canadiens nés à l'étranger que chez ceux nés au Canada.

À l'aide des données de l'Enquête sur la diversité ethnique de 2002 de Statistique Canada, nous examinons les différences observées de la participation aux élections fédérales de plusieurs groupes européens et non européens. La manière la plus efficace d'analyser les observations concernant les Canadiens d'origine non européenne est de se servir des données sur les minorités visibles. (Pour Statistique Canada, font partie des minorités visibles les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche, selon la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*.) Pour mieux comprendre la dichotomie électorale immigrant/non-immigrant, nous analysons le taux de participation autodéclaré des membres immigrants et non immigrants des minorités visibles. Les analystes de la participation électorale ont établi de fortes corrélations entre l'âge et le taux de participation et on trouvera certaines réponses à la question de savoir si l'identification ethnique joue également un rôle.

Photos : Élections Canada



La définition multidimensionnelle de l'identité ethnique, composée d'éléments comme l'origine, l'ascendance, la langue et la religion, complique l'étude des corrélations entre ethnicité et participation électorale.

Beaucoup de Canadiens pensent que le choix de l'électeur est souvent lié à l'identification ethnique. Un sondage réalisé en janvier 2006 par Ipsos Canada révèle que trois Canadiens sur quatre estiment que « les membres de certaines minorités ethniques du Canada ont tendance à voter en bloc pour un parti ou un candidat en particulier » [traduction]¹. En revanche, dans le même sondage, deux tiers des répondants disent qu'ils ne seraient pas plus enclins à voter pour un candidat aux mêmes antécédents ethniques ou religieux que les leurs. Il y a lieu de noter qu'il était tout aussi improbable que le répondant immigrant et non-immigrant, des minorités visibles et

d'autres catégories, vote pour un candidat pour cette raison.

Recherches sur l'ethnicité et la participation électorale

On ignore encore avec précision dans quelle mesure l'appartenance ethnique encourage les électeurs des minorités à participer aux élections. La manière dont l'appartenance ethnique influe sur cette participation a davantage fait l'objet de conjectures que d'essais empiriques. En réalité, à ce jour, relativement peu d'ensembles de données nous permettent d'établir un lien de causalité entre l'expression complexe de l'identité ethnique et certains aspects de la participation à la vie démocratique. L'analyse des liens entre ethnicité et vote se trouve compliquée d'autant par la définition multidimensionnelle de l'identité ethnique, composée d'éléments comme l'origine, l'ascendance, l'identité, la langue et la religion.

Dans l'étude du taux de participation des groupes ethniques, Black a mesuré l'influence relative de l'ethnicité et du lieu de naissance. Pondérant les variations attribuables au statut socio-économique, à l'âge, aux attitudes politiques et à l'adhésion associative, il a constaté que seuls les répondants des Antilles (tous nés à l'étranger) votaient

notablement moins que le groupe témoin : les Britanniques nés au Canada². D'après Black, il est intéressant de constater que la prise en compte de la durée de résidence au Canada réduit, sans l'éliminer, la différence du vote des Antillais.

Lapp, en revanche, insiste sur le fait que tant les populations nées au Canada que nées à l'étranger se caractérisent par la diversité de leur composition ethnoculturelle³. Dans son étude des communautés ethniques de Montréal, Lapp relève que la participation de certains groupes ethniques est plus forte que la moyenne provinciale. Elle signale que c'est le cas de la communauté grecque mais non des communautés chinoise et juive de Montréal. Dans le cas des Italiens et des Portugais, le taux de participation égalait celui de la population en général. Lapp précise que ces variations sont présentes même en corrigeant des facteurs de citoyenneté, de période d'immigration et de langue parlée à la maison. Autrement dit, la participation ne dépend pas seulement de la longueur de la période passée au Canada. Lapp affirme donc que l'adaptation de l'immigrant n'est pas toujours la meilleure variable explicative de la participation électorale.

Souvent, derrière cette perception de dichotomie entre l'électeur immigrant et non immigrant, se profile la question de l'identification au Canada. Sous cet angle, certaines hypothèses peuvent être avancées au sujet de la mesure dans laquelle l'appartenance à un groupe ethnique réduit la participation au processus électoral. Les analyses portant sur l'intégration culturelle donnent à penser que les nouveaux venus connaissent moins bien les normes et les valeurs politiques du Canada que les Canadiens de naissance⁴. Le fait que les immigrants viennent de cultures

différentes peut aussi avoir une action différenciatrice sur leur participation à la vie politique du pays. Peut-être ont-ils du mal à transposer l'expérience politique de leur pays d'origine au processus politique canadien. Sont scrutées de plus en plus attentivement les explications de la faiblesse du taux de participation fondées sur les problèmes

Les immigrants nés en Asie, au Proche-Orient et en Amérique latine déclarent un taux de participation plus bas aux élections fédérales que ne le font les électeurs nés au Canada.

d'intégration culturelle. Contrairement aux conclusions sur le rôle des connaissances dans la formation de l'opinion publique, en effet, Bilodeau et Nevitte soutiennent que les connaissances factuelles au sujet du milieu d'accueil n'ont pas d'effets significatifs sur la façon dont les immigrants acquièrent confiance dans les institutions politiques du pays d'accueil. Les immigrants plus familiers avec la culture démocratique du pays d'accueil ne manifestaient ni plus ni moins de confiance que ceux qui l'étaient peu⁵.

Pour Lapp, il est possible que le degré d'intérêt pour la politique soit une considération importante dans l'explication des taux de participation. Les dirigeants de la communauté chinoise de Montréal interviewés par Lapp ont admis qu'il était difficile de convaincre les gens de voter en raison de leur peu d'intérêt pour la politique. Inversement, les chefs de la communauté grecque attribuent son taux de participation disproportionnellement élevé à un vif intérêt pour la politique.

Un sondage Environics, réalisé pour le compte de l'Association d'études

canadiennes en juillet et août 2004, a cherché à déterminer le degré d'intérêt pour la politique fédérale. L'enquête a révélé que 73 % des répondants estimaient que leur degré d'intérêt pour la politique n'avait pas changé à la suite de l'élection fédérale de 2004. Chez les autres répondants, toutefois, un plus grand nombre a déclaré que leur intérêt s'était accru (19 %) au lieu de diminuer (8 %). En moyenne, les immigrants interrogés étaient beaucoup plus enclins à signaler un intérêt grandissant pour la politique.

C'était particulièrement

le cas des immigrants non européens, 30 % d'entre eux indiquant un intérêt accru pour la politique après la campagne de 2004, 60 % n'indiquant aucun changement et 10 % signalant une baisse d'intérêt⁶.

Concentration des immigrants et taux de participation : élections fédérales de 2004 et 2006

Les résultats des élections fédérales de 2004 et 2006 révèlent que les circonscriptions à forte concentration d'immigrants ont affiché un taux de participation inférieur à la moyenne. En 2001, près de 90 % de tous les immigrants étaient domiciliés dans les provinces de l'Ontario, de Québec et de la Colombie-Britannique – particulièrement dans les régions de Toronto, Vancouver et Montréal. Comme l'indique le tableau 1, les circonscriptions à plus fort pourcentage d'immigrants se trouvent dans ces zones métropolitaines.

Une analyse par bureau de scrutin permettrait certes de mieux savoir la mesure dans laquelle les groupes

d'immigrants ont participé aux élections fédérales de 2004 et 2006. Néanmoins, les chiffres globaux montrent que le taux de participation des circonscriptions où se trouvent le plus grand nombre d'immigrants est à tout le moins inférieur à la moyenne dans le reste de leurs provinces respectives. En 2006, le taux de participation nationale était de 64,7 % (60,9 % en 2004) : en Ontario, le taux de participation fédérale était de 66,6 % (61,8 en 2004); en Colombie-Britannique, 63,7 % (63,3 % en 2004) et au Québec, 63,9 % (60,5 % en 2004). Le tableau 1 montre que les 15 circonscriptions au nombre le plus élevé d'immigrants ont généralement suivi la tendance. De fait, dans plusieurs circonscriptions de l'Ontario à forte population d'immigrants, l'augmentation en pourcentage du taux de participation pour l'élection fédérale de 2006 est plus importante que dans la province dans son ensemble.

Groupes ethniques et immigrants : taux de participation déclaré

En réponse à un sondage, les Canadiens dans leur ensemble tendent à déclarer un taux de participation plus élevé que ne l'indiquent les résultats réels des élections. Le phénomène est souvent attribué au fait qu'il est bien vu de dire que l'on a voté. Néanmoins, des enseignements peuvent être tirés de l'examen des intentions des électeurs, qui donnent une idée de l'importance et du prix qu'ils attachent à l'exercice du droit de vote. Plus de 27 000 personnes se désignant comme électeurs admissibles à l'élection fédérale de 2000 ont participé à l'Enquête sur la diversité ethnique (EDE) de 2002⁷. Les données de l'EDE révèlent qu'il y a peu de différences entre la mesure dans laquelle ont déclaré avoir

voté aux élections fédérales les non-immigrants (78,8 %) et les immigrants admissibles (77,6 %). Toutefois, l'enquête met au jour un écart considérable entre le taux de participation fédéral déclaré des immigrants arrivés avant 1991 (83,4 %) et ceux arrivés entre 1991 et 2001 (53 %). Des schémas divergents de participation déclarée entre immigrants européens et non-européens sont à l'origine de ces résultats. Le tableau 2 montre que les immigrants nés en Asie, au Proche-Orient et en Amérique latine déclarent

un taux de participation plus bas aux élections fédérales que ne le font les électeurs nés au Canada. Les immigrants nés dans les pays européens ont tendance à déclarer un taux de participation plus élevé que les personnes nées ici.

Le tableau 3 illustre en outre les différences de taux de participation auto-déclaré à l'élection fédérale de 2000 entre les personnes nées dans certains pays européens et celles nées dans certains pays d'Asie. Les personnes

Tableau 1
Taux de participation aux élections fédérales de 2004 et 2006 dans les 15 circonscriptions fédérales ayant la plus forte population d'immigrants

Endroit	Pourcentage de la population de la circonscription née à l'extérieur du Canada	Taux de participation à l'élection fédérale de 2004	Taux de participation à l'élection fédérale de 2006
Ensemble du Canada	-	60,9	64,7
Scarborough-Rouge River	66,7	51,1	57,0
Scarborough-Agincourt	64,0	56,4	61,7
York-Ouest	61,2	48,5	57,9
Markham-Unionville	60,0	56,1	61,7
Don Valley-Est	59,6	59,4	63,8
Mississauga Est-Cooksville	58,0	52,4	58,3
Vancouver-Sud	57,7	55,8	56,4
Richmond	57,2	56,7	56,3
York-Centre	57,0	56,8	61,1
Etobicoke-Nord	55,8	51,0	59,0
Davenport	55,5	52,9	60,6
Vancouver Kingsway	55,0	58,0	58,7
Mississauga-Brampton-Sud	53,6	53,8	60,0
York-Sud-Weston	53,5	51,7	60,0
Saint-Laurent-Cartierville	46,9	54,3	55,3
Burnaby-New Westminster	46,0	59,0	60,1

Sources : Statistique Canada, Recensement du Canada, 2001; et Élections Canada, Résultats officiels du scrutin, 2004 et 2006

nées en Inde échappent à la différence entre population européenne et population asiatique.

Les différences constatées ci-dessus se reflètent dans les données de l'EDE sur le taux de participation autodéclaré des

minorités visibles. Les électeurs admissibles qui n'appartiennent pas à une minorité visible déclarent habituellement un taux de participation supérieur à la moyenne. Ce qui frappe le plus au tableau 4, ce sont les différences entre les membres nés au Canada et les membres nés à l'étranger des mêmes groupes. À l'exception des répondants japonais, les immigrants ont tendance à autodéclarer un taux plus élevé de participation que les non-immigrants. Ces résultats indiquent qu'il faut analyser davantage le lien entre la situation d'immigrant et la situation de minoritaire et son influence sur le taux de participation.

Le taux de participation plus faible des jeunes Canadiens est largement attesté. Comme l'âge moyen des groupes de minorités visibles est plus bas que celui de la population blanche, il est utile d'examiner le taux de participation déclaré par cohorte d'âge. Comme le montre le tableau 5, il existe des différences marquées entre le taux de participation déclaré des 18 à 24 ans et celui des 45 à 54 ans.

Appartenance ethnique, identification nationale et taux de participation

Les trois quarts au moins des répondants à l'EDE trouvent importante l'identité ethnique (31 377 sur 41 695 lui accordent une importance de 4 ou 5 sur une échelle de 5). Rien dans l'EDE ne vient étayer l'idée qu'une appartenance ethnique forte se traduit par un taux de participation faible. Comme l'indique le tableau 6, que le facteur considéré soit l'identité ou l'appartenance, ceux qui éprouvent un lien ethnique fort ont tendance à déclarer un taux de participation élevé. L'EDE révèle que plus de 8 Canadiens sur 10 ayant déclaré que leur identité

Tableau 2
Taux autodéclaré de participation électorale pour certaines minorités aux élections fédérales de 2000 selon le lieu de naissance

Lieu de naissance	Ont voté	N'ont pas voté	Total des électeurs admissibles interrogés	Taux de participation déclaré
Canada	21 290	5 738	27 028	78,8
Europe	3 067	519	3 586	87,6
Afrique	267	69	336	79,4
États-Unis	305	86	391	78,0
Amérique centrale, Amérique du Sud, Caraïbes et Bermudes	607	220	827	73,3
Asie et Proche-Orient	1 713	722	2 435	70,4

Source : Enquête sur la diversité ethnique, Statistique Canada et ministère du Patrimoine canadien, 2002

Tableau 3
Taux autodéclaré de participation aux élections fédérales de 2000 selon certains lieux de naissance

Lieu de naissance	Ont voté	N'ont pas voté	Total des électeurs admissibles interrogés	Taux de participation déclaré
Canada	21 290	5 738	27 028	78,8
Italie	470	34	504	94,0
Pays-Bas	210	14	224	93,7
Royaume-Uni	731	115	846	86,4
Allemagne	318	52	370	85,9
Pologne	245	66	301	81,6
Inde	292	68	360	81,1
Portugal	194	49	243	79,8
États-Unis	305	86	391	78,0
Philippines	220	71	291	75,6
République populaire de Chine	263	110	373	70,5
Région administrative spéciale de Hong Kong	277	151	428	64,7

Source : Enquête sur la diversité ethnique, Statistique Canada et ministère du Patrimoine canadien, 2002

Tableau 4
Taux autodéclaré de participation de certaines minorités visibles à l'élection fédérale de 2000 selon la naissance au pays ou à l'étranger

Groupe	Taux pour l'ensemble de l'électorat	Né au Canada	Né à l'extérieur du Canada
Non-membre d'une minorité visible	81,8	80,9	83,6
Sud-Asiatiques	70,9	60,4	78,2
Philippins	69,7	59,6	75,6
Arabes	65,5	55,9	75,1
Noirs	61,8	53,2	74,6
Chinois	64,9	62,8	65,8
Japonais	75,8	77,1	60,8

Source : Enquête sur la diversité ethnique, Statistique Canada et ministère du Patrimoine canadien, 2002

Tableau 5
Taux de participation autodéclaré à l'élection fédérale de 2000 de certaines minorités visibles selon certaines cohortes d'âge

Groupe	18-24	45-54
Non-membre d'une minorité visible	50,0	88,9
Japonais	49,0	85,7
Sud-Asiatiques	49,2	85,0
Noirs	32,8	85,0
Philippins	52,2	79,7
Chinois	37,0	73,9
Arabes	40,0	di
Total	47,7	87,6

Source : Enquête sur la diversité ethnique, Statistique Canada et ministère du Patrimoine canadien, 2002

di (donnée infime) = il y a trop peu de répondants pour effectuer une analyse statistique.

ethnique est importante ont déclaré avoir voté à l'élection fédérale de 2000, par rapport à environ deux tiers qui ont répondu que l'identité ethnique n'avait aucune importance. L'appartenance ethnique ne semble donc pas avoir réduit la participation. Le tableau 6 révèle également qu'un fort sentiment

d'appartenance à un groupe ethnique ou culturel a peu d'effet à la baisse sur le taux de participation déclaré.

L'EDE révèle qu'un plus grand nombre de ceux qui indiquent avoir un degré élevé d'appartenance au Canada ont tendance à déclarer avoir voté aux

élections fédérales. Toutefois, les données de l'EDE indiquent également qu'un degré d'appartenance fort à la communauté ethnique n'implique pas un degré d'appartenance faible au Canada, si bien que l'on aurait tort de postuler que les groupes ethniques minoritaires participent moins en raison d'une identification nationale moindre. À l'aide de ces données, Jantzen⁸ fait observer que parmi les divers groupes ethnoculturels et ethnoraciaux minoritaires, une proportion importante déclare éprouver un fort sentiment d'appartenance au Canada.

Tableau 6
Importance de l'identité ethnique et de l'appartenance à un groupe ethnique et taux de participation autodéclaré à l'élection fédérale de 2000

Degré d'importance	Identité ethnique – Taux de participation	Appartenance ethnique – Taux de participation	Degré d'appartenance
1 – sans importance	66,8	77,3	1 – pas fort du tout
2	67,2	77,8	2
3	72,5	78,1	3
4	75,1	78,2	4
5 – très important	82,3	80,7	5 – extrêmement fort

Source : Enquête sur la diversité ethnique, Statistique Canada et ministère du Patrimoine canadien, 2002

Conclusion

Les résultats de l'EDE soulèvent plusieurs questions au sujet du taux de participation des immigrants et des membres des communautés ethniques. À première vue, on pourra être frappé par la nature contradictoire des données empiriques quand il s'agit du taux de participation. Les données sur les

Tableau 7
Vote autodéclaré à l'élection fédérale
de 2000 selon le sentiment déclaré
d'appartenance au Canada, 2002

Sentiment d'appartenance au Canada	Taux de participation
1 - pas fort du tout	62,5
2	69,1
3	70,0
4	75,5
5 - extrêmement fort	82,7

Source : Enquête sur la diversité ethnique, Statistique Canada et ministère du Patrimoine canadien, 2002

Photo : PC (Frank Gunn)



Des membres de la communauté philippine accueillent la reine Elizabeth II à Toronto, lors de sa visite au Canada en 2002.

circonscriptions électorales à forte concentration d'immigrants montrent que le taux de participation est moins élevé chez les Canadiens nés à l'étranger. Les données de l'EDE révèlent que ceux qui se sont établis au Canada entre 1991 et 2001 étaient beaucoup moins portés que ceux arrivés avant 1991 à déclarer qu'ils votaient. Comme beaucoup d'immigrants de fraîche date vivent

à une minorité visible nés au Canada, qui déclarent souvent un taux de participation largement inférieur aux élections fédérales que leurs correspondants immigrants.

Un sondage Environics a constaté que 41 % des Canadiens pensent que la principale cause de la baisse de la participation électorale est que leur vote

est sans effet. C'est de loin la raison la plus importante donnée par les répondants⁹.

La façon dont les questions d'identité influent sur le taux de participation doit être examinée

qu'elles peuvent ajouter à l'indifférence ou au sentiment d'impuissance de l'électeur. Si les résultats de l'EDE cités ici sont justes, il est donc essentiel de comprendre pourquoi les jeunes des minorités visibles du Canada en particulier disent se prêter si peu au processus électoral. C'est une question qui mérite plus ample étude. ❌

L'âge, l'ascendance ethnoculturelle et le lieu de résidence, entre autres facteurs, contribuent tous d'une manière quelconque à déterminer le taux de participation.

dans les circonscriptions urbaines figurant au tableau 1, le taux de participation inférieur à la moyenne ne semble pas étonnant. Pourtant, l'idée que l'enracinement au Canada contribue à l'élévation du taux de participation est remise en question par les chiffres de l'EDE relatifs aux jeunes appartenant

de plus près. Il est vraisemblable que l'âge, l'ascendance ethnoculturelle et le lieu de résidence, entre autres facteurs, contribuent tous d'une manière quelconque à déterminer le taux de participation. L'assertion faite ici est que certaines attitudes ethniques sont un frein de plus à cette participation en ce

NOTES

1. Ipsos Canada, « Canadian Immigration And Ethnicity – Where Do Voters Stand? », 11 janvier 2006.
2. Jerome H. Black, « Ethnic Minorities and Mass Politics in Canada: Some Observations in the Toronto Setting », *Revue internationale d'études canadiennes*, n° 3, 1991, p. 129-151.
3. Miriam Lapp, « Ethnic Group Leaders and the Mobilization of Voter Turnout: Evidence from Five Montreal Communities », *Études ethniques du Canada*, vol. XXXI, n° 2, 1999, p. 17-42.
4. David Bell et Lorne Tepperman, *The Roots of Disunity: A Look at Canadian Political Culture*, McClelland and Stewart, Toronto, 1979.
5. Antoine Bilodeau et Neil Nevitte, communication préparée pour le congrès annuel de l'Association canadienne de science politique, Halifax, 2003.
6. Jack Jedwab, « Apathie, protestation et convergence dans la politique canadienne : élection fédérale 2004 post mortem », <www.acs-aec.ca/Polls/5-10-2004_fr.pdf>.
7. Enquête sur la diversité ethnique, Statistique Canada et ministère du Patrimoine canadien, 2002.
8. Lorna Jantzen, « L'avantage d'analyser les attitudes ethniques par catégorie de génération. Résultats de l'enquête sur la diversité ethnique », communication présentée à la conférence Perspectives canadiennes et françaises sur la diversité, Ottawa, 16 octobre 2003, <www.pch.gc.ca/pc-ch/pubs/diversity2003/jantzen_f.cfm>.
9. Jack Jedwab, *ibid.*



Rattraper le temps perdu

Le taux de vote des immigrants au Canada



Stephen White

*Candidat au doctorat, Département de science
politique, Université de Toronto*

Neil Nevitte

*Professeur, Département de science politique
Université de Toronto*

André Blais

*Professeur, Département de science politique
Université de Montréal*

Joanna Everitt

*Professeure agrégée, Département d'histoire et de
science politique, Université du Nouveau-Brunswick*

Patrick Fournier

*Professeur adjoint, Département de science politique
Université de Montréal*

Elisabeth Gidengil

*Professeure, Département de science politique
Université McGill*

Le présent article compare les facteurs qui déterminent le taux de participation électorale des Canadiens de naissance et des Canadiens nés à l'étranger, en utilisant les résultats concernant des échantillons combinés de ces deux groupes respectifs dans le cadre de l'Étude électorale canadienne (EEC) de 1988, 1993, 1997, 2000 et 2004. Il paraît plausible de supposer que les taux de participation électorale des immigrants pourraient être différents de ceux des Canadiens d'origine. Le tableau obtenu est toutefois beaucoup plus complexe qu'on n'aurait pu le prévoir. Les résultats de l'EEC indiquent qu'un pourcentage similaire d'immigrants et de Canadiens de naissance se prévalent de leur droit de vote. Ils montrent aussi que la courbe d'apprentissage politique des immigrants est plus abrupte, mais qu'ils parviennent à rattraper le temps perdu.

Lors de l'élection générale fédérale de 2006, le Parti conservateur du Canada a déployé des efforts concertés pour gagner des voix dans un secteur habituellement fidèle au Parti libéral du Canada, à savoir celui des communautés d'immigrants¹. Les stratégies des partis fédéraux ont souligné le fait que ce vaste bassin hétérogène d'électeurs n'avait jamais vraiment été au centre de la concurrence entre les partis. Bien qu'environ un Canadien sur cinq soit né à

l'étranger, nous en connaissons relativement peu sur leur participation électorale.

Cet article porte sur deux questions relatives au taux de participation électorale des immigrants au Canada. Premièrement, le taux de participation électorale des Canadiens nés à l'étranger est-il supérieur, inférieur ou semblable à celui des Canadiens de naissance? Deuxièmement, les facteurs qui

expliquent les variations dans les taux de participation électorale chez les immigrants et chez les Canadiens d'origine sont-ils semblables ou différents? Nous examinerons ces questions à l'aide des données provenant des échantillons combinés, respectivement de Canadiens de naissance et de Canadiens nés à l'étranger, de l'Étude électorale canadienne (EEC) de 1988, 1993, 1997, 2000 et 2004². Les données indiquent que les immigrants doivent surmonter une courbe d'apprentissage abrupte en matière de politique; ils ont un déficit quant à l'expérience réelle en matière de politique canadienne. Toutefois, les données indiquent aussi qu'ils sont capables de rattraper le temps perdu et qu'ils le font.

Ressources de facilitation et de motivation et taux de participation

La plupart des analystes du comportement des électeurs s'entendent pour dire que le taux de participation électorale varie selon une combinaison de facteurs de facilitation et de motivation. Les seconds touchent au niveau d'intérêt et à la perception de l'efficacité politique, tandis que les premiers peuvent comprendre un revenu élevé, un niveau de scolarité supérieur ou bien une vaste expérience politique. Au total, les données permettent de conclure que plus une personne réunit un nombre élevé de ces ressources, plus elle est susceptible d'exercer son droit de vote³.

Il n'est pas certain qu'en raison de ces facteurs les immigrants au Canada exercent leur droit de vote en nombre relativement plus grand ou non que leurs concitoyens nés au Canada. D'une part, il existe des motifs raisonnables de supposer que le taux de participation électorale pourrait être inférieur chez

les immigrants canadiens que chez les Canadiens de naissance. Après tout, les immigrants ont connu des systèmes politiques différents – parfois radicalement différents – et leur expérience du système politique canadien est moindre que celle des personnes nées au Canada. Par conséquent, la courbe d'apprentissage politique des immigrants est beaucoup plus

abrupte que celle des Canadiens de naissance et cela risque davantage de constituer un obstacle à leur participation électorale. Il est aussi possible que de nombreux Canadiens nés à l'étranger manquent de temps et d'argent, ressources socioéconomiques qui facilitent la participation électorale.

D'un autre côté, on pourrait en toute logique penser, au contraire, que les immigrants canadiens seraient plus susceptibles d'exercer leur droit de vote que les Canadiens de naissance. En effet, un nombre grandissant d'immigrants proviennent de pays où la population n'a pas la possibilité de voter et, par conséquent, ils pourraient être moins enclins que les Canadiens de naissance à tenir leur droit de vote

En définitive, les immigrants ne sont ni plus ni moins enclins à voter que les Canadiens de naissance.

pour acquis. Qui plus est, même si un grand nombre d'immigrants n'ont pas suffisamment de temps, d'argent ou d'expérience pertinente pour participer

Photo : Élections Canada



Le niveau de scolarité universitaire, l'ampleur du revenu et l'intérêt politique ont plus d'influence sur le taux de participation des Canadiens de naissance que sur celui des immigrants.

à la politique canadienne, ils sont dotés des ressources cognitives de base qui facilitent l'exercice du droit de vote. Les immigrants ont en général un niveau d'éducation supérieur à celui des Canadiens de naissance parce que, depuis 1967, la politique d'immigration du Canada favorise les candidats bien scolarisés ainsi que les travailleurs spécialisés⁴.

Données de l'Étude électorale canadienne

Comme point de départ, nous examinerons les observations fondamentales à propos des différences entre les taux de participation électorale des Canadiens de naissance et des Canadiens nés à l'étranger. Dans

l'ensemble, les données sont quelque peu décevantes : en définitive, les immigrants ne sont ni plus ni moins enclins à voter que les Canadiens de nais-

sance. Cependant, ce n'est pas parce que les taux de participation électorale des deux groupes sont relativement semblables que l'on peut conclure que

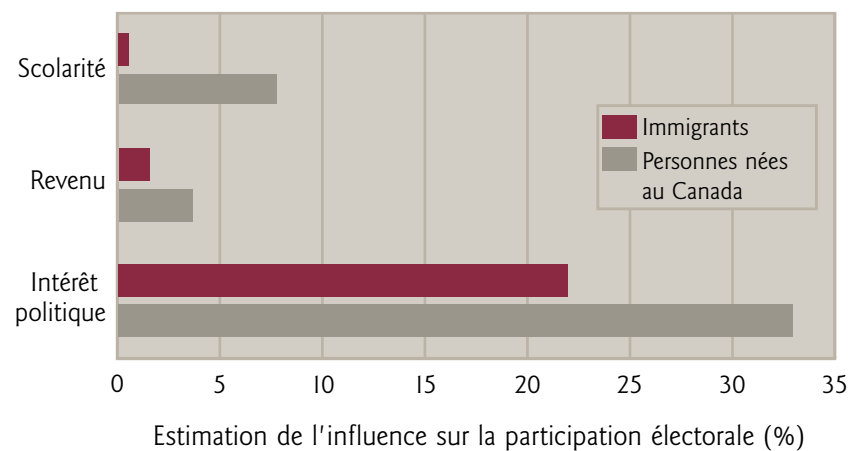
leurs facteurs de motivation respectifs sont exactement les mêmes. Pour examiner la question, nous avons analysé l'incidence distincte de l'âge, du revenu, du niveau de scolarité et de l'intérêt des immigrants et des Canadiens de naissance sur leur taux de participation électorale. Nous avons estimé par des méthodes statistiques quelle pourrait être l'influence de chacun de ces facteurs sur le taux de participation, toutes autres choses étant égales par ailleurs. Par exemple, la différence entre le taux de participation électorale des répondants n'ayant pas de diplôme d'études secondaires et de ceux détenant un diplôme d'études universitaires ont été estimés en supposant que tous les répondants avaient le même âge, qu'ils se situaient dans la même fourchette salariale et qu'ils avaient un niveau d'intérêt similaire à l'égard de l'élection⁵.

Ces ressources de facilitation et de motivation ont une grande influence sur le taux de participation électorale des Canadiens de naissance, mais beaucoup moins sur celui des immigrants canadiens. L'influence distincte du niveau de scolarité, du revenu et de l'intérêt politique sur le taux de participation électorale des Canadiens de naissance est statistiquement robuste et significative; elle dépasse largement les estimations correspondantes pour le taux de participation électorale des immigrants (voir figure 1). Les Canadiens de naissance qui ont fait des études universitaires sont environ huit points de pourcentage plus enclins à exercer leur droit de vote que ceux qui ne possèdent aucun diplôme d'études secondaires. À l'inverse, moins de un point de pourcentage sépare ces deux groupes chez les immigrants. L'écart entre l'effet du revenu sur le taux de participation électorale chez les Canadiens de naissance et chez les

immigrants est moins marqué, mais il va dans la même direction : chez les premiers, la participation électorale de ceux qui ont un revenu élevé est supérieure de trois points et demi de pourcentage par rapport à ceux à faible revenu. Chez les immigrants canadiens, on ne remarque qu'une légère différence de un point et demi de pourcentage

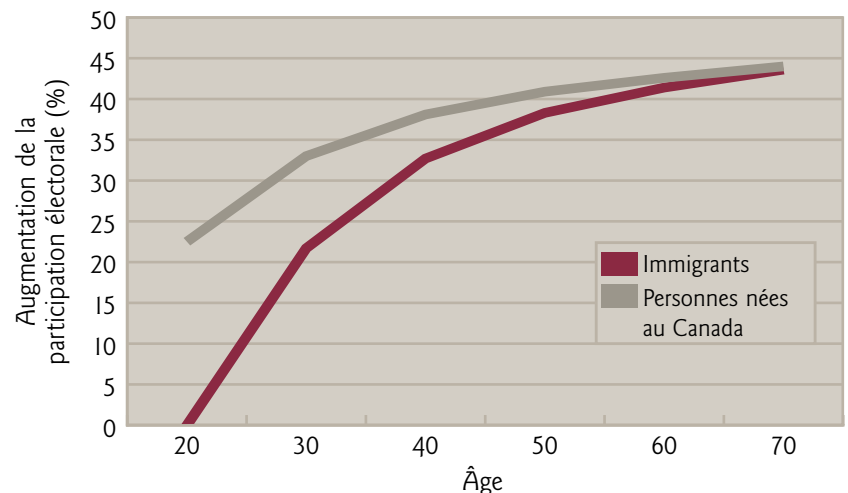
entre les répondants à revenu élevé et à faible revenu. On observe la même tendance pour ce qui est de l'intérêt politique. Les Canadiens de naissance qui s'intéressent de près à la politique sont 33 points de pourcentage plus enclins à voter que ceux dont l'intérêt politique est faible. Là encore, parmi les immigrants canadiens, l'écart

Figure 1
Estimation de l'influence des facteurs de facilitation et de motivation sur la participation électorale



Source : Étude électorale canadienne, de 1988 à 2004

Figure 2
Estimation de l'augmentation de la participation électorale selon l'âge des répondants



Note : Le taux de participation électorale des immigrants de 20 ans est utilisé comme point de comparaison.

Source : Étude électorale canadienne, de 1988 à 2004

correspondant s'inscrit dans le même sens, mais il se situe à seulement 22 points de pourcentage. Les immigrants qui n'ont pas les mêmes niveaux de scolarité ou de revenu et qui n'ont pas le même degré d'intérêt pour la politique et les élections exercent leur droit de vote dans des proportions similaires.

On constate des résultats surprenants si l'on examine l'incidence de l'expérience en matière de politique canadienne sur le taux de participation électorale⁶. Pour les personnes nées au Canada, l'âge traduit parfaitement leur niveau d'expérience en matière de politique canadienne : les citoyens les plus âgés ont tout simplement vécu davantage d'élections que leurs concitoyens plus jeunes. Évidemment, pour ce qui est

L'expérience au chapitre de la politique canadienne détermine principalement le taux de participation électorale des immigrants canadiens.

des immigrants, l'âge est une mesure moins représentative de l'expérience de la politique canadienne. De par leur situation, ils ont d'abord connu le système politique de leur pays d'origine, et la portée de cette expérience peut varier d'un immigrant à l'autre. Accumuler l'expérience de la politique canadienne au fil des ans influence certainement beaucoup le taux de participation électorale des Canadiens de naissance. Cependant, l'observation la plus frappante que nous ayons faite dans le cadre de notre examen est que l'âge semble être un indicateur encore plus important du taux de participation électorale des immigrants. Selon nos estimations, l'écart entre le taux de participation électorale d'un immigrant canadien de 20 ans et d'un autre de

50 ans est d'environ 40 points de pourcentage, toutes autres choses étant égales par ailleurs. À l'opposé, l'écart entre le taux de participation électorale des Canadiens de naissance de ces âges se situe à moins de 20 points de pourcentage (voir figure 2).

Cette observation soulève automatiquement une autre question : pourquoi l'âge exerce-t-il une si grande influence sur le taux de participation électorale des immigrants canadiens? Il existe une vaste documentation sur le fossé entre les générations en matière de participation électorale des Canadiens d'origine. Non seulement les jeunes Canadiens de naissance sont-ils

moins enclins que leurs aînés à exercer leur droit de vote, mais ceux des générations plus récentes sont encore moins portés à voter que ne l'étaient leurs prédécesseurs au même âge⁷. Est-il possible que les données présentées dans cet article reflètent en définitive les écarts entre générations plutôt que les différences liées à l'expérience en matière d'élections canadiennes? En un mot, non. Dans la mesure où l'on constate des différences entre les générations, on pourrait s'attendre à ce que la corrélation négative entre l'âge et le taux de participation électorale soit plus prononcée chez les Canadiens de naissance que chez les immigrants canadiens. Après tout, ces derniers sont plus nombreux à avoir vécu leurs années d'apprentissage dans un autre pays.



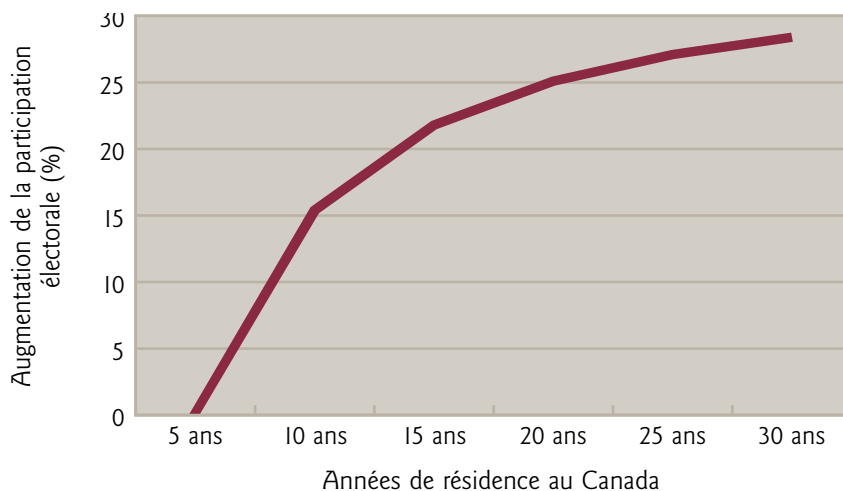
La tendance des jeunes Canadiens à voter dans une moins grande proportion que leurs aînés, fait bien établi, est encore plus prononcée chez certains groupes d'immigrants.

Comprendre l'influence de l'expérience

Même si l'hypothèse fondée sur les générations peut être réfutée, fournir une interprétation fiable de l'influence de l'âge sur le taux de participation électorale des immigrants canadiens constitue malgré tout un défi, parce qu'il est difficile de déterminer avec certitude ce que l'âge des immigrants permet de mesurer. Est-ce qu'il indique l'expérience politique accumulée au Canada? Est-il représentatif de l'expérience politique accumulée à la fois au Canada et dans le pays d'origine? Ou bien reflète-t-il le moment dans le cycle de vie des immigrants canadiens où ils ont quitté leur pays d'origine?

Il est tout à fait possible que le nombre total d'années d'expérience politique des immigrants, celles accumulées au Canada aussi bien que dans leur pays d'origine, soit un facteur important pour déterminer s'ils votent ou non. Il est nécessaire de comprendre les nuances de cette influence. D'une part, le degré d'adaptation des immigrants au système politique canadien dépend du nombre d'années d'expérience accumulées sous le régime politique du Canada : par exemple, plus ils ont

Figure 3
Estimation de l'augmentation de la participation électorale
selon le nombre d'années de résidence au Canada
(immigrants au Canada seulement)



Note : Le taux de participation électorale chez les immigrants qui vivent au Canada depuis cinq ans est utilisé comme point de comparaison.

Source : Étude électorale canadienne, de 1988 à 2004

connu d'élections canadiennes, plus ils sont enclins à voter. Le fait qu'aux États-Unis le taux de participation électorale de différents groupes d'immigrants augmente en fonction de leur

Ces prédispositions deviennent ancrées dans une relativement courte période, et il devient difficile de les changer après les années d'apprentissage. Par conséquent, les orientations envers la politique développées tôt dans la vie poussent les gens à éviter ou à rejeter les messages perçus dans l'environnement qui vont à l'encontre de ces orientations⁹. Dans

Cette obligation perçue pourrait être le facteur essentiel qui détermine si les Canadiens naturalisés choisissent d'aller aux urnes ou non.

nombre d'années de résidence au pays milite certainement en faveur d'une pareille interprétation⁸.

D'un autre côté, l'âge d'un immigrant peut donner un indice de l'expérience accumulée avant son arrivée au Canada. Or, la difficulté d'adaptation au système politique canadien peut être d'autant plus grande que l'immigrant a vécu longtemps dans son pays d'origine. La majorité des prédispositions à l'égard de la politique sont acquises tôt dans la vie durant les années d'apprentissage.

cette optique, on peut avancer que plus les immigrants ont vécu dans leur pays d'origine, moins ils sont portés à voter.

D'un autre point de vue, on peut toutefois croire qu'un changement dans l'environnement de l'apprentissage politique n'entraîne qu'une très faible incidence sur l'acquisition des normes et des comportements à l'égard de la politique. En l'occurrence, on dirait que les immigrants sont capables de tirer des leçons de tous leurs antécédents et de transférer ces leçons dans leur nouvel

environnement¹⁰. Selon Jerome Black, [traduction] « Plus importante encore que le contexte particulier dans lequel l'expérience politique se déroule est l'expérience réelle en matière de politique, c'est-à-dire que c'est l'accumulation de l'expérience – et l'intérêt – en matière de politique en soi qui importe le plus »¹¹. Cette perspective implique que l'âge est le facteur qui compte vraiment comme mesure de l'expérience totale en politique.

Afin de déterminer ce qui pousse réellement les immigrants canadiens les plus âgés à voter en plus grand nombre que les plus jeunes, nous avons élaboré une deuxième façon d'analyser les données qui tient compte des effets distincts de l'âge, de la durée de la période de résidence dans le pays d'origine et du nombre d'années vécues sous le système politique canadien¹². Ces conclusions démontrent que c'est l'expérience au chapitre de la politique canadienne qui détermine principalement le taux de participation électorale des immigrants canadiens (voir figure 3). Lorsque l'âge, la durée de résidence dans le pays d'origine et toutes les autres variables des analyses précédentes sont maintenus constants, l'ampleur de l'expérience en matière de politique canadienne a une incidence forte et positive sur le taux de participation électorale. Selon nos estimations, la probabilité qu'un immigrant établi au Canada depuis 10 ans exerce son droit de vote est de 15 points de pourcentage plus élevée que celle d'un immigrant établi au Canada depuis seulement 5 ans. Après environ 20 ans au Canada, l'influence de l'expérience sur la participation électorale plafonne. Fait intéressant, ni l'âge ni la durée de résidence au pays d'origine n'ont une influence distincte statistiquement significative sur le taux de participation électorale.



Des immigrants asiatiques arrivent au centre d'immigration de l'aéroport international de Vancouver.

Une courbe d'apprentissage plus abrupte pour les immigrants

Les données présentées ici brossent un tableau plus complexe que nous n'aurions prévu en ce qui concerne le taux de participation électorale des immigrants. Les données de l'Étude électorale canadienne (EEC) indiquent que la courbe d'apprentissage politique est plus abrupte pour les immigrants, mais de toute évidence, ils peuvent rattraper le temps perdu. En bout de ligne, le manque d'expérience quant au système politique canadien n'empêche pas vraiment les immigrants de voter. Cependant, plusieurs des autres ressources qui facilitent normalement la participation électorale – ressources socioéconomiques, niveau de scolarité et intérêt politique – ont une influence plus faible chez les immigrants que chez les Canadiens de naissance.

Conclusion

Les immigrants font face à de nombreuses difficultés dès leur arrivée au Canada, et il est tout à fait compréhensible que leur participation

électorale ne soit pas nécessairement leur principale priorité. L'intégration des immigrants à la politique conventionnelle, tout comme pour les Canadiens de naissance, s'avère être graduelle : leur degré d'expérience politique concrète ne s'accumule que d'une manière progressive. Toutefois, les immigrants sont confrontés à un obstacle additionnel : lorsqu'ils arrivent au Canada, ils n'ont aucune base d'expérience concrète de la politique canadienne sur laquelle ils peuvent s'appuyer. L'EEC donne à penser que les immigrants canadiens pallient ce manque d'expérience politique plus rapidement et plus complètement qu'on ne pourrait le supposer. Même si la politique n'est pas une très grande priorité pour eux, les immigrants recueillent avec le temps suffisamment d'information pour savoir quand ils doivent voter, s'ils vont le faire ou non, et pour qui ils voteront.

Il reste toutefois au moins deux autres questions à propos de la participation électorale des immigrants canadiens auxquelles nous n'avons pas de réponse. Premièrement, pourquoi les Canadiens nés à l'étranger réussissent-ils à

surmonter la courbe d'apprentissage abrupte auxquelles ils sont confrontés en ce qui concerne l'exercice de leur droit de vote? Une grande motivation qui pourrait pousser les immigrants à exercer leur droit de vote – que nous n'avons pas pu mesurer dans la présente analyse – est le sentiment que voter est un devoir de citoyen¹³. Cette obligation perçue pourrait être le facteur essentiel qui détermine si les Canadiens naturalisés choisissent d'aller aux urnes ou non, particulièrement s'ils proviennent d'un pays où les droits démocratiques sont au mieux fragiles. Dans un même ordre d'idées, une autre motivation pour voter pourrait être le désir de prendre la place qui leur revient. Les immigrants intègrent les normes et les comportements de la collectivité locale dans un effort volontaire de s'intégrer¹⁴.

Deuxièmement, pourquoi l'influence de certains facteurs sur le vote, comme le niveau de scolarité, le revenu et l'intérêt politique, est-elle moindre chez les immigrants que chez les personnes nées au Canada? Il est possible que puisque les immigrants ressentent un sens du devoir de voter plus marqué que les Canadiens de naissance, ils pourraient être plus enclins à voter peu importe leur degré d'intérêt politique ou leur situation socioéconomique. Une autre possibilité pourrait être que les liens sociaux profonds que tissent les immigrants au sein de leurs communautés respectives contribuent à favoriser la participation électorale. Après tout, des liens solides au sein de la communauté sont un des principaux éléments expliquant pourquoi les Afro-Américains aux États-Unis sont davantage actifs sur le plan politique que ne le laisseraient supposer leurs antécédents socioéconomiques¹⁵.

Au début de cet article, nous avançons que certaines ressources comme le

niveau de scolarité, le revenu, l'intérêt politique et l'expérience antérieure en matière de politique sont cruciales pour la participation électorale. Voter est relativement simple, mais les citoyens ont en général besoin d'acquérir une certaine base de compétences et de connaissances pour le faire. Il s'avère que les immigrants canadiens dont le niveau de scolarité, le revenu et l'intérêt politique sont faibles ont tendance à voter tout autant que les

immigrants qui ont ces ressources en abondance. Toutefois, un facteur – l'expérience en matière de politique canadienne – a une incidence particulièrement grande sur le vote des immigrants. Les Canadiens nés à l'étranger profitent pleinement de cette ressource. ✖

NOTES

1. Les données préliminaires non pondérées de l'Étude électorale canadienne de 2006 indiquent que 50 % des immigrants arrivés au Canada après l'âge de 12 ans ont voté pour le Parti libéral. Aux cinq élections fédérales tenues entre 1988 et 2004, ce sont 48 % des immigrants de cette catégorie qui ont voté pour le Parti libéral.
2. Nous avons tenu compte de la pondération à l'échelle nationale des cinq études. Parce que nous nous intéressions aux effets de l'apprentissage politique qui précède et qui suit l'immigration, l'échantillon ne compte que des immigrants qui sont arrivés au Canada après l'âge de 12 ans. Il y a 308, 209, 371, 354 et 437 immigrants dans les études de 1988, 1993, 1997, 2000 et 2004 respectivement. Les études ont été financées par le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada ainsi que par des fonds additionnels fournis par Élections Canada (2000 à 2006) et par l'Institut de recherche en politiques publiques (2000). La collecte de données sur le terrain a été réalisée par l'Institute for Social Research de l'Université York (1988 à 2006) et par Jolicoeur et Associés (2000). Les enquêteurs principaux sont André Blais (1988 à 2006), Henry E. Brady (1988 à 1993), Jean Crête (1988), Joanna Everitt (2004 à 2006), Patrick Fournier (2004 à 2006), Elisabeth Gidengil (1993 à 2006), Richard Johnston (1988 à 1993), Richard Nadeau (1993 à 2000) et Neil Nevitte (1993 à 2006).
3. Voir Steven J. Rosenstone et John Mark Hansen, *Mobilization, Participation, and Democracy in America* (New York : Macmillan, 1993); Russell J. Dalton, *Citizen Politics: Public Opinion and Political Parties in Advanced Industrial Democracies*, 4^e éd. (Washington : Congressional Quarterly, 2006); Sidney Verba, Kay Lehman Schlozman et Henry E. Brady, *Voice and Equality: Civic Volunteerism in American Politics* (Cambridge, Massachusetts : Harvard University Press, 1995).
4. Peter S. Li, *Destination Canada: Immigration Debates and Issues* (Don Mills, Ontario : Oxford University Press, 2003).
5. Les estimations sur la probabilité de vote ont été obtenues grâce à la méthode de simulation Monte Carlo (M=1000) en utilisant un modèle logit binaire. De plus, les variables pertinentes (âge, niveau de scolarité, revenu et intérêt politique), lieu de résidence (Vancouver, Toronto, Montréal), sexe des répondants et année du sondage ont été contrôlés pour chacun des modèles.
6. Bien que les années d'expérience additionnelles soient certainement importantes pour l'apprentissage social, les psychologues ont démontré que l'apprentissage social se fait tôt, tandis que les gains en matière d'apprentissage fondés sur l'expérience diminuent au fur et à mesure que les années d'expérience s'accumulent (voir Paul B. Baltes, Ursula M. Staudinger et Ulman
7. Voir, par exemple, Elisabeth Gidengil, André Blais, Neil Nevitte et Richard Nadeau, « La politique électorale : où sont passés les jeunes? », *Perspectives électorales*, vol. 5, n° 2 (juillet 2003), p. 9-14.
8. Voir John R. Arvizu et F. Chris Garcia, « Latino Voting Participation: Explaining and Differentiating Latino Voting Turnout », *Hispanic Journal of Behavioral Sciences*, vol. 18, n° 2 (mai 1996), p. 104-128; S. Karthic Ramakrishnan et Thomas J. Espenshade, « Immigrant Incorporation and Political Participation in the United States », *The International Migration Review*, vol. 35, n° 3 (automne 2001), p. 870-909.
9. Voir, par exemple, Leon Festinger, *A Theory of Cognitive Dissonance* (Stanford : Stanford University Press, 1957) et John Zaller, *The Nature and Origins of Mass Opinion* (Cambridge, Massachusetts : Cambridge University Press, 1992).

10. Voir Jerome H. Black, « Immigrant Political Adaptation in Canada: Some Tentative Findings », *Canadian Journal of Political Science/Revue canadienne de science politique*, vol. 15, n° 1 (mars 1982), p. 3-27; Jerome H. Black, « The Practice of Politics in Two Settings: Political Transferability Among Recent Immigrants to Canada », *Canadian Journal of Political Science/Revue canadienne de science politique*, vol. 20, n° 4 (décembre 1987), p. 731-753; Jerome H. Black, Richard G. Niemi et G. Bingham Powell, Jr., « Age, Resistance, and Political Learning in a New Environment: The Case of Canadian Immigrants », *Comparative Politics*, vol. 20, n° 1 (octobre 1987), p. 73-84.
11. Black, « The Practice of Politics », p. 739.
12. On a utilisé la même méthode d'estimation (la méthode de simulation Monte Carlo et le modèle logit binaire) pour l'échantillon d'immigrants, avec une transformation des logarithmes naturels pour les années d'expérience antérieure dans le pays d'origine et les années d'expérience au Canada intégrées dans le modèle. Aucun des coefficients de tolérance relatifs à l'âge, à l'expérience antérieure ou à l'expérience dans le pays d'origine n'est inférieur à 0,10 dans cette analyse.
13. André Blais, *To Vote or Not to Vote? The Merits and Limits of Rational Choice Theory* (Pittsburgh : University of Pittsburgh Press, 2000).
14. Michael MacKuen et Courtney Brown, « Political Context and Attitude Change », *American Political Science Review*, vol. 81, n° 2 (juin 1987), p. 471-490; James M. Glaser et Martin Gilens, « Interregional Migration and Political Resocialization: A Study of Racial Attitudes Under Pressure » *Public Opinion Quarterly*, vol. 61 (1997), p. 72-86.
15. Sidney Verba et Norman H. Nie, *Participation in America: Political Democracy and Social Equality* (New York : Harper & Row, 1972); Carole J. Uhlaner, « Rational Turnout: The Neglected Role of Groups », *American Journal of Political Science*, vol. 33, n° 2 (mai 1989), p. 390-422.



La sous-représentation des minorités visibles

L'opinion des candidats

Jerome H. Black

Professeur, Sciences politiques, Université McGill

Bruce M. Hicks

Associé, Chaire de recherche du Canada en études électorales, Université de Montréal

La sous-représentation des minorités visibles au Parlement du Canada, l'incidence de divers projets de réformes électorales à cet égard et la perspective unique que les minorités confèrent à une législature ont tous fait l'objet de divers travaux de recherche et débats. Le présent article s'appuie sur le Sondage auprès des candidats canadiens 2004 et expose les opinions des minorités visibles concernant la démocratie électorale. Selon l'étude, les candidats appartenant aux minorités visibles jugent le système majoritaire uninominal actuel inacceptable dans une plus grande proportion que les autres candidats; ils appuient davantage certaines réformes électorales; et ont des opinions plus arrêtées et plus polarisées quant aux quotas et au traitement préférentiel visant à remédier à leur sous-représentation. L'article conclut que, même si l'appartenance politique est un facteur qui influence davantage l'opinion d'un candidat sur la réforme démocratique, les minorités visibles ont tout de même une perspective quelque peu différente de leur parti politique et de l'opinion publique.

Le présent article s'appuie sur une étude menée auprès des candidats à l'élection générale de 2004 et expose l'avis des minorités visibles¹ au sujet de la réforme de certains aspects de la représentation et des scrutins au Canada. En particulier, il compare la position des candidats membres de minorités visibles à celle des autres candidats à l'égard de la sous-représentation des minorités visibles au Parlement, de divers aspects du système électoral actuel et de la réforme démocratique.

Les minorités visibles continuent d'occuper une place relativement limitée au sein de l'élite politique, telle est la prémisse de la présente analyse. Bien que de plus en plus de minorités se taillent une place au Parlement, celle-ci (en

pourcentage) est de beaucoup inférieure à la place qu'elles occupent dans la population canadienne. En effet, selon les définitions de Statistique Canada, et d'après le Sondage auprès des candidats canadiens 2004, les minorités visibles comptaient pour 7,1 % de tous les députés élus en 2004 (22 sur 308), alors qu'elles comptaient pour 14,9 % de la population canadienne à la même époque², soit deux fois moins que le nombre nécessaire pour que le Parlement soit le miroir de la société canadienne. Leur représentation est aussi déficitaire au sein des candidats, mais dans une proportion moindre que chez les députés. D'autre part, les membres des minorités visibles constituent 9,3 % de tous les candidats représentant les partis qui ont remporté des sièges au Parlement lors de l'élection de 2004; si l'on compte les

candidats du Parti Vert, cette proportion chute à 8,3 %³.

Un autre débat motive la présente analyse : l'élection de députés ayant les « caractéristiques du groupe » garantit-elle la représentation souhaitée? Les défenseurs de l'action positive estiment que les politiciens issus des différents groupes ethnoculturels ont une conception différente de la politique qu'eux seuls peuvent défendre. Ce principe s'appuie sur la croyance voulant que seuls les députés partageant les caractéristiques qui définissent le groupe qu'ils représentent ont l'expérience requise, font preuve d'empathie et s'engagent à servir véritablement les intérêts du groupe – cette croyance est d'autant plus forte si le groupe s'est toujours trouvé en marge de la société canadienne. Cette notion a donné naissance à la thèse voulant que les candidats et les députés membres de minorités visibles sont plus enclins à faire avancer les dossiers qui touchent tout particulièrement leurs communautés.

L'échantillon visé comptait les 1 307 candidats des quatre partis représentés dans les 308 circonscriptions et du Bloc Québécois.

Dans cette optique, on s'attend à ce que les candidats et les députés issus de communautés ethnoculturelles soient conscients de la position marginale qu'ont toujours occupée les minorités visibles sur la scène politique canadienne – qu'ils se préoccupent donc davantage de leur sous-représentation et qu'ils appuient les mesures adoptées en ce sens. On peut aussi s'attendre à ce qu'ils s'opposent davantage au système majoritaire uninominal et qu'ils

appuient la représentation proportionnelle, entière ou en tant que partie d'un système mixte, puisque cette dernière entraînerait une plus grande diversité⁴.

Par ailleurs, il faut s'attendre à des variances quant à l'identification à un groupe minoritaire et aux opinions politiques et éviter les généralisations abusives. En effet, il est possible qu'une personne appartenant à une minorité ne considère pas ses origines comme l'élément central de son identité. Et même si une personne s'identifie fortement à son groupe minoritaire, il se peut qu'elle ne voie pas ses origines comme étant pertinentes sur le plan politique, mais comme relevant du domaine privé.

Évidemment, cette complexité s'ajoute à l'impact de l'appartenance politique. Habituellement, les candidats se tournent vers un parti qui défend la même orientation générale, c'est pourquoi la corrélation entre les origines d'un candidat et son point de vue sur la réforme démocratique devrait varier

de façon marquée d'un parti à l'autre. Les divergences d'opinion qui distinguent les partis sur plusieurs aspects de la réforme sont bien connues, notamment la pré-

férence marquée du N.P.D. et du Parti Vert pour la représentation proportionnelle. S'ajoute à cela l'impact du recrutement, par un parti, de membres de groupes sous-représentés pour défendre des valeurs et politiques précises sur la scène locale. Par exemple, l'opposition générale que manifeste le Parti conservateur à l'égard de l'identification à un groupe, et les considérations politiques connexes, pourraient conférer une certaine importance aux candidats membres de minorités

visibles au sein de l'équipe conservatrice. Le présent article entend déterminer l'ampleur de l'écart qui sépare les candidats membres de minorités visibles des autres candidats une fois l'influence de l'appartenance politique prise en compte.

L'étude

Le Sondage auprès des candidats canadiens 2004 a été réalisé pendant et après l'élection générale du 28 juin 2004⁵. L'échantillon visé comptait les 1 307 candidats des quatre partis représentés dans les 308 circonscriptions (le Parti conservateur, le Parti Vert, le Parti libéral et le Nouveau Parti Démocratique) et du Bloc Québécois, représenté dans les 75 circonscriptions du Québec. Pendant la période électorale, les candidats ont reçu, par télécopieur et par courriel, un bref questionnaire demandant certains renseignements à leur sujet. Le questionnaire principal, sur lequel s'appuie la présente analyse, a été envoyé par courrier et mis en ligne à l'automne 2004. En tout, 577 candidats y ont répondu, soit 44,1 %⁶. L'étude renfermait une question, semblable à celle utilisée lors des recensements, visant spécifiquement à déterminer les origines des candidats⁷; 95 % d'entre eux y ont répondu. Les catégories de minorités visibles employées correspondaient à celles de Statistique Canada⁸.

L'étude a permis d'identifier seulement 36 candidats membres de minorités visibles dans l'échantillon visé, ce qui correspond à 6,2 % des répondants. Ce petit nombre de cas invite à la prudence quant aux conclusions tirées, et tout particulièrement lorsque les résultats sont présentés par parti. Cela dit, il importe de se rappeler que ce petit sous-échantillon de candidats reflète une réalité, c'est-à-dire la

sous-représentation des minorités visibles dans le bassin de candidats. Puisque très peu de travaux de recherche ont exploré cette question, le présent article constitue un important point de départ⁹.

Sous-représentation des minorités visibles

On a demandé aux candidats leur avis sur le fait que « les minorités visibles sont relativement peu représentées à la Chambre des communes ». Le tableau 1 indique que les membres de minorités visibles se préoccupent un peu plus de leur sous-représentation, mais que l'appartenance politique est le facteur le plus influent à cet égard. D'une part, l'incidence des origines est plus apparente dans le degré de préoccupation. Bien que la plupart des candidats, membres de minorités ou non, considèrent la sous-représentation comme un problème grave ou très grave (59 % et 66 % respectivement), deux fois plus de candidats appartenant aux minorités visibles la considèrent comme très grave (46 % contre 22 % chez les autres candidats). Ces résultats suggèrent une plus grande sensibilisation à leur absence traditionnelle de la scène politique canadienne.

Bien que plus faible, l'écart observé entre les deux groupes se maintient lorsque l'analyse prend en compte l'appartenance politique, et les résultats sont influencés de façon plus générale par le clivage qui marque

Photo : PC (Tom Henson)



En 2004, 22 des 308 sièges à la Chambre des communes, soit seulement 7 %, étaient occupés par des membres des minorités visibles. En 2006, ce nombre a monté à 24.

les partis. Les candidats libéraux et conservateurs membres de minorités visibles sont plus enclins que leurs collègues à considérer le problème comme

étant très grave. Dans le cas des libéraux, l'écart se ressert (14 % contre 7 %) et il est presque nul si l'on additionne le pourcentage indiqué dans la

Tableau 1
La faible représentation des membres de minorités visibles au sein du Parlement est problématique (rangées en pourcentage).

		Problème très grave	Problème grave	Problème peu grave	Il ne s'agit pas d'un problème	n
Candidats membres des minorités visibles		46	20	26	9	35
Autres candidats		22	37	32	9	514
Parti libéral	Minorités visibles	14	29	43	14	7
	Autres	7	38	48	7	100
Parti conservateur	Minorités visibles	17	-	67	17	6
	Autres	1	19	53	26	103
N.P.D.	Minorités visibles	90	10	-	-	10
	Autres	43	40	15	3	129
Parti Vert	Minorités visibles	33	33	22	11	9
	Autres	30	44	22	4	165
Bloc Québécois	Minorités visibles	67	33	-	-	3
	Autres	6	53	35	6	17

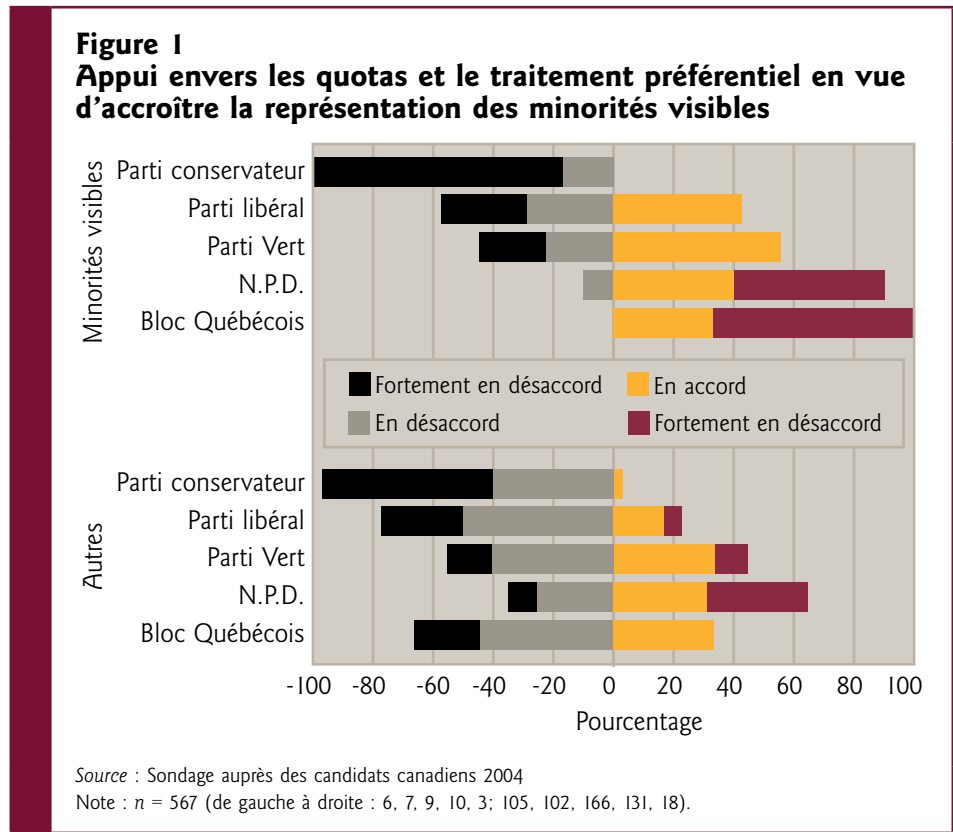
Source : Sondage auprès des candidats canadiens 2004

colonne voisine. Le facteur « parti » est plus évident pour les autres partis, mais de manière différente. Les candidats verts ont sensiblement la même opinion, peu importe leurs origines; près d'un candidat sur trois, toutes origines confondues, jugent le problème très grave. Les candidats néo-démocrates semblent légèrement plus inquiets de la sous-représentation; en effet, 43 % des autres candidats du parti la considèrent comme un problème très grave – et ce nombre s'élève à 90 % chez les candidats membres de minorités visibles. L'influence des origines semble plus déterminante chez les candidats bloquistes; il faut toutefois se rappeler le nombre restreint de candidats de minorités visibles qui représentent ce parti.

On a aussi demandé aux candidats d'expliquer le déficit de minorités visibles au Parlement¹⁰. Peu de candidats, toutes origines confondues, croient que les minorités visibles « font perdre des votes » ou n'ont pas « l'expérience ou la formation

Les candidats membres de minorités visibles sont plus critiques envers le système électoral actuel.

nécessaires ». Un nombre légèrement supérieur estime que les candidats de minorités visibles ne possèdent pas « la confiance en soi nécessaire », et les taux de réponses sont semblables d'un groupe à l'autre. Les candidats ont dû se prononcer sur un énoncé voulant que « les partis donnent trop peu leur chance aux minorités visibles ». Les réponses obtenues varient peu. En effet, 63 % des candidats membres de minorités visibles sont d'accord avec l'énoncé (26 % sont fortement d'accord), alors que 55 %



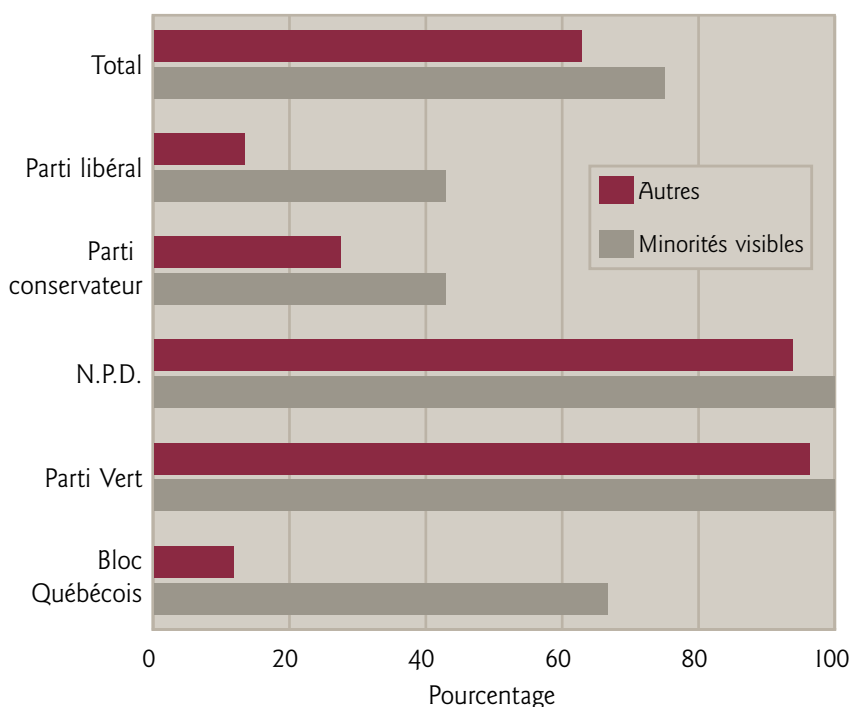
des autres candidats se disent d'accord (17 % sont fortement d'accord). Dans tous les partis, à l'exception du Parti Vert, les candidats membres de minorités visibles sont plus nombreux que les autres candidats à être fortement d'accord avec l'énoncé; l'écart entre les deux groupes est toutefois faible, et il semble que le facteur « parti » ait une plus grande incidence que le facteur « origines ».

On a sollicité l'avis des candidats concernant certaines des mesures qui pourraient permettre de pallier la représentation déficitaire. Bien que les opinions divergent peu, les candidats appartenant aux minorités visibles ont tendance à appuyer davantage les programmes de formation (77 % contre 71 %) et l'aide financière

spéciale (53 % contre 42 %) que leurs collègues. L'écart est légèrement plus marqué selon le degré d'accord ou de désaccord – 44 % contre 28 % dans le cas des programmes de formation et 32 % contre 16 % dans le cas de l'aide financière. L'écart le plus important s'observe lorsqu'il est question d'imposer des quotas et d'appliquer un traitement préférentiel, considérés comme les mesures les plus controversées; 57 % des candidats membres de minorités appuient cette approche (20 % sont fortement d'accord), alors que seulement 37 % des autres candidats y donnent leur aval (13 % sont fortement d'accord). Ici aussi, les écarts entre les partis sont notables.

D'après la figure 1, les minorités visibles ont un point de vue plus arrêté sur cette question que leurs collègues, et ces points de vue sont davantage polarisés d'un parti à l'autre. C'est

Figure 2
Caractère inacceptable du système majoritaire uninominal



Source : Sondage auprès des candidats canadiens 2004

Note : n = 561 (de haut en bas : 525, 36; 104, 7; 105, 7; 132, 10; 167, 9; 17, 3).

au sein des libéraux et des verts que les autres candidats sont les plus nombreux à exprimer leur désaccord avec l'imposition de quotas, et encore plus de candidats issus de minorités visibles s'y opposent fortement. C'est au sein du N.P.D. que l'imposition de quotas et le traitement préférentiel récoltent le plus d'appuis : les candidats de minorités visibles appuient ces mesures dans une plus grande proportion (80 % contre 66 %) et sont fortement en faveur (50 % fortement d'accord). L'écart observé au sein du Bloc Québécois est plus marqué et doit être considéré avec circonspection compte tenu du nombre limité de répondants. Les résultats du Parti conservateur contrastent avec ceux du N.P.D. : la presque totalité des candidats s'opposent aux mesures précitées, même que les candidats conservateurs issus de minorités

visibles manifestent la plus forte opposition (83 % se disent fortement en désaccord). Compte tenu de la position des partis sur ces questions, on peut conclure que les candidats membres de minorités visibles et les partis se choisissent réciproquement en fonction de leurs valeurs fondamentales.

Réforme du système électoral

Les candidats ont eu à répondre à la question suivante : « Dans notre système actuel, un parti peut gagner une majorité de sièges sans obtenir une majorité de votes. Trouvez-vous cela acceptable ou inacceptable? »

D'après la figure 2, les candidats membres de minorités visibles sont plus critiques envers le système électoral actuel : 75 % d'entre eux croient

que le système est inacceptable, soit 13 % de plus que les autres candidats. Ils semblent donc plus sensibilisés aux effets restrictifs du système sur la représentation des minorités. Comme prévu, l'influence de l'appartenance politique est considérable; tout particulièrement chez les candidats verts et néo-démocrates dont les candidats, toutes origines confondues, rejettent majoritairement le système uninominal. De fait, les candidats de ces partis issus de minorités visibles estiment unanimement que ce système est inacceptable, comme plus de 90 % des autres candidats. Les candidats des autres partis semblent être plus satisfaits du système actuel, ce qui reflète les positions partisans les distinguant sur la question de la réforme électorale, mais le facteur « origines » demeure déterminant. Les candidats libéraux membres de minorités visibles s'opposent davantage au système uninominal que leurs collègues (43 % contre 14 %). Cette divergence d'opinion s'observe aussi chez les conservateurs, mais l'écart est légèrement inférieur (43 % contre 28 %). Chez les bloquistes, l'origine des candidats est un facteur important; les réserves précitées sont de mise ici aussi. En résumé, même si l'appartenance politique constitue le facteur le plus déterminant de l'opinion qu'ont les candidats du système électoral actuel, les résultats démontrent que les membres des minorités visibles considèrent le système comme particulièrement problématique.

Les candidats ont dû se pencher sur une solution possible, reposant sur la proportionnalité. L'analyse a porté sur le degré d'accord avec l'énoncé suivant : « Un parti qui obtient 10 % des votes devrait obtenir 10 % des sièges. » Fait intéressant, le rejet du système actuel et les divergences d'opinion

précitées ne transparaissent pas ici. D'après le tableau 2, il n'y a pas de divergence véritable entre les candidats appartenant aux minorités visibles et les autres candidats sur l'énoncé précité (67 % contre 64 % et seulement 50 % contre 45 % dans le cas de « fortement d'accord »). Seuls les néo-démocrates et les verts sont divisés sur la question (N.P.D. : 90 % des candidats membres de minorités visibles en faveur contre 67 % des autres candidats; Parti Vert : 100 % contre 83 %). Qui plus est, la divergence d'opinion entre les groupes de candidats quant au caractère non acceptable du système majoritaire n'est pas marquée chez les libéraux et les conservateurs. Plusieurs facteurs peuvent expliquer la variance¹¹; à première vue, il semblerait que certains des candidats estimant que le système est inadmissible ne croient pas nécessairement à la représentation proportionnelle comme solution ou encore que le facteur « un siège, un vote » doit être fixé à la barre des 10 %.

Conclusion

L'appartenance politique oriente clairement le point de vue des candidats, toutes origines confondues, quant à la sous-représentation des minorités et à la réforme électorale. Quoi qu'il en soit, les points de vue des candidats issus de minorités visibles diffèrent considérablement de ceux de leurs collègues

Tableau 2
« Un parti qui obtient 10 % des votes devrait obtenir 10 % des sièges » (rangées en pourcentage).

		Fortement d'accord	D'accord	En désaccord	Fortement en désaccord	n
Candidats membres des minorités visibles		50	17	28	6	36
Autres candidats		45	19	27	9	521
Parti libéral	Minorités visibles	-	14	71	14	7
	Autres	1	12	63	25	104
Parti conservateur	Minorités visibles	-	29	57	14	7
	Autres	4	25	56	16	102
N.P.D.	Minorités visibles	90	10	-	-	10
	Autres	67	29	3	1	131
Parti Vert	Minorités visibles	100	-	-	-	9
	Autres	83	15	2	-	166
Bloc Québécois	Minorités visibles	-	67	33	-	3
	Autres	6	11	67	17	18

Source : Sondage auprès des candidats canadiens 2004

lorsqu'il est question du caractère inacceptable du système électoral. Les minorités visibles appuient davantage certaines recommandations associées à la réforme démocratique, et elles ont des opinions plus tranchées et plus diverses lorsqu'il est question d'enjeux plus controversés ou fondamentaux. Bien sûr, il faut user de prudence devant un aussi petit échantillon de candidats; on peut tout de même conclure que les membres des minorités visibles ont un point de vue différent de leur parti respectif et de l'opinion publique. ✖

NOTES

1. Aux termes de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, « font partie des minorités visibles les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». Statistique Canada définit les catégories de minorités visibles suivantes : Chinois, Sud-Asiatique, Noir, Arabe et Asiatique occidentale, Philippin, Asiatique du Sud-Est, Latino-Américain (excepté Chilien et Argentin), Japonais, Coréen et habitant des îles du Pacifique.
2. Jerome H. Black et Bruce M. Hicks, « Candidats de minorités visibles à l'élection fédérale de 2004 », *Revue parlementaire canadienne*, vol. 29, n° 2, été 2006, p. 27-33.
3. Jerome H. Black et Bruce M. Hicks, « Candidats de minorités visibles ».
4. Brian Tanguay et Steven Bittle, « Parliament as a Mirror to the Nation: Promoting Diversity in Representation through Electoral Reform », *Canadian Issues*, été 2005, p. 61-63.
5. L'étude a été pilotée par l'Université McGill et financée en partie par Metropolis Canada et Citoyenneté et Immigration Canada. Pour obtenir d'autres renseignements au sujet de l'étude, voir Jerome H. Black et Bruce M. Hicks, « Strengthening Canadian Democracy: The Views of Parliamentary Candidates », *Enjeux publics* de l'IRPP, vol. 7, n° 2, mars 2006.
6. Sur les 577 candidats qui ont répondu au questionnaire, 414 ont préféré le retourner par la poste alors que 163 ont privilégié l'Internet. Voici les taux de réponse de chacun des partis : Parti Vert : 58,4 %; N.P.D. : 47,1 %; Parti conservateur : 38,0 %; Parti libéral : 37,0 %; Bloc Québécois : 28,0 %.
7. Dans la version longue du questionnaire, la question visant à déterminer les origines était : « À quel(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) appartenait vos ancêtres? Précisez tous les groupes pertinents. » Pour éviter qu'un trop grand nombre de répondants indiquent « canadien », la question comportait le préambule suivant : « Nous sommes tous canadiens, mais nos ancêtres viennent des quatre coins du monde ». Diverses autres sources ou méthodes ont été employées pour déterminer les origines des candidats qui n'ont pas répondu à cette question, notamment des documents publiés par le parti, de l'information biographique, des manchettes, des photos, des vidéos et l'analyse du nom de famille.
8. Voir la note 1.
9. Jerome H. Black, « Representation in the Parliament of Canada: The Case of Ethnoracial Minorities », dans Joanna Everitt et Brenda O'Neill, dir., *Citizen Politics: Research and Theory in Canadian Political Behaviour*, Don Mills (Ontario), Oxford University Press, 2002, p. 355-372.
10. Les tableaux illustrant ces résultats et d'autres données sont disponibles sur demande.
11. Le libellé de la question peut expliquer la variance des réponses. L'énoncé relatif au 10 % provient d'une étude nationale sur les élections et facilite la comparaison sur plusieurs années. La question a été intégrée à notre sondage afin de faciliter une analyse « élite-masse » (cette question est toutefois plus efficace lorsqu'il s'agit d'une analyse de masse).



Le chemin de l'intégration

La représentation politique des Sud-Asiatiques canadiens dans les banlieues

Andrew Matheson

M.A., Études en immigration et peuplement, Université Ryerson

On explique dans l'article qui suit les variables faisant que la structure politique est plus favorable aux politiciens et candidats des minorités visibles dans les banlieues du Canada que dans les centres urbains. L'analyse porte sur les taux de représentation des minorités visibles, et s'attarde surtout aux politiciens d'origine sud-asiatique dans les banlieues de Mississauga et Brampton, près de Toronto, dont un nombre important sont devenus députés lors de l'élection générale de 2006. Au terme de l'article, on conclut que divers facteurs expliquent cette situation favorable dans les banlieues, dont la forte concentration résidentielle, les statuts socioéconomiques et niveaux d'acculturation élevés, et la moins grande proportion de députés sortants.

On pense souvent que les grandes villes d'Amérique du Nord sont des mosaïques ethnoculturelles, tandis que les banlieues qui les entourent sont uniformément « blanches ». Pourtant, au Canada, c'est dans les circonscriptions fédérales des banlieues que le plus grand nombre de politiciens des minorités visibles ont été élus. Ainsi, à la dernière élection générale, en 2006, 24 candidats des minorités visibles ont été élus parmi les 308 députés fédéraux; 8 d'entre eux représentaient les trois grandes villes du Canada – Montréal, Toronto et Vancouver – mais les 12 autres avaient été élus dans les banlieues de ces villes. Fait à noter, la grande majorité de ces 12 députés de banlieue étaient d'origine sud-asiatique.

Dans le présent article, on cherche à répondre, à partir d'une analyse des banlieues de Mississauga et de Brampton, aux deux questions suivantes : pourquoi les structures

politiques des banlieues sont-elles plus favorables aux minorités visibles que celles des grands centres, comme Toronto et Vancouver; et pourquoi les politiciens sud-asiatiques ont-ils réussi à atteindre un taux de représentation proportionnel à leur population, contrairement à tant d'autres minorités visibles, comme les collectivités chinoises ou noires?

Mesure de la représentation politique des minorités visibles

Il n'existe pas de méthode miracle pour quantifier les concepts d'origine ethnique et de race, par nature complexes. Aux fins du présent article, nous utilisons la définition – généralement acceptée mais quand même imparfaite – choisie par Statistique Canada au Recensement de 2001 : font donc partie des minorités visibles « les personnes,

autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche »¹. Après un examen approfondi de la preuve biographique et photographique, on a pu déterminer, selon cette définition, que 24 députés appartenaient à une minorité visible – Sud-Asiatiques, Chinois, Noirs, Arabes, Japonais, Latino-Américains, etc. À noter que ce nombre exclut les députés autochtones, mais inclut deux députés d'origine mixte (chinoise et européenne).

La corrélation entre la représentation numérique et la représentation réelle semble elle-même relativement ambiguë et imprévisible. Dans leur étude de 2002, Siemiatycki et Saloojee soutiennent que la présence de minorités visibles au sein des entités politiques

De plus en plus d'immigrants choisissent la banlieue plutôt que les grandes villes.

ne se traduit pas nécessairement par des politiques favorables à leur égard².

Cela dit, Simard soutient que la question de la représentation politique « reste primordiale pour l'avenir de la démocratie »³, surtout dans une démocratie comme le Canada, où les minorités visibles devraient devenir numériquement majoritaires (si ce n'est déjà fait) dans la plupart des grandes régions métropolitaines. La représentation politique, outre son impact sur l'élaboration des mesures et des lois, présente aussi une importance symbolique, surtout dans un pays d'immigrants. En effet, les vagues successives d'immigrants au Canada en ont changé la démographie, et il est donc essentiel que toutes les collectivités – peu importe leur race ou leur pays d'origine – sachent que le système politique et les autres aspects de la société

canadienne leur sont ouverts; c'est d'ailleurs le mandat de la *Loi sur le multiculturalisme canadien*. Les entités politiques très peu représentatives doivent donc être vues, partiellement, comme indicatrices d'une exclusion et d'un désintérêt social, et comme « un danger sérieux pour notre concept commun de démocratie participative » [traduction]⁴.

Les banlieues, théâtre du succès

Bien que Toronto ait la réputation de ville la plus cosmopolite du Canada, ce sont ses banlieues qui ont vu le plus grand nombre d'élections de politiciens des minorités visibles. En effet, à l'élection générale de 2006, 9 des 24 députés membres d'une minorité

visible ont été élus dans la région du Grand Toronto, mais seulement 2 d'entre eux l'ont été dans la ville même

de Toronto; 5 ont été élus dans les banlieues de Mississauga et Brampton, et les 2 autres, dans les régions mi-rurales mi-suburbaines de Halton et Durham.

Seule la région de York, qui regroupe des banlieues et des régions rurales au nord de Toronto, a élu un moins grand pourcentage de députés des minorités visibles que la ville de Toronto.

Ainsi, même si elles ne comptent que le tiers des circonscriptions de Toronto, les banlieues de Brampton et Mississauga ont élu environ deux fois plus de membres des minorités visibles que la métropole. Comment expliquer cette situation?

Les banlieues du Canada ont connu une grande explosion démographique ces dix dernières années. De plus en plus d'immigrants choisissent la banlieue plutôt que les grandes villes. Ainsi, en 1998, 82,4 % des nouveaux immigrants dans la région du Grand Toronto et de Hamilton s'installaient à Toronto même, et 9,7 % choisissaient la région de Peel (composée de Mississauga, Brampton et de la municipalité surtout rurale de Caledon)⁵. Par comparaison, en 2003, seulement 63,7 % des nouveaux immigrants choisissaient Toronto, et 20,9 % – un sur cinq – s'établissaient dans la région de Peel.

Tableau 1
Députés des minorités visibles élus dans la région du Grand Toronto

Lieu	Nombre de circonscriptions	Nombre de membres d'une minorité visible élus	Pourcentage des sièges remportés par les minorités visibles
Brampton	3	2/3	67
Mississauga	5	3/5	60
Région de Durham	4	1/4	25
Région de Halton	4	1/4	25
Toronto	23	2/23	9
Région de York	6	0/6	0

Données fournies par l'auteur.

L'un des principaux obstacles à l'arrivée de nouveaux visages sur la scène politique est la présence des députés sortants⁶. Or, la croissance démographique récente des banlieues a entraîné une nouvelle distribution des circonscriptions fédérales, ce qui a ouvert la voie, plus qu'à Toronto, aux nouveaux candidats des minorités visibles.

En effet, la croissance rapide des villes de Brampton et de Mississauga ces

candidats des minorités visibles élus à Mississauga ou à Brampton n'a eu à affronter un député sortant à l'élection générale de 2006.

En 1980, Mississauga et Brampton comptaient trois circonscriptions fédérales, contre huit en 2006. Par contraste, la ville de Toronto n'a gagné qu'une seule circonscription au cours des 25 dernières années. Il est vrai que ses circonscriptions ont fréquemment

été redélimitées, mais les redécoupages ne s'accompagnaient jamais d'une grande augmentation du nombre de circonscriptions, ce qui forçait les nouveaux candidats

à attendre que des députés prennent leur retraite, ou que leur parti réussisse un balayage.

Même dans une démocratie participative comme le Canada, le statut socioéconomique est souvent considéré

Les campagnes électorales coûtent cher, et les personnes à faible revenu peuvent difficilement rassembler les sommes nécessaires.

dernières décennies a entraîné une redélimitation constante des circonscriptions fédérales, voire la création de nouvelles circonscriptions, ce qui a ébréché les bastions des députés fédéraux sortants, souvent difficiles à déloger à Toronto. De fait, aucun des



Photo : PC

Élu en 1957, Douglas Jung, premier député canadien d'origine chinoise, a exercé deux mandats à la Chambre des communes.

comme l'une des principales variables déterminant la participation politique. En effet, les campagnes électorales coûtent cher, et les personnes à faible revenu peuvent difficilement rassembler les sommes nécessaires⁷. De plus, vu la corrélation étroite entre le vote et la propriété⁸, les hauts taux de pauvreté dans une collectivité auront inévitablement un effet négatif sur la mobilisation de ses membres et leur participation au vote. Bien que les pouvoirs publics de la région de Peel s'inquiètent de l'écart de plus en plus prononcé entre les revenus des immigrants récents et des non-immigrants, il reste que, dans l'ensemble, les désavantages socioéconomiques qui accablent un si grand nombre de groupes ethnoculturels à Toronto n'existent pas dans les banlieues⁹, où les collectivités minoritaires sont mobiles sur le plan social et plus à même d'accéder à un système politique qui associe souvent le succès électoral avec l'aisance financière.

Le succès électoral des Canadiens d'origine sud-asiatique

En 1993, trois politiciens sont devenus simultanément les premiers députés



d'origine sud-asiatique à la Chambre des communes du Canada. Ce jalon – d'une importance monumentale pour les Canadiens sud-asiatiques – avait toutefois un peu tardé, si on le compare aux précédents établis par d'autres minorités visibles au Canada. Par exemple, 25 ans plus tôt, en 1968, les premiers députés fédéraux noir (Lincoln Alexander) et arabe (Pierre De Bané) avaient fait leur entrée à la Chambre, et, en 1957, le premier député d'origine chinoise (Douglas Jung) s'était fait élire à la 23^e législature.

d'Afrique continentale, ne parlent pas panjabi.

Ainsi, la collectivité sud-asiatique du Canada a rapidement rattrapé son retard : en moins d'une décennie et demie, elle est passée de la sous-représentation complète à une représentation proportionnelle à leur population. En effet, les Canadiens sud-asiatiques détiennent 3,3 % des sièges au Parlement, et ils constituent 3,1 % de la population du Canada.

À ce titre, ils sont la plus grande collectivité ethno-culturelle minoritaire à atteindre ce niveau de représentation au palier fédéral. Par comparaison, la collectivité chinoise, qui constitue 3,7 % de l'ensemble de la population, ne détient que 1,6 % des sièges à la Chambre. Comme le montre le tableau 2, les collectivités arabe et japonaise du Canada sont les seules dont la représentation politique atteint la même proportionnalité que les Canadiens sud-asiatiques, mais il faut noter qu'elles sont de taille beaucoup plus modeste.

À quoi est attribuable le succès électoral des Canadiens sud-asiatiques? Entre autres, on peut citer les facteurs suivants : leur forte concentration résidentielle, leur statut socioéconomique, leur connaissance de l'anglais et leur mobilisation vis-à-vis de la discrimination sociale dont ils estimaient être l'objet.

Les Canadiens sud-asiatiques, et plus précisément les sikhs, vivent au sein de collectivités très concentrées, ce qui explique peut-être pourquoi 7 des 10 députés sud-asiatiques fédéraux sont justement sikhs. Sur ces sept politiciens, deux ont été élus à Mississauga, deux à Brampton et aucun à Toronto. Or, en examinant la concentration des sikhs dans ces trois villes, on voit en effet une corrélation.

Les données sur les députés sont fournies par l'auteur; celles sur la population viennent du Recensement de 2001 mené par Statistique Canada.

Dans la ville de Toronto, de nombreux groupes ethnoculturels minoritaires vivent au sein de collectivités à fort taux de concentration; par exemple, 10,6 % des Chinois, 10,3 % des Sud-Asiatiques et 8,3 % des Noirs de l'ensemble de l'Ontario vivent dans la métropole. C'est pourquoi les sikhs de Toronto, bien qu'ils représentent 21,5 % de l'ensemble de la collectivité sikhe provinciale, n'ont pas pu utiliser leur nombre pour faire élire plus de députés : ils ne sont pas la seule minorité dominante.

Au contraire, Brampton et Mississauga comptent une très forte proportion de Canadiens sikhs. Vu leur grande concentration résidentielle, les sikhs de ces banlieues disposent d'un système complexe d'organisations communautaires et de lieux de rassemblement. Le

À quoi est attribuable le succès électoral des Canadiens sud-asiatiques?

À l'élection générale de 2006, les candidats sud-asiatiques, avec leurs 10 sièges, ont consolidé leur succès de 2004. Huit de ces dix députés parlent panjabi, ce qui fait de cette langue la quatrième au rang des langues les plus parlées à la Chambre. Seuls Rahim Jaffer (Edmonton–Strathcona) et Yasmin Ratansi (Don Valley-Est), musulmans ismaéliens de la diaspora

Tableau 2
Représentation des minorités visibles à la Chambre des communes

Minorité visible	Députés à la 39 ^e législature	Pourcentage des sièges du Parlement	Pourcentage de la population générale
Sud-asiatique	10	3,3	3,1
Chinoise	5	1,6	3,7
Noire	4	1,3	2,2
Arabe	3	1,0	0,7
Latino	1	0,3	0,7
Japonaise	1	0,3	0,3
Philippine	0	0,0	1,0

Les données sur les députés sont fournies par l'auteur; celles sur la population viennent du Recensement de 2001 mené par Statistique Canada.

Tableau 3
Les députés sud-asiatiques et la concentration résidentielle

Lieu	Nombre de députés sikhs	Population totale	Pourcentage de Sud-Asiatiques au sein de la population	Pourcentage de la population sikhe provinciale
Brampton	2/3	325 428	19,5	32,9
Mississauga	2/5	612 925	14,9	22,4
Toronto	0/23	2 481 494	10,3	21,5

Les données sur les députés sont fournies par l'auteur; celles sur la population viennent du Recensement de 2001 mené par Statistique Canada.

réseau social dense qui est ainsi créé – centré sur les temples sikhs, appelés gurdwaras, et les groupes culturels – influe fortement sur la socialisation et la mobilisation politiques de la collectivité sikhe, d'où il suit que les politiciens sikhs ont une meilleure chance de victoire¹⁰.

Des facteurs socioéconomiques et culturels traditionnels expliquent aussi le haut taux de représentation sikhe au palier fédéral. En effet, les sikhs sont l'une des minorités visibles les plus aisées financièrement du Canada; leurs candidats sont donc davantage capables de soutenir les coûts d'une campagne. De plus, les immigrants sikhs de l'Inde connaissent mieux l'anglais et les processus démocratiques que les immigrants des pays sans passé colonial britannique, comme la Chine; leur adaptation au système politique canadien est donc plus facile. C'est cette familiarité qui explique en partie pourquoi le taux de participation au vote des Canadiens sud-asiatiques, comme les sikhs, est plus élevé que celui des Canadiens d'origine chinoise¹¹, et pourquoi ces derniers, même s'ils constituent la première minorité visible du Canada, ont la moitié moins de députés au Parlement que les Sud-Asiatiques.

Enfin, des événements politiques survenus à l'étranger ont peut-être eu un effet sur l'identité sociale des sikhs et motivé ces derniers à participer à la vie politique.

C'est ce que soutient Tarik Ali Khan, qui écrit que la participation politique accrue des sikhs au Canada résulte du massacre du Temple d'or d'Amritsar, en 1984, et des retombées politiques subséquentes¹². En effet, après l'attaque du temple ordonnée par Indira Gandhi, le mouvement Khalistan, qui prônait

l'indépendance du Panjab, a gagné des appuis. Ali Khan affirme que ce mouvement, jumelé à l'attentat de 1985 contre Air India, a entraîné l'étiquetage des sikhs comme « terroristes » et l'utilisation du profilage racial par les autorités canadiennes chargées de leurs revendications du statut de réfugié. Il croit que les sikhs du Canada se sont mobilisés politiquement pour combattre ces stéréotypes et montrer qu'ils étaient des citoyens modèles.

Ce n'est donc peut-être pas une coïncidence si les Canadiens sud-asiatiques ont justement commencé leur entrée aux assemblées législatives canadiennes peu de temps après ces événements. Ainsi, en 1986, Moe Sihota est devenu le premier Indo-Canadien élu à l'assemblée législative de la Colombie-Britannique, et le premier sikh élu député provincial. Sa victoire a été suivie, en 1987 et en 1988, de celles d'Ismali Murad Velshi et de Gulzar Cheema, premiers candidats sud-asiatiques élus aux parlements de l'Ontario et du Manitoba respectivement. Ces élections ont peut-être été

Photo : PC / Toronto Star (Richard Lautens)



Dans un stade de Toronto, des milliers de sikhs célèbrent le Baisakhi, un des festivals religieux et culturels les plus importants de cette collectivité.



En 1986, Moe Sihota est devenu le premier Canadien d'origine indienne à être élu à une assemblée législative au Canada (en Colombie-Britannique).

le résultat d'un effort de mobilisation de la part de la collectivité sikhe, qui craignait l'ostracisme social.

Conclusion

Malgré ces succès récents et tous les facteurs qui ont accru la participation des Sud-Asiatiques au système politique canadien, il reste que, dans l'ensemble, le Canada fait piètre figure au chapitre de la représentation politique des minorités visibles. En effet, partout au

pays et à la Chambre des communes, la tendance dominante est à la sous-représentation des minorités visibles. À mesure que notre pays se diversifie, il devient de plus en plus essentiel que nos assemblées législatives se diversifient dans une même mesure. La conduite d'un des pays les plus multiculturels du monde par des gouvernements essentiellement homogènes va à l'encontre de la *Loi sur le multiculturalisme canadien*, qui prône l'égalité de tous les Canadiens dans tous les aspects de la société – économiques, sociaux, culturels ou politiques. Cette vision est loin d'être concrétisée, quoique les banlieues, dans la région de Toronto à tout le moins, semblent avancer dans la bonne direction. En effet, loin de demander l'assimilation, les banlieues de Brampton et de Mississauga, faisant mentir le stéréotype, sont devenues de rares modèles de représentation adéquate des minorités. ❌

NOTES

1. Statistique Canada, *Profils des communautés de 2001*, produit publié le 27 juin 2002, dernière modification le 30 novembre 2005, n° 93F0053XIF.
2. Myer Siemiatycki et Anver Saloojee, « Ethnoracial Political Representation in Toronto: Patterns and Problems », *Journal of International Migration and Integration*, vol. 3, n° 2, printemps 2002, p. 241-273.
3. Carolle Simard, *La représentation politique des élus issus des groupes ethniques minoritaires à Montréal*, présentation à la Quatrième conférence nationale Metropolis, mars 2000, Toronto (Ontario).
4. Annamie Paul, « Under-representation in Canadian Public Institutions: Canada's Challenge », *Thèmes canadiens*, été 2005, p. 18-21.
5. Social Planning Council of Peel, « Immigrants and Visible Minorities in Peel », *Infoshare*, vol. 11, n° 1, mai 2003.
6. Daiva K. Stasiulis et Yasmeen Abu-Laban, « Partis et partis pris – La représentation des groupes ethniques en politique canadienne », dans *Minorités visibles, communautés ethnoculturelles et politique canadienne : La question de l'accessibilité*, Kathy Megyery (dir.), Toronto, Dundurn Press, 1991.
7. Siemiatycki et Saloojee, *op. cit.*
8. Siemiatycki et Saloojee, *ibid.*
9. Stasiulis et Abu-Laban, *op. cit.*
10. Stasiulis et Abu-Laban, *ibid.*
11. Livianna Tossutti, « Electoral Turnout and Canada's Changing Cultural Makeup: Interviews with Three Municipal Leaders », *Thèmes canadiens*, été 2005, p. 53-56.
12. Tarik Ali Khan, « Canada Sikhs », *Himāl South Asian*, vol. 12, n° 12, décembre 1999, <www.himalmag.com/99Dec/sikhs.htm>.



La participation politique des nouveaux Canadiens

Une étude exploratoire

Carolle Simard

Professeure, Département de science politique, Université du Québec à Montréal

Dans cet article, je présente les conclusions d'une enquête exploratoire réalisée auprès de nouveaux citoyens canadiens originaires de pays non démocratiques. Sont notamment discutées les variables susceptibles d'expliquer leurs perceptions et leurs comportements politiques. Plus particulièrement, je m'intéresse aux interrelations entre ces trois groupes de variables : politiques, psychologiques et sociodémographiques. Mon étude découle de l'analyse de 20 entretiens semi-dirigés menés auprès de répondants montréalais originaires du Pérou, du Liban et d'Haïti. Dans l'étude, les nouveaux citoyens canadiens sont nombreux à associer la démocratie, du moins en partie, à l'acte de voter. Par ailleurs, ils s'appuient sur les réseaux sociaux pour le développement du capital social, qui leur permettra d'acquérir les habiletés requises pour participer à la vie politique. Ils semblent aussi convaincus qu'un niveau élevé d'efficacité politique aille de pair avec une forte implication politique. Enfin, chez les répondants issus des minorités visibles, j'ai constaté la saillance des identités minoritaires. Les futures recherches sur la participation politique devront forcément tenir compte de ces nouvelles perspectives, présentées sous forme exploratoire.

Le contexte et la sélection des répondants

Le cynisme politique fait désormais partie du paysage politique canadien. Dans un tel contexte de lassitude face à la classe politique et au système qui sécrète cette dernière, la question de la socialisation politique des nouveaux arrivants qui choisissent le Canada mérite qu'on s'y arrête. Ces derniers, en se joignant à la communauté politique canadienne, sont interpellés par un contexte où se conjuguent tout un ensemble d'enjeux divers, tels la sempiternelle question constitutionnelle, le rôle du Canada dans la guerre au terrorisme, le financement réduit des services publics, le manque de transparence des autorités politiques. Pour le dire autrement : les nouveaux citoyens canadiens ne construisent pas leur vision politique du Canada et des problèmes qui assaillent la société canadienne en vase clos. Bien au contraire. Au même titre que tous les autres Canadiens en effet,

leur imaginaire politique est fait d'incohérences et leur implication politique est marquée par la complexité de l'univers dans lequel ils évoluent.

De manière à mieux comprendre les processus par lesquels les nouveaux arrivants, devenus citoyens canadiens, appréhendent le fonctionnement des institutions démocratiques et jouent le jeu de la participation civique et politique, je m'intéresse dans cet article aux interrelations entre ces trois groupes de variables : politiques, psychologiques et sociodémographiques. Mon étude découle de l'analyse de 20 entretiens semi-dirigés menés auprès de répondants originaires du Pérou (16 personnes), du Liban (7 personnes) et d'Haïti (7 personnes). Tous étaient des immigrants de première génération arrivés au Canada à l'âge adulte. Au moment de l'enquête, ils étaient tous citoyens canadiens et vivaient dans la région de Montréal. Leur parcours

migratoire était fort différent d'une personne à l'autre et la plupart vivaient au Canada depuis au moins cinq ans. Ils ont été sélectionnés à partir de la méthode boule de neige ou de référence, laquelle consiste à demander aux personnes rencontrées lors de l'étude de désigner d'autres connaissances répondant à nos critères d'immigration et de durée de séjour. Les trois groupes retenus font partie des minorités visibles et appartiennent aux groupes ethniques dont la présence au Québec et au Canada augmente constamment. Enfin, le choix tient au fait qu'une part importante des Péruviens, des Libanais et des Haïtiens vivent dans la grande région montréalaise.

Les Libanais ont quitté le Liban à cause de la guerre, et des divisions religieuses qui y sévissent toujours. Pour leur part, les Haïtiens ont presque tous fui un pays aux prises avec une extrême pauvreté et une forte répression politique sous le régime de Duvalier fils. Quant aux Péruviens, ils ont émigré pour échapper à un pays qui, dans les années 1980, témoignait d'une situation économique des plus difficiles en Amérique latine.

L'échantillon est exploratoire et il est constitué de personnes provenant de pays non démocratiques. Ce choix s'explique par le fait que le Canada accueille de plus en plus de personnes qui immigreront au Canada sans avoir la compétence politique requise pour prendre part au jeu démocratique, qui repose sur le respect des règles institutionnelles et parlementaires.

Au Canada, de nombreux observateurs s'inquiètent de la baisse de la participation électorale. Conscients de la menace que constitue pour la légitimité des institutions démocratiques le manque de participation politique

d'une frange accrue de la population canadienne, Élections Canada et le Directeur général des élections du Québec notamment ont entrepris de sensibiliser tous les citoyens en âge de voter à l'importance de se rendre aux urnes. Ces dernières années en effet, on a constaté que les personnes nées au Canada participent moins qu'auparavant aux processus électoraux; en outre, on a observé que certains groupes affichent un taux d'abstention plus élevé que l'ensemble des Canadiens, entre autres la majorité des citoyens issus des minorités visibles et les jeunes de 18 à 35 ans.

Avant de présenter à grands traits les conclusions de mon enquête exploratoire, je discute des variables susceptibles d'expliquer les perceptions et les comportements politiques des nouveaux citoyens canadiens, notamment de ceux qui proviennent de pays non démocratiques.

Les variables

Une de mes interrogations de recherche renvoie au concept d'efficacité politique et à ses liens dynamiques avec la participation politique. Aaron Cohen (2001)¹, après avoir étudié les effets de médiation des variables psychologiques sur les variables sociodémographiques² et politiques³, a dégagé un modèle d'interaction entre ces variables.

Selon A. Cohen, les variables sociodémographiques semblent affecter l'estime de soi et le sentiment de maîtrise sur son environnement qui, à leur tour, favorisent un haut niveau de confiance à l'égard du système politique et augmentent la croyance en la capacité d'agir sur ce dernier.

Selon A. Cohen, le concept d'efficacité politique se rapporte aux perceptions qu'à l'individu de pouvoir agir sur le

système politique à travers des actions menées par les membres de sa communauté. Ces perceptions reposent sur le sentiment d'avoir une certaine maîtrise, tant sur sa vie personnelle que sur son environnement. Un tel sentiment s'appuie sur le fait de percevoir le système politique et ses représentants comme étant aptes à prendre en compte ses préoccupations et ses revendications de citoyen dans le processus de gouvernance et d'élaboration des politiques publiques. À cet effet, A. Cohen précise que l'individu doit posséder les compétences cognitives lui permettant de comprendre les us et coutumes politiques du pays.

Marc A. Zimmerman (1995)⁴ abonde dans le même sens lorsqu'il insiste sur la participation active, et la certitude personnelle de pouvoir changer les choses et de posséder les compétences requises pour y arriver. Il se sert du concept de *psychological empowerment* (« autonomisation psychologique »), lequel comprend deux dimensions : la première est qualifiée par l'auteur d'intrapersonnelle (l'estime de soi, le sentiment de maîtrise, les compétences personnelles) et la seconde d'interactionnelle (la compréhension du milieu environnant). M. A. Zimmerman accorde donc beaucoup d'importance à la socialisation et aux réseaux.

Un autre auteur, Günter Krampen (1991)⁵, précise toutefois que les attentes des individus à l'égard de leur environnement politique sont souvent étroitement liées à des traits de personnalité qui s'inscrivent dans ce que l'auteur appelle l'*action-theory model of personality* (« modèle de personnalité issu de la théorie active »), qui conjugue tant les conditionnements psychologiques que les caractéristiques sociologiques.

Certes, il est difficile pour le moment de démontrer l'existence d'un lien de causalité direct entre les variables psychologiques, telles que définies par ces auteurs, et la participation politique. En revanche, et compte tenu que la participation politique s'inscrit toujours dans la poursuite et la défense d'intérêts divergents, on peut logiquement soutenir que ces variables psychologiques vont agir dans un rapport

Les nouveaux citoyens canadiens provenant de pays non démocratiques voient dans la participation électorale un des fondements de la démocratie.

dynamique⁶ où s'entrecroisent une série de facteurs reliés à la socialisation et à l'habitus politique⁷. L'influence de telles variables va également dépendre des particularités identitaires qui se structurent tout au long du parcours migratoire et du sentiment d'appartenance ressenti à l'égard de sa nouvelle communauté. Finalement, les variables psychologiques influencent la lecture qui est faite d'événements tels que le scandale des commandites ou le débat constitutionnel.

L'analyse

Dans ce qui suit, sont discutées les principales conclusions de l'étude. Elles concernent le vote, la participation civique et politique, et le changement social.

Le vote

Je vote la plupart du temps. C'est ma responsabilité de citoyenne. Dans mon pays, on m'a enlevé la responsabilité de le faire. (Une femme d'origine libanaise.)

Ce qui se dégage de l'étude à propos du vote est particulièrement stimulant. En

effet, tous les participants rencontrés disent exercer leur droit de vote au moment des élections, notamment aux niveaux fédéral et provincial. Les nouveaux citoyens canadiens provenant de pays non démocratiques voient dans la participation électorale un des fondements de la démocratie. Pour eux, la démocratie renvoie autant à l'État de droit, à la liberté d'expression, à l'existence d'une presse libre, à la redistribution des richesses en faveur des plus démunis qu'à l'exercice du droit de vote. Est également souligné le fait qu'au Canada, « chaque vote compte », et que sa valeur ne change pas selon qu'on est riche ou pauvre.

Par ailleurs, plus de la majorité des nouveaux citoyens rencontrés dans l'enquête estiment qu'une société démocratique ne se résume pas, tant s'en faut, au fait de voter. Sans la présence de citoyens responsables, disent-ils, qui se mobilisent pour demander des comptes aux élus ou faire barrage à leur corruption, une société démocratique ne peut exister. Bref, dans le discours, le sens accordé à l'action des citoyens nous renvoie aux déterminants psychologiques dont j'ai parlé précédemment et aux interactions positives qui en découlent pour la participation politique.

Le vote n'est donc pas qu'un acte symbolique. Geste fondamental dont plusieurs ont été privés dans leur pays d'origine, il représente une sorte de « démocratie en action ». Cela étant, la présence aux urnes des nouveaux citoyens ne signifie pas pour autant une confiance aveugle à l'égard des politiciens et du système politique. Mais voter permet de réactualiser les

principes qui sous-tendent une société démocratique, peu importent les significations individuelles ou collectives qui y sont rattachées⁸.

La participation civique et politique

J'ai commencé à m'impliquer dans différents conseils d'administration et auprès de divers groupes communautaires. Je m'implique parce que je désire changer les choses. (Un homme d'origine haïtienne.)

On le sait, l'intérêt manifesté à l'égard de la politique ne se traduit pas toujours par une participation active dans les partis politiques ou des actions concrètes⁹ destinées à influencer les politiques. Toutefois, ce que A. Cohen qualifie de *psychological involvement* (« implication psychologique ») constitue un niveau de politisation qui peut déboucher sur une participation plus active.

Outre l'importance de la participation politique formelle, laquelle se résume à la politique électorale et à la politique étatique, les chercheurs examinent également un autre champ de participation – souvent qualifiée de civique – aux frontières parfois mal définies, et qui concerne notamment le secteur communautaire et les associations socioculturelles et sportives. Bien que ces formes de participation ne soient pas toujours dirigées vers les politiques étatiques, il s'agit bel et bien de lieux de pratiques citoyennes où, dans le cadre d'interactions quotidiennes, sont négociées les modalités d'un « vivre-ensemble »; l'acquisition d'un capital social, transférable au champ politique, s'en trouve grandement facilitée¹⁰.

Selon P. S. Li, le sentiment d'appartenance à un groupe ethnique constitue une manière d'acquérir du capital



La gouverneure générale du Canada, Michaëlle Jean, a visité en mai 2006 son pays natal, Haïti; elle s'est notamment rendue à Jacmel, ville où elle a passé une partie de son enfance.

social, qui, à son tour, contribue à l'insertion économique des nouveaux arrivants. La notion de capital social, développée par Robert D. Putnam¹¹, est éclairante, dans la mesure où les nouveaux arrivants au Canada sollicitent souvent leur réseau ethnique pour intégrer le marché de l'emploi. Or, mon enquête auprès des nouveaux citoyens canadiens montre toute l'importance que ces derniers accordent à leur intégration économique, cette dernière étant une condition sine qua non à un parcours migratoire réussi. Il semble donc exister un lien de causalité entre l'acquisition du capital social, les conditions d'emploi auxquelles sont confrontés les nouveaux citoyens canadiens et leur niveau de participation, tant civique que politique.

A. Cohen, dans son étude déjà citée, montre comment le statut socioéconomique affecte positivement ou négativement les caractéristiques psychologiques comme l'estime de

soi et le sentiment de maîtrise sur son environnement. En outre, plus une personne considère que son engagement et ses actions vont contribuer à changer les choses, plus elle aura tendance, toujours selon A. Cohen, à s'impliquer politiquement. Ce que A. Cohen qualifie de *political efficacy* (« efficacité politique ») explique en grande partie que les personnes les plus actives politiquement dans les trois groupes de l'échantillon sont aussi celles qui sont les plus convaincues de l'importance et de l'utilité de leurs actions; par ailleurs, elles expriment davantage de critiques à l'égard des politiciens et du système politique.

Le changement social

Il faut s'impliquer pour que les choses marchent bien, pour que les partis prennent aussi conscience des besoins

de la population. (Une femme d'origine péruvienne.)

Plusieurs de mes répondants reconnaissent s'impliquer dans le mouvement communautaire pour mieux comprendre leur environnement sociopolitique. Les lieux de pratique citoyenne dans la société civile ont favorisé l'acquisition de compétences politiques (la capacité d'analyse, le développement du sens critique, une bonne connaissance des institutions), en lien avec une série de facteurs liés aux réseaux de socialisation.

Bien que l'échantillon ne soit qu'exploratoire, j'ai remarqué certaines tendances concernant le comportement politique des répondants. Il semble bien que leur niveau de politisation s'inscrive dans un spectre assez large qui se situe entre le statu quo et le changement. J'ai également noté un plus grand investissement politique chez les répondants animés par une

Les lieux de pratique citoyenne dans la société civile ont favorisé l'acquisition de compétences politiques.

logique de changement social. C'est comme si une plus grande implication politique suscitait des actions renforçant des qualités faisant appel à l'estime de soi et au sentiment de maîtrise. À son tour, un tel renforcement paverait la voie à des actions en faveur du changement social.

Conclusion

Quels enseignements peut-on tirer de l'étude exploratoire et que peut-on en conclure pour la poursuite des travaux à venir concernant la participation politique des nouveaux citoyens?

Brièvement, je rappelle ici les pistes les plus prometteuses, au nombre de quatre. Les nouveaux citoyens canadiens sont nombreux à associer la démocratie, du moins en partie, à l'acte de voter. Par ailleurs, ils s'appuient sur les réseaux sociaux pour le développement du capital social, qui leur permettra d'acquérir les habiletés requises pour participer à la vie politique. Ils semblent aussi acquis à l'idée qu'un niveau élevé d'efficacité politique est inséparable d'une forte implication politique. Enfin, j'ai constaté la saillance des identités minoritaires chez les répondants issus des minorités visibles.

Ces tendances, qui devront être vérifiées empiriquement sur un échantillon représentatif, dévoilent un univers perceptuel beaucoup plus complexe que le modèle proposé par les politologues, modèle qui ignore généralement divers éléments d'ordre psychopolitique, entre autres les représentations des nouveaux arrivants à l'égard de la société d'accueil et les trajectoires d'intégration des sujets. À leur tour, ces dernières viennent configurer les perceptions qu'ont les nouveaux arrivants des groupes majoritaires.

Les futures recherches sur la participation politique, si elles sont destinées à perfectionner les modèles déjà connus, devront tenir compte de ces nouvelles perspectives, peu explorées à ce jour. Dans ce contexte, une approche exploratoire qualitative, combinée, cette fois, à une approche quantitative à l'échelle canadienne et regroupant d'autres groupes ethniques, devrait permettre d'asseoir d'autres modèles opératoires sur la participation politique des nouveaux citoyens canadiens. ❧

NOTES

1. Aaron Cohen, Eran Vigoda et Aliza Samorly, « Analysis of the Mediating Effect of Personal-Psychological Variables on the Relationship Between Socioeconomic Status and Political Participation: A Structural Equations Framework », *Political Psychology*, vol. 22, n° 4, 2001, p. 727-757.
2. Notamment le niveau de scolarité, le revenu et la profession.
3. Entre autres le niveau de politisation et la participation politique active.
4. Marc A. Zimmerman, « Psychological Empowerment: Issues and Illustrations », *American Journal of Community Psychology*, vol. 23, n° 5, 1995, p. 581-599.
5. Günter Krampen, « Political Participation in an Action-Theory Model of Personality: Theory and Empirical Evidence », *Political Psychology*, vol. 12, 1991, p. 1-25.
6. Plutôt que linéaire, au sens où est prise en compte la complexité des rapports sociaux.
7. Il s'agit de mettre en lumière la dimension souvent cachée des perceptions politiques, lesquelles sont souvent intériorisées dès le plus jeune âge; elles sont aussi le fruit des parcours de vie et des réseaux sociaux qui les sous-tendent.
8. À cet égard, j'ai noté des différences entre les trois groupes de l'enquête. Dans une version plus longue de cet article, j'en préciserai les contours.
9. Sur cette question, voir notamment : Carolle Simard, « Les minorités visibles et le système politique canadien », dans *Minorités visibles, communautés ethnoculturelles et politique canadienne : La question de l'accessibilité*, sous la dir. de Kathy Megyery, vol. 7, Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, Toronto, Dundurn Press, 1991, p. 179-295.
10. Annick Germain, « Capital social et vie associative de quartier en contexte multiethnique : Quelques réflexions à partir de recherches montréalaises », *Revue de l'intégration et de la migration internationale*, vol. 5, n° 2, 2004, p. 191-206; Peter S. Li, « Social Capital and Economic Outcomes for Immigrants and Ethnic Minorities », *Journal of International Migration and Integration*, vol. 5, n° 2, 2004, p. 171-190.
11. Robert D. Putnam, *Bowling Alone: The Collapse and Revival of American Community*, New York, Simon & Schuster, 2000.



Couverture des musulmans canadiens dans les médias imprimés aux élections fédérales



Yasmeeen Abu-Laban

Professeure agrégée, Département de science politique, Université de l'Alberta

Linda Trimble

Professeure, Département de science politique, Université de l'Alberta

Par le passé, les politicologues et les journalistes n'ont guère accordé d'attention au rôle de la religion dans la politique au Canada. Cependant, les attaques du 11 septembre 2001 aux États-Unis ont poussé au premier plan les différences religieuses – surtout par rapport aux musulmans. Malgré la diversité de l'islam, tant au Canada qu'ailleurs dans le monde, des stéréotypes continuent d'en sous-estimer la complexité et de l'assimiler à l'extrémisme. On analyse dans le présent article la quantité et la nature de la couverture accordée aux musulmans canadiens dans les médias imprimés de langue anglaise aux élections générales canadiennes de 2000, 2004 et 2006¹. Cette analyse révèle que les musulmans canadiens ont fait l'objet d'une couverture plus grande aux élections de 2004 et de 2006 qu'à celle de 2000. Cependant, elle révèle aussi que la vision journalistique dominante, qui consiste à traiter les élections comme des joutes que les partis gagnent ou perdent, est trop superficielle pour combattre les stéréotypes ou démontrer la diversité des musulmans canadiens.

Par le passé, les politicologues canadiens n'ont accordé qu'une attention sporadique à la religion dans la politique canadienne, et les médias imprimés n'ont pas témoigné d'un intérêt soutenu envers les groupes religieux en période d'élection fédérale. Comme le dit Paul Bramadat, professeur de science des religions, « notre société fait peu de cas de la religion, jusqu'à ce que des groupes ou individus religieux se mettent à faire de mauvais coups » [traduction]².

Les attaques du 11 septembre 2001 aux États-Unis, bien que perpétrées par un petit nombre de personnes, ont placé au premier plan les divisions religieuses, et concentré l'attention générale sur une vaste collectivité hétérogène et

transnationale, les musulmans. Le présent article examine quelle forme cette sensibilité accrue a prise dans les médias canadiens lors des campagnes électorales. Plus précisément, on y analyse les articles écrits sur les musulmans canadiens dans les journaux de langue anglaise aux élections générales de 2000, 2004 et 2006.

Tant la quantité que la nature de cette couverture, avant et après les attentats du 11 septembre 2001, sont évalués ci-après. En effet, les médias sont le prisme par lequel la plupart des citoyens voient la société et la politique. Plus précisément, les médias façonnent – ou, même, dictent – notre vision des groupes avec lesquels nous interagissons



Des musulmans prient à une mosquée de Toronto en souvenir des victimes des attaques terroristes du 11 septembre 2001 aux États-Unis.

peu³, comme les musulmans ou les autres minorités religieuses. Dans son analyse de la couverture médiatique américaine du Moyen-Orient après la révolution iranienne de 1979, Edward Said critique ce qu'il croit être une tendance de plus en plus forte à considérer les musulmans comme un groupe homogène, et à assimiler l'islam au fondamentalisme, ou à le voir comme un danger pour le monde⁴. Des stéréotypes trompeurs sur l'islam et la politique internationale, souvent tirés des reportages américains, se trouvent également dans les médias canadiens. Karim H. Karim affirme à ce sujet que le « péril islamiste » a remplacé la « menace soviétique » du temps de la guerre froide⁵.

L'analyse présentée dans le présent article porte donc sur le volume de la couverture accordée aux musulmans canadiens lors des trois dernières élections nationales, sur la nature de cette couverture – les musulmans y sont-ils traités comme une collectivité homogène et stéréotypée? – et sur les

conséquences pour les minorités de l'optique privilégiée par les médias dans leur couverture des élections.

Tableau 1 Principales confessions religieuses au Canada, 2001 (pourcentage de la population)

Confessions chrétiennes

Catholique	43,2
Protestante	29,2
Orthodoxe	1,6
Autres chrétiennes	2,6

Confessions non chrétiennes

Musulmane	2,0
Juive	1,1
Bouddhiste	1,0
Hindoue	1,0
Sikhe	0,9

Sans appartenance religieuse

Sans religion	16,2
---------------	------

Source : Statistique Canada. Recensement de 2001 : Les religions au Canada (série « Analyses »), n° de catalogue 96F0030XIF2001015 (2003)

À ce sujet, les études révèlent en effet que les médias abordent les élections dans une perspective de « joute à gagner » : ils s'attardent à des questions comme « qui gagne, qui perd, et pourquoi? », au détriment des enjeux⁶. Compte tenu de tous ces facteurs, on pouvait s'attendre à ce que les musulmans canadiens fassent davantage parler d'eux pendant les élections de 2004 et de 2006 que pendant celle de 2000, mais, aussi, à ce que la mentalité dominante du « qui gagne? », trop superficielle, ne combatte pas les stéréotypes ni la tendance à l'homogénéisation.

Contexte

Les musulmans forment une collectivité hétérogène, caractérisée par des différences générationnelles et démographiques. Grossie au fil de vagues d'immigration distinctes remontant à la fin du XIX^e siècle⁷, la collectivité

musulmane du Canada se distingue par la diversité de ses cohortes⁸, tant sur le plan de l'appartenance religieuse (sunnite, chiite, druze, ismaélienne, etc.) que sur celui du pays d'origine, de l'ethnicité, de la langue, de la culture, de la classe sociale et du sexe⁹. Comme l'illustre le tableau 1, les musulmans représentent aujourd'hui 2 % de la population canadienne, au premier rang des collectivités non chrétiennes.

Depuis le 11 septembre 2001, la thèse essentialiste du « choc des civilisations » entre le christianisme et l'islam a trouvé un nouveau



Les auteurs, après avoir examiné la couverture accordée dans huit journaux aux musulmans canadiens lors d'élections fédérales récentes, ont constaté peu d'occasions de combattre les stéréotypes ou de révéler la diversité de cette collectivité hétérogène et transnationale.

dynamisme, et les musulmans canadiens – réels ou présumés – ont fait face à des risques accrus de discrimination et de violence¹⁰.

Par conséquent, les associations et personnalités musulmanes canadiennes se mobilisent depuis 2001 pour combattre les stéréotypes, les menaces, les crimes haineux et le profilage racial, et pour accroître le dialogue entre les musulmans canadiens, et avec les autres Canadiens¹¹. Pour ce qui est des élections canadiennes, il est difficile de déterminer dans quelle mesure les musulmans y participent, vu la petitesse relative de

leurs échantillons dans les sondages. Cependant, Hamdani estime que le taux de vote des musulmans aux élections fédérales est plus faible que celui de la population dans son ensemble; il aurait été de 42 % à l'élection de 2000 (contre 61,2 % dans l'ensemble de la population), et d'un peu plus, soit 46,5 %, à l'élection de 2004 (contre 60,9 % dans l'ensemble de la population)¹². Par ailleurs, les musulmans sont sous-représentés à la Chambre des communes, par rapport à leur nombre¹³.

Les musulmans forment une collectivité hétérogène, caractérisée par des différences générationnelles et démographiques.

Vancouver, Ottawa, Calgary et Edmonton. Ces six villes regroupent 85,2 % des musulmans du Canada, et la seule ville de Toronto, 43,8 %¹⁴.

Méthodologie

Les journaux analysés ont été choisis en fonction de cette concentration démographique des musulmans dans certaines villes du Canada. Ainsi, en plus des deux journaux nationaux de langue anglaise, le *Globe and Mail* et le *National Post*, les principaux quotidiens de langue anglaise des six villes nommées plus haut ont été choisis aux fins de l'étude : la *Gazette* [Montréal], le *Toronto Star*, l'*Ottawa Citizen*, le *Calgary Herald*, l'*Edmonton Journal* et le *Vancouver Sun*. La période couverte par

l'étude débute à la délivrance des brevets et se termine une semaine après le jour d'élection¹⁵, et les articles retenus sont tous ceux qui portaient sur l'élection et comportaient le mot « musulman » (suivi ou non de « canadien ») ou « islam » (ou toute variante). Cette recherche a donné 67 articles.

Tableau 2
Concentration des musulmans canadiens par province, 2001

Canada	579 640
Ontario	352 530
Québec	108 620
Colombie-Britannique	56 220
Alberta	49 045

Source : Statistique Canada, *Recensement de 2001 : Les religions au Canada* (série « Analyses »), n° de catalogue 96F0030XIF2001015 (2003)

Comme le montre le tableau 2, les musulmans canadiens sont concentrés dans certaines provinces, c'est-à-dire, en ordre, l'Ontario, le Québec, la Colombie-Britannique et l'Alberta.

Dans ces provinces, la plupart des musulmans vivent à Toronto, puis, dans l'ordre, à Montréal,

Un instrument de codage précis a été utilisé pour décrire systématiquement le contenu et l'emplacement (dans le journal) de chaque article. Les caractéristiques « démographiques » de chaque article ont donc été répertoriées : titre du journal, date de publication, emplacement dans le journal, catégorie d'article (nouvelle, chronique, éditorial) et sujet principal. On a également codé chaque article selon la partie où se trouvaient les mots « musulmans » ou « islam » – dans le titre, dans le

premier paragraphe, etc. –, et selon la place occupée par le thème de l'islam dans le corps du texte (centrale, importante, ou indirecte). Par l'application au codage des techniques d'analyse critique du discours¹⁶, on a pu juger de quelle façon les musulmans étaient dépeints : groupe homogène ou religieux, ou d'orientation conservatrice ou extrémiste. Enfin, nous avons évalué dans quelle mesure les articles véhiculaient un message d'inclusion, c'est-à-dire utilisaient des termes comme

« Canadiens », « citoyens canadiens » ou « électeurs fédéraux » pour désigner les musulmans canadiens.

Quantité et emplacement des articles

Le tableau 3 révèle lesquels des journaux étudiés ont le plus parlé du fait musulman dans leur couverture des élections. Deux journaux, le *Globe and Mail* et le *Toronto Star*, ont publié près des deux tiers de tous les articles

mentionnant les musulmans, et 94 % de ces articles à l'élection de 2004. Par ailleurs, malgré le faible nombre total d'articles répertoriés, on constate que, comme on s'y attendait, la couverture des musulmans canadiens s'est accrue après le 11 septembre 2001. On voit en effet au tableau 3 que, de 13 à l'élection de 2000 (19 % de l'ensemble), le nombre d'articles mentionnant les musulmans est passé à 16 en 2004 (24 %), pour doubler ensuite et atteindre 38 en 2006 (57 %). Cependant, un nombre accru d'articles ne se traduit pas nécessairement par une couverture plus approfondie.

Comme le montre la figure 1, les musulmans canadiens n'étaient tout simplement pas vus comme un enjeu à l'élection de 2000; dans 92 % des articles relevés pour cette élection, ils sont uniquement mentionnés en passant dans des analyses du rôle de la religion en politique, et jamais dans le titre. De même, dans un grand nombre des articles de 2006, les musulmans n'ont été ni le sujet principal, ni un sujet secondaire : en effet, ils ont occupé une place essentielle ou importante dans seulement

Figure 1
Pourcentage des articles accordant une place substantielle aux musulmans, par élection

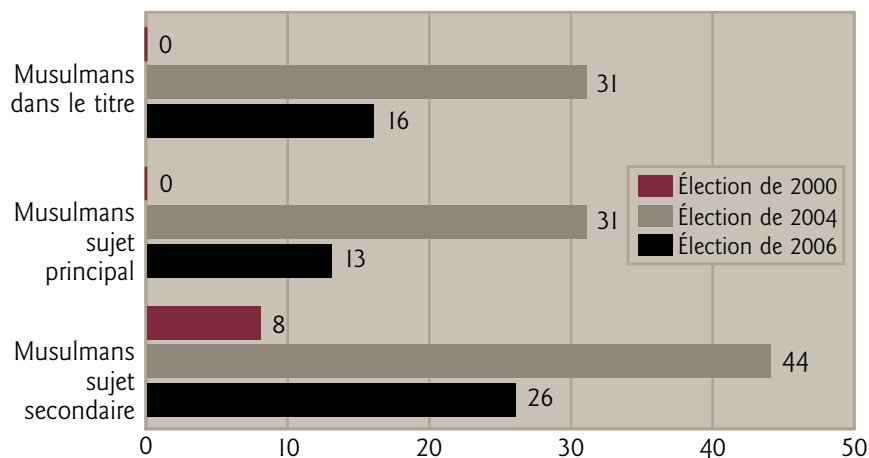


Tableau 3
Nombre (et pourcentage) d'articles mentionnant les musulmans, par journal et élection

Journal	Élection de 2000 n	Élection de 2004 n	Élection de 2006 n	Total
<i>Globe and Mail</i>	3 (23 %)	9 (56 %)	10 (26 %)	22 (33 %)
<i>Toronto Star</i>	3 (23 %)	6 (38 %)	12 (32 %)	21 (31 %)
<i>National Post</i>	7 (54 %)	1 (6 %)	4 (10 %)	12 (18 %)
<i>Ottawa Citizen</i>	0 (0 %)	0 (0 %)	6 (16 %)	6 (9 %)
<i>Edmonton Journal</i>	0 (0 %)	0 (0 %)	3 (8 %)	3 (5 %)
<i>Gazette [Montréal]</i>	0 (0 %)	0 (0 %)	2 (5 %)	2 (3 %)
<i>Vancouver Sun</i>	0 (0 %)	0 (0 %)	1 (3 %)	1 (1 %)
<i>Calgary Herald</i>	0 (0 %)	0 (0 %)	0 (0 %)	0 (0 %)
Total	13 (19 %)	16 (24 %)	38 (57 %)	67 (100 %)

39 % de ces articles, et ont été nommés dans seulement 16 % des titres. C'est plutôt à l'élection de 2004 que les musulmans se sont taillés une place considérable dans les journaux : dans près d'un tiers des articles les mentionnant, ils étaient nommés dans le titre – signe évident de leur importance comme sujet d'actualité¹⁷ –, en plus d'être le sujet principal ou secondaire de 75 % des articles. On peut donc se poser la question : pourquoi les musulmans canadiens étaient-ils un « sujet chaud » à l'élection de 2004?

Les élections vues comme une joute : quand les médias estiment-ils digne d'intérêt le facteur musulman?

On voit au tableau 4 que, dans 67 % des articles mentionnant les musulmans ou l'islam, le principal sujet était la « joute » électorale, c'est-à-dire la question des meneurs et des perdants.

Les analyses des gagnants ou perdants à tel ou tel moment de la campagne, ou des préférences électorales de tel ou tel groupe d'électeurs, mettent surtout l'accent sur les chefs, les partis, les candidats et les électeurs. Dans ce contexte, les musulmans canadiens ont été un sujet chaud à l'élection de 2004 parce que, perçus comme Canadiens et électeurs, ils ont été sollicités à ce titre.

On voit à la figure 2 un changement remarquable : à l'élection de 2000, très peu d'articles mentionnaient que les musulmans étaient des « citoyens canadiens » (15 %) ou qu'ils jouaient un rôle comme électeurs (8 %). Au contraire, après le 11 septembre, les médias se sont mis à décrire les musulmans comme des Canadiens, notamment en parlant de leurs associations ou en mentionnant leur participation comme électeurs ou candidats aux élections

Tableau 4
Principal sujet des articles, par élection (pourcentage de tous les articles mentionnant les musulmans)

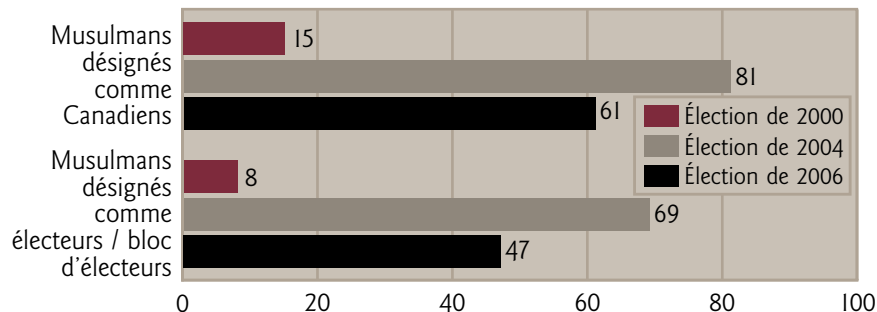
Principal sujet de l'article	Élection 2000 n	Élection 2004 n	Élection 2006 n	Total n
Enjeux nationaux	0 (0 %)	2 (13 %)	6 (16 %)	8 (12 %)
Politique étrangère ou sécurité	1 (8 %)	3 (18 %)	7 (18 %)	11 (16 %)
La « joute » électorale*	9 (69 %)	11 (69 %)	25 (66 %)	45 (67 %)
Autre	3 (23 %)	0 (0 %)	0 (0 %)	3 (5 %)

* On entend par là tous les articles axés sur les résultats de sondages, les blocs d'électeurs, la distribution régionale des appuis aux partis, ou les efforts de mobilisation de groupes d'électeurs particuliers par les partis.

canadiennes. Tout particulièrement, le *Globe and Mail* et le *Toronto Star*, qui ont publié 15 des 16 articles mentionnant les musulmans à l'élection de 2004, ont tenté ainsi de mieux faire connaître leur collectivité. À l'élection de 2004, les musulmans ont été appelés explicitement « citoyens canadiens » dans 81 % des articles, et « électeurs » (ou « bloc d'électeurs ») dans 69 % d'entre eux. Plusieurs de ces articles soutenaient d'ailleurs que les musulmans canadiens avaient le pouvoir d'influer sur l'issue de l'élection dans certaines circonscriptions. Des titres

comme « Pourquoi les musulmans doivent voter¹⁸ » et « Appel au vote des musulmans¹⁹ » montrent que la collectivité islamique est prise au sérieux par le *Globe and Mail* et le *Toronto Star*. Dans un article sur le « vote immigrant » à l'élection de 2004, qui soulignait la croissance de la collectivité musulmane, le *Globe and Mail* a rapporté que, selon le politicologue Henry Jacek, « depuis le 11 septembre, les musulmans sont extraordinairement politisés. Ils sont sensibles aux mesures de sécurité en Amérique du Nord, et devraient voter en grand nombre »²⁰.

Figure 2
Pourcentage des articles désignant les musulmans comme Canadiens ou électeurs, par élection



Toutefois, si les musulmans font parler d'eux lorsque les circonstances électorales s'y prêtent (p. ex. lors des appels au vote stratégique lancés à la collectivité islamique dans le sillage du 11 septembre), il reste que la vision dominante, qui consiste à couvrir les élections comme s'il s'agissait de joutes sportives, ne permet pas de discussion approfondie des enjeux ou des revendications. En effet, moins du tiers des articles relevés portaient sur les politiques intérieures ou étrangères (voir le tableau 4). Difficile, dans ces circonstances, d'éclairer la population canadienne sur la diversité de la collectivité musulmane ou de combattre les stéréotypes négatifs.

Image donnée des musulmans canadiens

Tous les articles ont été examinés, à la lumière des études sur la couverture médiatique des musulmans, afin de déterminer s'ils véhiculaient des stéréotypes dangereux. On a constaté que l'un des préjugés dominants consistait à dépeindre les musulmans comme un groupe homogène sur les plans de la foi, de l'ethnie, de la langue et de la culture. Le tableau 5 indique que cette image unidimensionnelle des

musulmans était fermement enracinée dans les médias, particulièrement à l'élection de 2000, où elle a dominé tous les articles. Comme on l'a dit plus haut, la plupart de ces articles ne faisaient que mentionner les musulmans parmi les nombreux autres groupes religieux dont les convictions avaient un lien avec la campagne. Aux élections de 2004 et de 2006, cependant, un portrait très différent des musulmans a été donné, comme le montre le tableau 5. La complexité et la diversité de leur collectivité étaient toujours largement passées sous silence, mais ils n'étaient plus présentés uniquement comme un groupe religieux. Environ deux tiers des articles de 2004 et 2006, en effet, présentaient les musulmans comme des électeurs, des militants, des candidats ou des citoyens sensibilisés.

Très peu d'articles ont donné des musulmans l'image d'un groupe socialement conservateur; lorsqu'ils ont été



Photo : PC / St. John's Telegram (Keith Gosse)

Les membres d'une famille originaire du Bangladesh prêtent leur serment de citoyenneté lors d'une cérémonie à St. John's, à Terre-Neuve-et-Labrador.

le plus nombreux (21 % à l'élection de 2006), ils relataient la réaction des groupes religieux au mariage entre personnes de même sexe. Cependant, en 2000 et, surtout, en 2006, les musulmans ont été fréquemment associés à l'extrémisme religieux, voire au terrorisme. En effet, alors que, en 2004, un seul article a fait ce lien (6 %), 3 l'ont fait en 2000 (23 %) ²¹, et 11 en 2006 (près du tiers du total). Cette augmentation en 2006 découle en grande partie de sept articles (près d'un cinquième du total) portant sur de fausses accusations selon lesquelles un candidat aurait dit de son investiture qu'elle était une « victoire pour l'islam » ²². De même, deux articles qualifiaient de « terroriste présumé » une personnalité publique qui s'était rangée derrière un parti politique ²³.

Tableau 5
Image donnée des musulmans dans les articles sur les élections canadiennes, par élection (pourcentage des articles)

Image donnée des musulmans*	Élection 2000 n	Élection 2004 n	Élection 2006 n	Total n
Groupe homogène	13 (100 %)	13 (81 %)	30 (79 %)	56 (84 %)
Groupe religieux	10 (77 %)	5 (31 %)	14 (37 %)	29 (43 %)
Groupe socialement conservateur	1 (8 %)	1 (6 %)	8 (21 %)	10 (15 %)
Groupe lié à l'extrémisme	3 (23 %)	1 (6 %)	11 (29 %)	15 (22 %)

* À noter que ces images ne sont pas mutuellement exclusives; un seul article peut donner des musulmans plus d'une image, voire les quatre en même temps.

Chose plus inquiétante, un chroniqueur du *National Post* a écrit que les « islamistes radicaux ont déclaré la guerre à toutes les démocraties séculières, dont le Canada », et qu'ils

Il reste que très peu de lignes ont servi à combattre les stéréotypes ou à rendre compte de la diversité de la collectivité musulmane, dont les racines sont pourtant si profondes au Canada.

constituent une « menace islamofasciste mondiale pour la démocratie », menace concrétisée par une « guerre portée par les jihadistes jusque chez vous »²⁴. Cet exemple est typique de l'attitude du *National Post* envers les musulmans : 42 % des articles sur les élections publiés dans ce journal, s'ils parlaient des musulmans ou de l'islam, les associaient à l'extrémisme, contre 9 % dans le *Globe and Mail*, et 14 % dans le *Toronto Star*.

Conclusion

On constate que, aux élections fédérales successives de 2000, 2004 et 2006, la quantité d'articles consacrés

aux musulmans canadiens a augmenté, ce qui, on peut le supposer, est une conséquence des attentats du 11 septembre 2001. De façon générale, cette augmentation a contribué à présenter les musulmans sous

leur visage d'électeurs et de candidats, mais la vision des élections qui domine chez les médias – celle des élections vues comme joutes sportives – s'accommode mal à la complexité de la collectivité musulmane. Ainsi, malgré les quelques mentions du rôle électoral des musulmans, fréquentes surtout à l'élection de 2004, il reste que très peu de lignes ont servi à combattre les stéréotypes ou à rendre compte de la diversité de la collectivité musulmane,

dont les racines sont pourtant si profondes au Canada. En fait, les articles de 2006 renforcent même plutôt ces stéréotypes.

Karim H. Karim et d'autres analystes ont montré que, dans leur couverture des actualités internationales, les médias canadiens dépeignent les musulmans de façon homogénéisée et stéréotypée, ce qui a donné naissance à l'idée du « péril islamiste ». On peut dire que, à tout le moins dans les articles étudiés, cette vision négative est combattue jusqu'à un certain point seulement. Compte tenu de l'influence majeure des médias sur les opinions des Canadiens, les restrictions qu'impose le traitement des élections comme autant de « joutes sportives » méritent que s'y attardent les journalistes, les militants, les politiciens et les citoyens soucieux de mieux comprendre leurs compatriotes. ❌

NOTES

1. Les auteurs remercient Dawn Moffat, étudiante à la maîtrise, pour son excellente aide comme chercheuse.
2. Paul Bramadat, « Re-Visioning Religion in the Contemporary Period: The United Church of Canada's Ethnic Ministries Unit », *Canadian Diversity*, vol. 4, n° 3, 2005, p. 59.
3. Frances Henry et Carol Tator, *Discourses of Domination: Racial Bias in the Canadian English-Language Press*, University of Toronto Press, Toronto, 2002, p. 5.
4. Edward W. Said, *Covering Islam: How the Media and the Experts Determine How We See the Rest of the World*, éd. rév., Vintage Books, New York, 1997.
5. Karim H. Karim, *Islamic Peril: Media and Global Violence*, Black Rose Books, Montréal, 2003.
6. Linda Trimble et Shannon Sampert, « Who's in the Game? The Framing of Election 2000 by *The Globe and Mail* and *The National Post* », *Revue canadienne de science politique*, vol. 37, n° 1, mars 2004, p. 51-71.
7. Baha Abu-Laban, *An Olive Branch on the Family Tree: The Arabs in Canada*, McClelland and Stewart, Toronto, 1980, p. 1-81.
8. Sharon McIrvin Abu-Laban, « Family and Religion among Muslim Immigrants and Their Descendants », dans Earle H. Waugh, Sharon McIrvin Abu-Laban et Regula B. Qureshi (dir.), *Muslim Families in North America*, University of Alberta Press, Edmonton, 1991, p. 6-31.
9. Sheila McDonough et Homa Hoodfar, « Muslims in Canada: From Ethnic Groups to Religious Community », dans Paul Bramadat et David Seljak (dir.), *Religion and Ethnicity in Canada*, Pearson Education Canada, Toronto, 2005, p. 133-153.
10. Yasmeen Abu-Laban, « Liberalism, Multiculturalism and the Problem of Essentialism », *Citizenship Studies*, vol. 6, n° 4, décembre 2002, p. 459-482.
11. McDonough and Hoodfar, *ibid.*, p. 137-141.
12. Daood Hamdani, *Muslim Women: From Polling Booths to Parliament*, Conseil canadien des femmes musulmanes, mars 2005, p. 1-9.
13. *Ibid.*, p. 1-11.

14. Peter Beyer, « Appendix: Demographics of Religious Identification in Canada » (avec adaptation), dans Paul Bramadat et David Seljak (dir.), *Religion and Ethnicity in Canada*, Pearson Education Canada, Toronto, 2005, p. 240.
15. Plus précisément, notre recherche, effectuée dans la base de données de Factiva, avait pour dates butoirs le 22 octobre et le 4 décembre 2000 (élection de 2000); le 23 mai et le 5 juillet 2004 (élection de 2004); le 30 novembre 2005 et le 30 janvier 2006 (élection de 2006). Les termes de recherche suivants ont été utilisés : « election and federal and Muslim »; « election and Muslim »; « candidate and Muslim »; « vot* and Muslim »; « election and federal and Islam* »; « election and Islam* »; « candidate and Islam* »; « vot* and Islam* ».
16. Teun A. van Dijk, *Racism and the Press*, Routledge, New York, 1991, p. 6.
17. *Ibid.*, p. 50-51.
18. *The Globe and Mail*, 7 juin 2004, p. A19; chronique de Mohamed Elmasry, président national du Congrès islamique canadien.
19. *The Globe and Mail*, 4 juin 2004, p. A8.
20. Gloria Galloway, « Sikhs reach beyond Liberals as political influence grows; Canadian-born children of immigrants are switching allegiance, poll suggests », *The Globe and Mail*, 25 mai 2004, p. A9.
21. Deux articles portaient sur un candidat libéral qui aurait assisté à un rassemblement islamique avec des écriteaux sur lesquels on pouvait lire « Mort à Israël ». Le *National Post* a consacré un éditorial à cette affaire (16 novembre 2000, p. A19), où l'auteur déclarait que « tous les partis attirent leur lot d'énergumènes ».
22. Glen McGregor, « "Mixing of religion and democracy" stirs controversy: Group claims Liberal Toronto-area candidate said nomination was "victory for Islam" », *The Ottawa Citizen*, 21 décembre 2005, p. A5. Omar Alghabra, qui craignait que cette controverse fasse dérailler sa campagne, a pourtant été élu dans Mississauga-Erindale.
23. Elizabeth Thompson, « Suspected terrorist endorses Bloc », *The Ottawa Citizen*, 6 décembre 2005, p. A4; Tu Thanh Ha, « Duceppe dances around questions », *The Globe and Mail*, 5 janvier 2006, p. A6.
24. Robert Fulford, « Do not disturb », *The National Post*, 31 décembre 2005, p. A17.



Participation politique des immigrants dans quatre démocraties d'origine anglaise

Antoine Bilodeau

Professeur adjoint, Département de science politique, Université Concordia

Mebs Kanji

Professeur adjoint, Département de science politique, Université Concordia

Depuis les années 1960, les immigrants qui s'installent au Canada et dans d'autres démocraties occidentales viennent surtout de pays dont la culture politique diffère considérablement de celle de leur pays d'accueil. Le présent article vise à déterminer si les nouvelles vagues d'immigrants venus s'installer au Canada et dans trois autres démocraties d'origine anglaise (États-Unis, Australie et Nouvelle-Zélande) développent un intérêt pour la politique du pays d'accueil, y prêtent attention et la connaissent. Ce bref exposé de la participation politique des immigrants tire des conclusions rassurantes. Les nouvelles vagues d'immigrants réussissent à s'adapter. Ils s'intéressent à la politique, y prêtent attention et la connaissent dans la même mesure que les natifs du pays hôte. Ces résultats ne sont pas uniques au Canada, mais s'observent aussi dans les trois autres démocraties étudiées.

Le visage de l'immigration a beaucoup changé dans les démocraties occidentales depuis les années 1960, et le Canada ne fait pas exception. Avant ce tournant, les immigrants venaient surtout d'Europe de l'Ouest, du Nord et du Sud, alors qu'aujourd'hui ils arrivent plutôt d'Europe de l'Est et centrale, d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. Certains éléments portent à croire qu'il est plus difficile pour ces derniers, nés pour la plupart dans un pays dont la culture politique est très différente – voire non démocratique – de s'adapter à un nouveau contexte politique que ce le fut pour leurs prédécesseurs, venus de démocraties dont la culture politique ressemblait à celle de leur pays d'accueil.

Cet article se penche sur la façon dont les immigrants venant de pays non traditionnels s'adaptent à un nouveau contexte politique. Trois questions déterminantes y sont posées. D'abord, dans quelle mesure les immigrants

s'intéressent-ils à la politique de leur pays d'adoption? Puis, dans quelle mesure portent-ils attention à l'actualité politique présentée dans les médias? Finalement, que connaissent-ils de la politique de leur pays d'accueil? On y compare la participation politique des immigrants venus de pays non traditionnels à celle de leurs prédécesseurs et des natifs du pays d'accueil. Il y est essentiellement question des immigrants venus s'installer au Canada. La deuxième partie de l'article fait une brève comparaison des situations qui règnent au Canada et dans d'autres démocraties d'origine anglaise, soit les États-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, dont l'immigration a connu un virage semblable.

Cette enquête repose sur des études électorales réalisées dans chacun des pays précités¹. De telles études, lorsqu'elles couvrent plusieurs années, constituent un riche filon pour

étudier les orientations et les comportements politiques des immigrants. En revanche, ce genre de données ne permet pas d'étudier la façon dont ils s'adaptent à un nouveau contexte politique dès leur arrivée dans le pays d'adoption. Les échantillons utilisés

Les immigrants venant de pays traditionnels s'intéressent davantage à la politique que ceux venant de pays non traditionnels.

dans le cadre des études électorales sont représentatifs, et ils ont été obtenus à partir d'un processus aléatoire. Ainsi, les immigrants inclus dans les échantillons vivaient dans leur pays d'accueil depuis plusieurs années. Par exemple, les immigrants venus s'installer au Canada y vivaient en moyenne depuis 31 ans au moment de l'échantillonnage. Par conséquent, l'analyse met l'accent sur les immigrants présumés établis, qui ne sont plus en train de s'adapter à leur société d'accueil. En outre, un écart important sépare les deux échantillons d'immigrants venus s'installer au Canada. En effet, ceux venus de pays traditionnels y vivaient en moyenne depuis 38 ans, alors que ceux venus de pays non traditionnels y vivaient en moyenne depuis 24 ans. Malgré son ampleur, cet écart n'explique pas la plupart des divergences observées en ce qui a trait à la participation politique des deux groupes d'immigrants².

Pourquoi se soucier de la participation politique des immigrants?

Peu de travaux ont porté sur l'adaptation des immigrants à un nouveau contexte politique. Après tout, pourquoi faudrait-il se soucier de leur participation politique? S'il était certain que les

besoins et les préférences des immigrants sont déjà bien représentés au sein de la société d'accueil, cette préoccupation ne revêtirait pas une importance aussi grande. Or, puisque les nouvelles vagues d'immigrants proviennent de sociétés très différentes, on suppose que leurs besoins et leurs préférences sont aussi différents de ceux de leurs prédécesseurs et des natifs du pays d'adoption. Il est tout à fait possible, donc, que les immigrants venus de pays non traditionnels ne voient pas leur point de vue représenté comme il se doit dans leur société d'accueil s'ils ne participent pas au processus politique.

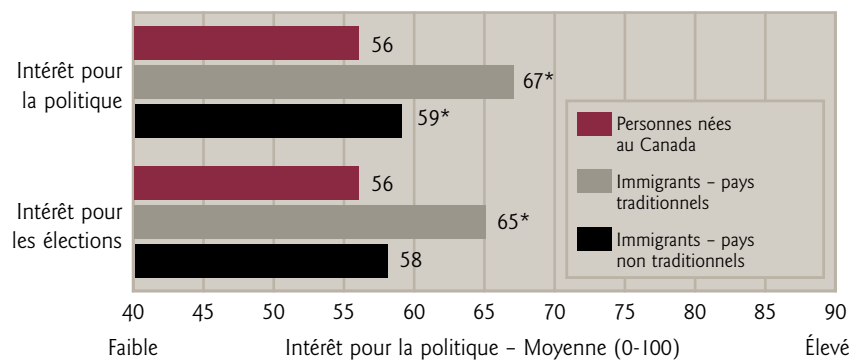
La participation politique, qu'il s'agisse de voter, de participer à des réunions politiques ou de travailler pour un parti ou un candidat local, dépend d'une multitude de facteurs importants, dont l'intérêt pour la politique, l'accès à l'information et la connaissance de la politique³. Sans ces conditions essentielles, le citoyen n'a pas l'élan nécessaire pour prendre part à la vie

politique et il ne peut faire le lien entre ses besoins et préoccupations et les meilleurs choix à faire pour produire les résultats espérés. Lorsqu'on examine la façon dont les immigrants s'adaptent au contexte politique de la société d'accueil, il faut commencer par l'intérêt qu'ils portent à la politique et l'étendue de leurs connaissances à ce sujet.

L'intérêt pour la politique canadienne

La figure 1 illustre que les immigrants n'affichent pas le même intérêt pour la politique. En effet, ceux venant de pays traditionnels s'intéressent davantage à la politique que ceux venant de pays non traditionnels. Fait étonnant, ces deux groupes semblent s'intéresser davantage à la politique que les Canadiens de naissance. Plus précisément, sur une échelle de 0 à 100, où 0 indique un faible intérêt pour la politique et 100, un intérêt élevé pour celle-ci, l'intérêt moyen chez les immigrants venant de pays traditionnels se situe à 67. Dans le cas des immigrants venant de pays non traditionnels, il se situe à 59, alors que chez les Canadiens de naissance, il se situe à 56.

Figure 1
Intérêt pour la politique et les élections



Source : Études électorales canadiennes de 1993, 1997, 2000 et 2004 (échantillon - répondants nés au Canada, n = 10 139; immigrants de pays traditionnels, n = 694; immigrants de pays non traditionnels, n = 569)

* La différence avec les répondants nés au Canada est significative à un niveau d'au moins 0,10 (test t).



Au moyen de diverses sources d'information, les immigrants, et surtout ceux venant de pays traditionnels, s'intéressent autant – sinon plus – à la politique et aux élections que les Canadiens de naissance.

Les résultats relatifs à l'intérêt pour les élections ressemblent beaucoup aux résultats précités. Les immigrants arrivés de pays non traditionnels manifestent un intérêt moins marqué pour les élections que ceux arrivés de pays traditionnels, mais légèrement plus marqué que les Canadiens de naissance. On peut donc conclure à des tendances semblables, qu'il s'agisse de l'intérêt porté à la politique en général ou à un volet spécifique de celle-ci.

Attention portée à l'actualité politique présentée dans les médias

Avant de s'impliquer sur la scène politique, il faut d'abord s'intéresser à la politique. Cela dit, il faut aussi être bien informé. Le prochain volet de l'analyse porte donc sur l'attention que les Canadiens portent à l'actualité politique.

La figure 2 montre que les immigrants, toutes catégories confondues, portent une attention égale ou supérieure à l'actualité politique que ne le font les Canadiens de naissance, et ce, quel

que soit le médium – la télévision, les journaux ou la radio. Cela dit, les résultats montrent aussi que, en général, les immigrants venant de pays traditionnels portent une plus grande attention à la politique que ceux issus de pays non traditionnels.

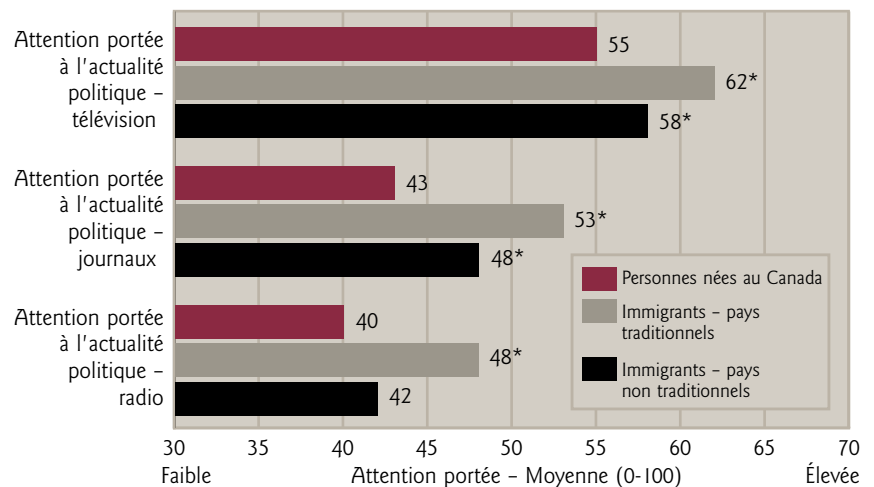
Par ailleurs, les données révèlent que la plupart des Canadiens, peu importe où ils sont nés, privilégient les mêmes médias pour se tenir au courant de l'actualité politique : la télévision d'abord, puis les journaux,

suivis de la radio. Plus précisément, sur une échelle de 0 à 100, où 0 indique une faible attention portée à l'actualité politique et 100, une attention élevée à celle-ci, l'attention moyenne portée par les Canadiens de naissance se situe à 55 dans le cas de la télévision, à 43 dans le

cas des journaux et à 40 dans le cas de la radio. De la même façon, l'attention moyenne portée par les immigrants venus de pays traditionnels en fonction des médias se situe respectivement à 62, 53 et 48. Dans le cas des immigrants venus de pays non traditionnels, elle se situe à 58, 48 et 42 respectivement.

Autre résultat intéressant, les Canadiens de naissance se classent derrière les immigrants en ce qui a trait à l'attention portée à l'actualité politique présentée dans les médias, et l'écart le plus marqué s'observe lorsqu'il est question des journaux. Ce résultat est d'autant plus intéressant que les journaux constituent une riche mine d'information, notamment en termes d'analyses et de contenu éditorial. Les données suggèrent que non seulement les immigrants se tiennent davantage au courant de l'actualité politique, mais ils s'alimentent à partir de sources de qualité supérieure.

Figure 2
Attention portée à l'actualité politique présentée dans les médias



Source : Études électorales canadiennes de 1993, 1997, 2000 et 2004 (échantillon – répondants nés au Canada, $n = 11\ 906$; immigrants de pays traditionnels, $n = 819$; immigrants de pays non traditionnels, $n = 615$)

* La différence avec les répondants nés au Canada est significative à un niveau d'au moins 0,10 (test t).

Connaissance de la politique canadienne

Les résultats présentés jusqu'à présent indiquent que les immigrants de pays non traditionnels ne sont ni moins intéressés ni moins attentifs à l'égard de la politique que leurs concitoyens nés au Canada. Mais, qu'en est-il de la connaissance de la politique?

Pour mesurer cet aspect, nous avons demandé aux répondants de nommer diverses personnalités politiques, telles que le ministre des Finances à Ottawa, le premier ministre de la province du répondant, et la première femme première ministre fédérale. Les cotes moyennes obtenues sont

Il est surprenant de constater que, s'ils sont plus intéressés et attentifs à l'égard de la politique, les immigrants n'en ont pas une meilleure connaissance que les personnes nées au pays. En effet, on ne voit pas de grande différence entre les niveaux de connaissance

des trois groupes de répondants : ceux nés au Canada obtiennent une cote moyenne de 49, les immigrants de pays traditionnels, 51, et ceux de pays non traditionnels, 47. On peut donc dire que les immigrants, y compris ceux des pays non traditionnels, ne sont pas plus ignorants des noms des

personnalités politiques que leurs concitoyens nés au Canada. Il est frappant que, malgré leur haut niveau d'intérêt politique et d'attention à l'endroit des



Le Canada est le seul des quatre pays où les immigrants de pays non traditionnels témoignent d'un plus grand intérêt que les natifs.

données à la figure 3, sur une échelle de 0 (faible connaissance de la politique canadienne) à 100 (grande connaissance)⁴.

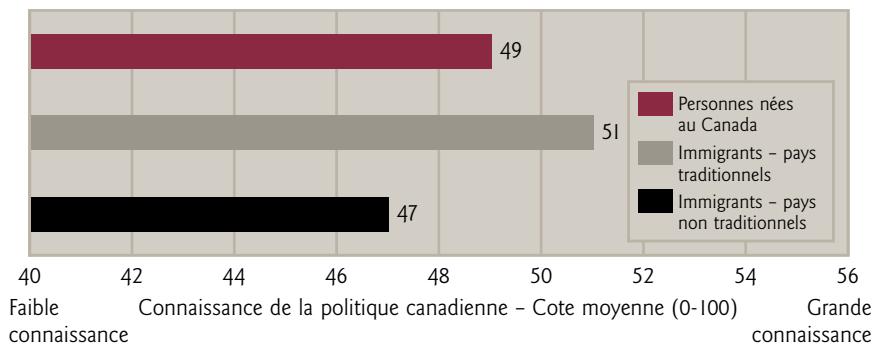
médias (surtout les journaux), les immigrants n'atteignent pas un niveau de connaissance plus élevé. En fait, leur connaissance serait peut-être encore plus basse si ce n'était de leur intérêt et de leur attention. Cette question demande une étude plus approfondie.

Intérêt pour la politique dans quatre démocraties d'origine anglaise

Les résultats présentés ci-dessus donnent à penser que les immigrants de pays non traditionnels s'adaptent remarquablement bien à leur nouveau contexte politique, même si celui dont ils proviennent est très différent. Cependant, le Canada n'est pas le seul pays à accueillir un grand nombre d'immigrants. Les personnes qui immigreront dans d'autres démocraties d'origine anglaise (en l'occurrence les États-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande) s'adaptent-elles aussi bien à leur nouvel environnement politique?

Vu les limites d'espace, notre analyse se limite ici à la question de l'intérêt pour la politique, mais même ce cadre restreint révèle des aspects intéressants. Premièrement, selon les données

Figure 3
Connaissance de la politique canadienne



Source : Études électorales canadiennes de 1997, 2000 et 2004 (échantillon - répondants nés au Canada, n = 6 831; immigrants de pays traditionnels, n = 462; immigrants de pays non traditionnels, n = 350)

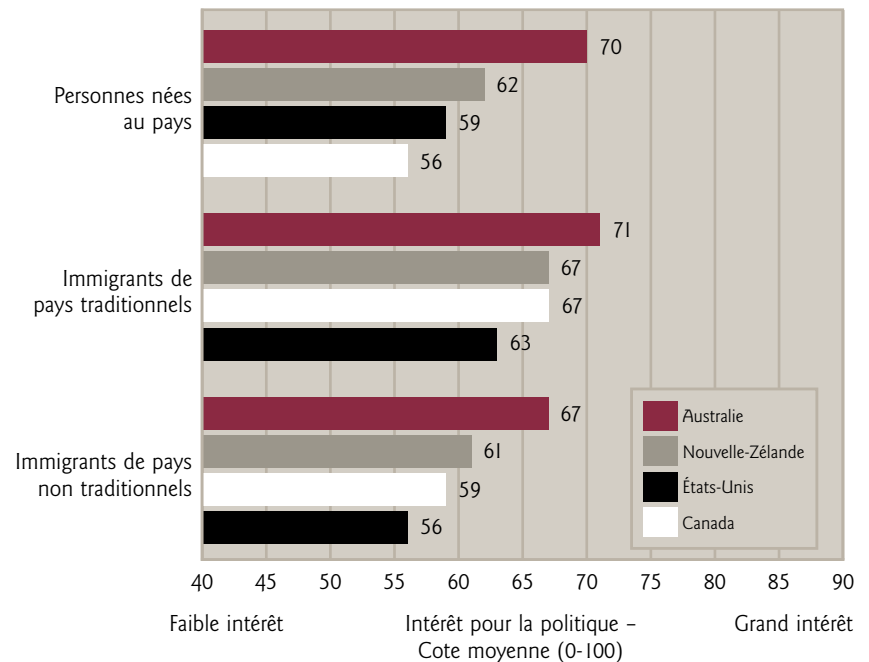
La différence entre les immigrants - tant non traditionnels que traditionnels - avec les personnes nées au Canada n'est pas statistiquement significative.

transnationales de la figure 4, les Canadiens – de naissance ou immigrants de pays traditionnels ou non – sont parmi les peuples les moins intéressés par la politique. Seuls les immigrants aux États-Unis ont un niveau d'intérêt inférieur à celui des immigrants canadiens.

Deuxièmement, on constate que l'écart entre les immigrants et les personnes nées au pays est particulièrement élevé au Canada, par rapport aux trois autres pays. Selon la figure 5, les personnes immigrantes de pays traditionnels sont plus intéressées par la politique que celles nées au pays, et celles des pays non traditionnels le sont habituellement à peu près autant que ces dernières. Mais, dans le cas du Canada, l'écart entre l'intérêt des immigrants de pays traditionnels et celui des personnes nées au pays est particulièrement grand : 11 points, contre 5 en Nouvelle-Zélande, 4 aux États-Unis et 1 en Australie. Fait notable, le Canada est le seul des quatre pays où les immigrants de pays non traditionnels témoignent d'un plus grand intérêt que les personnes nées au pays; l'écart dans leur cas est toutefois moins important.

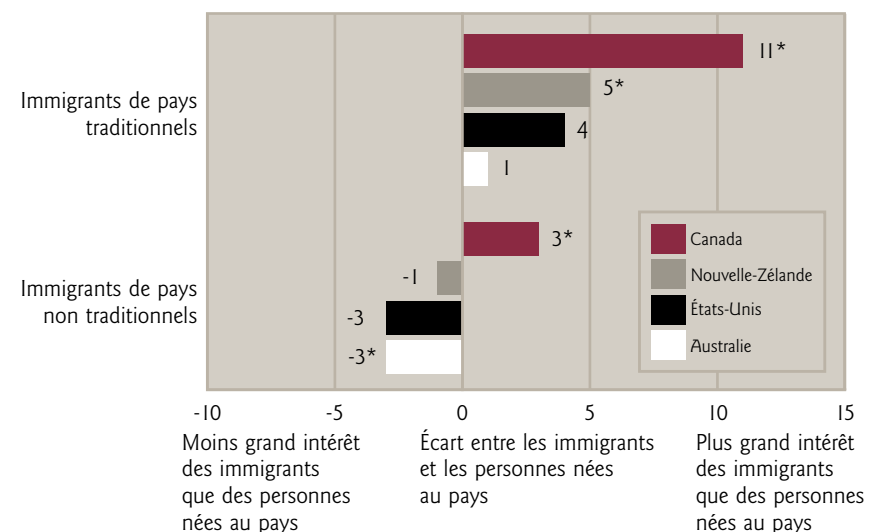
Diverses raisons peuvent expliquer ces résultats. Premièrement, les immigrants du Canada peuvent sembler plus intéressés par la politique que ceux des autres démocraties d'origine anglaise simplement parce que les populations nées dans ces dernières ne sont pas aussi indifférentes à la politique que les Canadiens de naissance. Deuxièmement, les écarts constatés peuvent être liés à la composition différente des populations immigrantes selon les pays. En effet, les immigrants, mêmes divisés en deux sous-catégories (pays traditionnels et pays non traditionnels), ne forment pas un ensemble homogène; ils diffèrent par leurs horizons

Figure 4
Intérêt pour la politique dans quatre démocraties d'origine anglaise



Sources : Études électorales canadiennes (1993-2004), Études électorales américaines (1986-2000), Études électorales australiennes (1993-2004), Études électorales néo-zélandaises (1990-2002)

Figure 5
Intérêt pour la politique dans quatre démocraties d'origine anglaise (comparaison des immigrants et des personnes nées au pays)



Sources : Études électorales canadiennes (1993-2004), Études électorales américaines (1986-2000), Études électorales australiennes (1993-2004), Études électorales néo-zélandaises (1990-2002)

* La différence avec les répondants nés au Canada est significative à un niveau d'au moins 0,10 (test t).



Une jeune femme travaille comme préposée à l'information à un bureau de scrutin d'Ottawa, à l'élection de 2006.

démographiques et expériences de socialisation. Finalement, les immigrants du Canada sont peut-être mieux intégrés à leur pays d'adoption sur les plans de l'éducation, du revenu et de l'emploi – autant de facteurs associés à l'intérêt pour la politique. Ces hypothèses mériteraient une étude plus approfondie⁵.

Conclusion

De nouveaux immigrants s'établissent au Canada et dans les autres démocraties, et ils proviennent de cultures politiques très différentes de celle de leur pays d'adoption. Nous nous attendions donc à ce qu'ils éprouvent de la difficulté à s'y adapter. Sans aller jusqu'à croire que ces nouveaux arrivants restaient à jamais apolitiques, nous pensions qu'ils seraient plus indifférents envers la politique que les immigrants des pays plus traditionnels ou que les populations nées au pays. Or, le présent article révèle une réalité tout autre. S'il est vrai que les immigrants de pays non traditionnels qui vivent dans leur pays d'adoption depuis plus de deux décennies en moyenne ne s'impliquent pas autant que ceux en provenance de pays

traditionnels, ils le sont à tout le moins autant que les populations nées au pays. Bref, les immigrants de pays non traditionnels semblent autant intéressés par la politique, attentifs à l'actualité dans ce domaine et au courant du monde de la politique que leurs concitoyens nés et formés dans la société hôte.

Devons-nous conclure de ces résultats que les nouvelles vagues

d'immigrants s'adaptent bien au contexte politique de leur société d'accueil après une période d'acclimatation suffisamment longue? À ce stade de l'analyse, cette conclusion serait prématurée. Le présent article permet d'être optimiste, mais la route qui mène à l'intégration politique, au Canada ou dans les autres démocraties d'origine anglaise, est longue et complexe. Des questions fondamentales n'ont pas encore de réponse, telles que : de quelle période d'acclimatation les nouveaux arrivants ont-ils besoin avant de s'impliquer en politique; quels obstacles doivent-ils surmonter préalablement; quelle forme leur intérêt politique prend-il, ou peut-il prendre? Toutes ces questions, et bien d'autres, restent encore à examiner. Elles sont essentielles non seulement à la vitalité de notre démocratie, mais à l'expression politique d'une proportion grandissante de nouveaux Canadiens. ✕

NOTES

1. Plusieurs études ont été rassemblées : Canada : 1993-2004; États-Unis : 1986-2000; Australie : 1993-2000; Nouvelle-Zélande : 1990-2002. L'échantillon combiné qui représente le Canada compte 12 267 personnes nées au pays, 850 immigrants venant de pays traditionnels et 631 de pays non traditionnels. Dans le cas des États-Unis, l'échantillon en compte respectivement 9 922, 153 et 395; dans le cas de l'Australie 7 938, 1 596 et 964; et dans le cas de la Nouvelle-Zélande 15 785, 2 372 et 529.
2. Le fait que la plupart des immigrants aient vécu pendant plusieurs années dans leur pays d'adoption ne signifie pas qu'ils sont plus âgés que les natifs de ce même pays. L'âge moyen des immigrants venant de pays traditionnels et non traditionnels est de 55 et 46 ans respectivement, alors que celui des natifs est de 45 ans. Selon les analyses à variables multiples, les différences d'âge n'expliquent pas les divergences observées chez les trois groupes de répondants à l'égard de la participation politique (résultats non présentés).
3. Sidney Verba, Kay Lehman Schlozman et Henry E. Brady, *Voice and Equality: Civic Voluntarism in American Politics*, Cambridge (Massachusetts), Harvard University Press, 1995.
4. Les cotes de 0 à 100 ont été attribuées selon le nombre de bonnes réponses données à une série de trois questions : 0 = aucune bonne réponse; 33 = une bonne réponse; 67 = deux bonnes réponses; et 100 = trois bonnes réponses. Les chiffres figurant à la figure 3 sont des moyennes.
5. Les immigrants du Canada présentent-ils également des niveaux d'attention envers les médias et de connaissance de la politique plus élevés que ceux des immigrants des autres pays d'origine anglaise? Il est difficile de répondre à cette question vu le cadre modeste du présent article et les embûches de nature méthodologique. En effet, les autres pays étudiés n'offrent pas d'indicateurs satisfaisants de la connaissance politique, et la diversité des questions posées ne permet pas l'appréciation sûre du degré d'attention envers les médias. Toutefois, un survol des données indique, sur la question de l'attention pour la couverture politique dans les médias, l'écart entre les immigrants et la population née au pays n'est pas plus élevé au Canada que dans les autres pays étudiés (résultats non présentés). L'intérêt relativement plus élevé des immigrants du Canada pour la politique est donc d'autant plus étonnant.



Consultations après-conflit et clivages interethniques

Comment encourager la participation électorale

Rafael López-Pintor

Ancien professeur titulaire, Université autonome de Madrid; consultant électoral international

Le présent article examine les effets des réformes constitutionnelles et juridiques sur les clivages entre ethnies à l'occasion d'élections de transition et d'après-conflit. Figurent parmi les mécanismes juridiques de consultation électorale qui prennent en compte les clivages ethniques : des dispositifs de partage du pouvoir et des formules de représentation assorties de quotas ou de sièges réservés; l'inscription et le vote des électeurs à l'étranger; la composition interethnique des commissions électorales ainsi que l'emploi des langues minoritaires dans les formulaires électoraux, les cours d'éducation civique et les programmes d'information des électeurs. On trouvera des exemples de situations de transition et d'après-conflit de partout dans le monde. La principale conclusion à tirer est qu'il est plus facile d'aplanir les obstacles à l'harmonie interethnique que de mettre en place des mesures d'encouragement, particulièrement de type électoral. Pour autant, la tenue d'une consultation pendant ou après une lutte civile transpose sur le plan politique les doléances de nature ethnique, atténuant ou éliminant ainsi les heurts. Tenir des élections dans l'après-conflit risque néanmoins d'accentuer les clivages ethniques, le factionnalisme ayant tendance à s'exprimer – et s'exprime souvent – dans l'alignement du vote sur l'appartenance ethnique; il ne faut toutefois pas y voir là un effet pervers des élections mais plutôt le reflet de la réalité sociale ambiante.

La matière résumée dans le présent article provient de l'examen du peu de documents existants et de l'expérience de première main acquise par l'auteur et ses collègues au cours des vingt dernières années lors d'élections tenues dans des pays en proie à de graves conflits interethniques ou dans lesquels les conflits de ce type sont une caractéristique du processus politique¹. On trouvera surtout ici une analyse des faits rassemblés par l'auteur ou d'autres chercheurs. Largement tributaire des principales conclusions d'un travail de recherche plus vaste commandé à l'auteur et publié par l'USAID², l'article en est également la synthèse. En l'absence de référence expresse à un auteur ou à un ouvrage de l'USAID à la

suite d'une conclusion, force sera de déduire qu'il s'agit de mon propre jugement du *status questionis*, d'ici à ce que des éléments plus probants viennent étayer une interprétation différente.

Clivages ethniques et conflit politique

L'affrontement interethnique a été déterminant dans le modelé du paysage actuel des guerres civiles et des conflits internationaux. Il a également été le moteur des interventions de la communauté internationale, tant pour rétablir la paix que pour apporter de l'assistance technique pour la tenue d'élections et d'autres fins³.

Conséquence d'une des identités sociales aux racines les plus profondes qui soient, le clivage ethnique tend à persister même après une ou plusieurs élections. Les élections qui suivent un conflit sont du reste souvent perçues comme le premier pas vers la démocratie et une manière d'éviter la lutte armée. C'est pourquoi l'ethnicité est normalement prise en compte dans l'élaboration des formes juridiques qui encadreront la consultation. Pour être efficace, le dispositif électoral doit permettre à la société de tenir compte de ses clivages politiques : territoriaux, ethnoculturels, sociaux ou autres.

Estomper les clivages ethniques grâce aux règles électorales

Le programme d'assistance électorale type destiné à un pays ethniquement divisé comporte normalement un mécanisme d'élaboration de règles électorales qui prennent en compte la question ethnique. Celle-ci fait partie intégrante de l'ordre de mission des négociateurs de paix depuis au moins la pacification de la Namibie et du Nicaragua dans les années 1980 et de beaucoup d'autres pays dans les années 1990 et 2000.

Le nombre et la nature des dispositions juridiques portant expressément sur l'ethnicité et les élections varient d'un pays à l'autre.

Le nombre et la nature des dispositions juridiques portant expressément sur l'ethnicité et les élections varient d'un pays à l'autre, surtout en fonction de l'acuité de l'affrontement interethnique, de la volonté politique des parties, ainsi que de l'ampleur et de l'efficacité de la présence internationale sur le terrain.

On trouvera ci-après sept principales mesures juridiques ainsi que les pays où elles ont été appliquées ces 20 dernières années. Quelques cas d'élections de transition et d'après-conflit seront ensuite examinés plus longuement.

1. Régime prévu dans la Constitution et mécanismes de partage du pouvoir préalablement fixés

Il se peut que la Constitution prévoie une fédération de républiques à fondement ethnique (Bosnie-Herzégovine) ou des arrangements spéciaux pour les provinces (le Québec au moment de la Confédération en 1867). Une division administrative du pays en territoires ethniquement délimités peut avoir été héritée du passé ou créée depuis peu (Irak, Espagne). Les mécanismes de partage du pouvoir peuvent comprendre un gouvernement d'unité nationale auquel participent tous les grands partis (Afrique du Sud en 1994, Afghanistan en 2004 et Irak en 2006); un conseil des ministres où siègent un président et un premier ministre appartenant respectivement aux partis de la majorité et de la minorité (Kosovo en 2002); une présidence officiellement tripartite (Bosnie-Herzégovine); ou un organe collégial composé du président

et de plusieurs vice-présidents chargé de garantir la représentation interethnique dans l'exécutif selon un consensus tacite entre les créateurs de la Constitution. En Irak,

la Constitution établit une forme de présidence tripartite composée d'un président et de deux vice-présidents (le conseil présidentiel) qui, de facto sinon en droit, est censée regrouper les trois principaux groupes religieux ou ethniques au sommet de l'exécutif (les sunnites, les chiites et les Kurdes).

2. Formules inclusives de représentation : le scrutin de liste dans les entités infranationales

Ce mécanisme est depuis longtemps en usage dans plusieurs pays européens (Suisse, Pays-Bas, Belgique et Espagne). Dans les pays multiethniques d'Amérique Latine – principalement la Bolivie, l'Équateur, le Guatemala, le Mexique, le Nicaragua et le Pérou – les clivages ethniques sont atténués par la représentation proportionnelle dans les instances provinciales et municipales, même si des rébellions ont occasionnellement éclaté au Chiapas au Mexique dans les années 1990, en Équateur en 2000 et aujourd'hui en Bolivie. En Afrique également, la représentation de puissants groupes ethniques dotés d'une base territoriale est garantie en droit par la représentation proportionnelle dans des instances provinciales (par exemple en Afrique du Sud), ou par la règle de la majorité simple (scrutin majoritaire uninominal à un tour) dans les entités petites et plus homogènes ethniquement (Éthiopie et Nigeria).

3. Quotas et sièges réservés aux minorités ethniques (formule de type parité homme-femme)

Un exemple récent de sièges réservés existe en Afghanistan (pour certaines minorités, comme les Kuchi), en Albanie (pour la minorité grecque du Sud), le Kosovo (pour les minorités non albanaises) et en Palestine (pour les chrétiens et les Samaritains). Le Nicaragua établit des quotas pour chaque minorité de sa façade Atlantique.

4. Formalités d'inscription des électeurs favorables aux minorités

On a souvent recours aux formalités d'inscription des électeurs pour mobiliser les minorités et les intégrer au processus politique. Il s'agit habituellement



Photo : AP (Tomas Munita)

À Kaboul, des travailleurs électoraux afghans dépouillent des bulletins de vote lors des élections parlementaires historiques qui se sont déroulées le 18 septembre 2005.

de l'inscription à partir de l'étranger ou d'une réglementation souple pour l'inscription des électeurs et des candidats qui réduit les difficultés politiques et logistiques.

L'inscription des électeurs et le vote à partir de l'étranger ont eu du succès en 1990 dans le Nicaragua d'après-guerre, lorsque les exilés se sont inscrits et ont voté à la frontière du Honduras et du Costa Rica. Dans ce cas, le conflit ethnique n'était que la cause secondaire du déplacement des populations; dans les exemples qui suivent, il s'agissait de la principale.

Au Kosovo, les Serbes ont refusé de s'inscrire et de participer aux élections municipales de 2000. Ils ont toutefois surmonté leur résistance aux législatives de 2001, sans doute encouragés par la communauté internationale et les dispositions législatives. Toutes les factions serbes ont été exhortées à s'inscrire sous la bannière d'un seul parti, ce qu'elles ont fait; des dispositions juridiques ont assuré un niveau élevé de représentation grâce à la

proportionnelle combinée à des sièges réservés pour la minorité. Malgré qu'ils se soient inscrits en grand nombre en 2001, les Serbes ont toutefois à nouveau boycotté les municipales de 2002 et la générale de 2005.

En Afghanistan et en Irak (2005), on a eu recours à l'inscription et au vote des électeurs à l'étranger, surtout ceux séjournant au Pakistan et en Iran dans le cas de l'Afghanistan et ceux se trouvant en Iran, en Syrie, au Liban, en Jordanie et en Égypte dans celui de l'Irak. Dans les deux cas, les citoyens vivant à l'étranger ont voté en grand nombre; l'opération a toutefois occasionné des coûts considérables. Inversement, en Angola en 1992, au Mozambique en 1994 et au Libéria en 1997, des projets semblables mis sur pied par des organismes internationaux et des autorités locales n'ont jamais vu le jour malgré la présence d'un nombre important de ressortissants vivant dans les pays voisins. Hormis la question des coûts, l'inscription et le vote des électeurs à l'étranger sont un bon moyen de favoriser l'harmonie

interethnique à condition d'encourager et de faciliter réellement la participation des populations concernées.

5. Ethniciser les commissions électorales nationales et infranationales

Donner une structure multiethnique à l'administration électorale a favorisé l'intégration en Afghanistan, en Bosnie-Herzégovine, en Équateur, en Irak, au Kosovo, en Macédoine, au Nigeria et en Afrique du Sud. Dans les opérations de maintien de la paix, les élections sont généralement organisées par des instances internationales, les autorités nationales jouant un rôle de second plan. Il faut néanmoins reconnaître que la composition multiethnique de la composante nationale de l'administration électorale a en général joué un rôle positif en établissant un équilibre interne et en augmentant la confiance de la population à l'endroit de l'autorité électorale.

6. Langues minoritaires dans la documentation

Le plus souvent, les langues minoritaires ne sont employées que pour les feuillets d'information de l'électeur et non de manière généralisée dans la documentation de scrutin. On trouvera des exemples de recours à cette technique dans la plupart des pays mentionnés dans la présente partie. L'auteur a participé dernièrement à la rédaction de documents de ce genre pour des pays comme l'Afghanistan, l'Éthiopie, le Guatemala, l'Irak et le Nicaragua.

7. Proscrire la propagande haineuse en renforçant et en observant les médias (aide financière de l'ONU, de l'OSCE et de l'USAID)

Mettre sur pied des projets destinés à renforcer les médias locaux, à soutenir l'activité des médias étrangers (en particulier la radio et la télévision) ou

à favoriser l'observation des médias à l'aide de méthodologies standard et faire connaître les résultats. La surveillance suppose l'analyse systématique quotidienne quantitative et qualitative de la presse écrite, de la télévision et de la radio au moyen d'échantillonnages statistiques et de traitement informatique. La publication périodique de rapports alimente le débat sur les enjeux. Simplement rendre compte de l'actualité avec professionnalisme peut avoir des effets salutaires. Des opérations d'observation des médias ont eu

On a souvent recours aux formalités d'inscription des électeurs pour mobiliser les minorités et les intégrer au processus politique.

lieu dans la quasi-totalité des pays mentionnés dans le présent article, et il faut voir dans cette pratique un outil d'information générale et stratégiquement utile dans la lutte contre les propos haineux et les dépenses abusives à l'occasion des campagnes électorales, notamment⁴.

Il va sans dire que des mesures semblables aux sept décrites ci-dessus ne sont pas un gage de succès de l'intégration ni même de rapprochement des minorités ethniques. L'expérience montre qu'il est plus facile d'éliminer les obstacles juridiques que de donner de véritables encouragements à l'intégration politique et sociale de populations ethniques antagonistes⁵.

Élections de transition et d'après-guerre – trois cas

On vient de le voir, nombreux sont les cas d'aménagement des clivages interethniques par la tenue d'élections aux premiers jours de la démocratie et en

situation d'après-guerre. Suit une description détaillée de trois cas : l'Espagne de l'après-franquisme, le Nicaragua de l'après-guerre et la Bosnie-Herzégovine.

Espagne

Indissociables de l'histoire de l'Espagne, surtout en ce qui concerne le Pays basque et la Catalogne, les clivages interethniques se sont accentués après les politiques de centralisation absolue de la dynastie des Bourbon à la fin du XVIII^e siècle, au moment de la guerre civile (1936-1939) et pendant les 40 années de dictature de Franco qui ont suivi. Dans le Pays basque et en Catalogne, la population a été dépouillée d'un certain nombre de droits historiques, dont celui d'employer sa langue maternelle. Ce n'est qu'en 2006, après plus de 30 ans d'attentats, que l'organisation armée basque ETA a déclaré un cessez-le-feu permanent. En Catalogne, les protestations et les

manifestations massives contre le gouvernement national et la centralisation étaient devenues monnaie courante à la fin du franquisme et dans les premières années de démocratisation après la mort du Caudillo en 1975.

En 1978, la Constitution a modifié de fond en comble l'appareil institutionnel de l'Espagne en créant notamment une fédération asymétrique de 17 « communautés autonomes », allant du Pays basque et de la Catalogne, dotés d'un statut quasi fédéral, jusqu'à d'autres communautés jouissant d'une autonomie moindre. La langue officielle commune est l'espagnol et les trois autres langues officielles sont, selon la région, le catalan, l'euskera et le galego. Les gouvernements autonomes gèrent quelque 40 % des dépenses publiques, le reste relevant à 35 % du gouvernement national et à 25 % des administrations locales. Aux trois niveaux se trouve un régime parlementaire – dont le pouvoir exécutif émane de l'assemblée législative.

Photo : AP (Paul White)



Le premier ministre d'Espagne, José Luis Rodríguez Zapatero (en bas, à droite), écoute le président régional basque, Juan José Ibarretxe (à gauche), qui s'adresse au Parlement espagnol, à Madrid, en février 2005.

Depuis 1977, la loi espagnole prévoit la représentation proportionnelle au niveau provincial, permettant ainsi aux forces politiques d'obtenir des sièges à l'assemblée législative nationale et accordant aux communautés basque et catalane une représentation parlementaire forte à Madrid⁶. Les lois de délégation ultérieures accordèrent aux gouvernements autonomes le pouvoir de déterminer au moyen d'une loi leur propre mode d'élections législatives ainsi que le type et le nombre de collectivités aux fins des élections législatives au sein de la communauté. Par exemple, le statut basque édicte que chacune des trois provinces élit le même nombre de députés (vingt chacune) sans égard au nombre d'habitants, de sorte que chaque communauté basque définie par ses anciennes limites historiques est également représentée. Les campagnes électorales se déroulent dans la langue du pays, ainsi qu'en espagnol, l'information destinée aux électeurs et les documents de scrutin étant disponibles dans les deux langues.

Le cadre juridique et constitutionnel ci-dessus a réussi à estomper et fondre les divergences ethnoculturelles historiques profondes de l'Espagne. À preuve, le large consensus autour de la Constitution de 1978, la vitalité de l'autonomie en général et la pacification progressive du Pays basque, où le bras politique de l'ETA (sous diverses désignations) n'a jamais tout à fait boycotté le scrutin ni les assemblées basque et municipales. Pour ce qui est du cadre juridique, l'actuelle loi électorale (qui prévoit le vote à la majorité qualifiée) n'est qu'une version étouffée et actualisée du décret provisoire d'avril 1977, pris un mois avant la tenue des premières élections démocratiques. Voilà qui illustre le talent de négociation et l'adresse technique de

ses auteurs, représentants du gouvernement provisoire et des partis d'opposition toujours interdits, lors de réunions tenues dans la clandestinité.

Nicaragua

Exemple de rapprochement ethnique rapide après un conflit armé, le Nicaragua a adopté des mesures juridiques favorables aux minorités ethniques de ses deux régions de la côte Atlantique, où vivent les populations indigènes miskita, créole, sumu, garifuna, rama et métisse. Les Miskitos avaient vigoureusement résisté au gouvernement sandiniste, qui les avait réprimés au début des années 1980.

Après la guerre civile, la loi de délégation de 1987 pour les régions visées (*Ley de Autonomía*) a instauré la représentation proportionnelle pour chacune des assemblées législatives régionales, sous réserve que le premier candidat et toutes les listes de parti dans 10 des 30 circonscriptions multimembres appartiennent à la minorité ethnique dominante de la circonscription⁷. Le principal parti ethnique est YATAMA, mais celui-ci n'a jamais remporté la pluralité des voix dans l'une ou l'autre région, les deux étant gouvernées par le FSLN sandiniste ou le PLC libéral, plus ancien. La tendance démographique historique de ces régions est la croissance du peuple criollo, dans l'ouest du pays. La loi de délégation de 1987 avait précisément pour but de garantir les droits civils et politiques des minorités en leur conférant notamment une représentation parlementaire et municipale.



Photo : AP (Jaime Puebla)

Une femme vote à l'élection nationale tenue au Nicaragua le 4 novembre 2001.

Depuis, la représentation proportionnelle et les quotas pour les minorités ont été systématiquement appliqués. La représentation des minorités ethniques a été garantie, non sans problème récurrent toutefois, reflet de l'affrontement entre les partis nationaux et indigènes. En raison des mouvements de population, les litiges tiennent souvent à l'octroi de sièges à telle ou telle circonscription et à l'attribution subséquente de certains sièges à un parti donné. Ces différends se règlent d'habitude par une entente écrite (ni légale ni illégale) entre les autorités politiques et électorales.

Des différends ont surgi dernièrement au sujet de l'attribution d'un siège contesté par le parti indigène YATAMA et les principaux partis nationaux après les élections au conseil régional en mars 2006. YATAMA a appelé à des

manifestations de masse et à des actes de violence contre l'autorité électorale régionale; des militants ont encerclé son siège et détenu son président pendant plusieurs jours. Après des jours de tension grandissante et d'intense médiation, la Commission électorale nationale a décidé, avec la caution de tous les partis politiques, d'attribuer le siège litigieux à YATAMA. Quelle que soit la particularité du cas, au lieu de s'en tenir à la lettre de la loi, qui fixe les limites des circonscriptions, la décision obéit à son esprit, qui privilégie dans ces régions les droits de la minorité. Des clarifications juridiques sont de toute évidence souhaitables puisque le différend refait surface à chaque élection. Néanmoins, on peut affirmer que les mesures juridiques garantissant la représentation de la minorité ethnique ont atteint leur résultat : il n'y a plus de lutte armée entre le gouvernement national et les minorités régionales depuis 1987, et la représentation est garantie à la satisfaction de tous les intéressés.

Bosnie-Herzégovine

Les Balkans, la Bosnie-Herzégovine en particulier, disposent d'un cadre juridique et constitutionnel complexe en matière de questions interethniques. Premièrement, il a été créé une institution formée d'une république fédérale (Srpska) au sein d'une confédération. Deuxièmement, la présidence tripartite de la fédération représente les trois grands groupes ethniques (serbe, albanais et croate). Cette présidence tripartite fondée sur l'ethnie était censée avoir un effet rassembleur. Tel n'a toutefois pas été le cas, les tensions ethniques ayant conduit à un blocage.

Le scrutin de liste et les sièges réservés ont assuré la représentation électorale de tous les groupes ethniques. Les alliances interethniques sont aussi

possibles, entre autres mécanismes, quoique nulle n'ait jamais été constituée.

L'administration électorale a été structurée sur une base multiethnique. Avant la disparition de l'autorité électorale internationale en 2003, on a créé une association professionnelle de responsables électoraux sans distinctions ethniques qui a commencé son activité grâce à l'appui de l'IFES, une agence internationale américaine spécialisée dans l'assistance technique destinée aux administrations électorales. Le transfert de pouvoirs des autorités internationales aux autorités nationales s'est opéré progressivement en 2002 et 2003, plus de cinq ans après les premières élections, en 1998. Par comparaison, au Timor oriental, le transfert s'est fait deux ans après les premières élections; au Kosovo, il n'était toujours pas achevé six ans après les premières élections, en 2000.

L'inscription des électeurs et des candidats a été grandement facilitée pour les

Croates et les Albanais en Bosnie-Herzégovine, comme cela fut le cas plus tard pour les Serbes du Kosovo, par des mesures d'inscription et de vote à l'étranger. Il aura fallu pour cela non seulement des dispositions juridiques adéquates mais aussi un immense investissement dans le dispositif sécuritaire et logistique.

En Bosnie-Herzégovine, les langues minoritaires ont largement été employées comme instrument d'intégration, toutes ayant été utilisées dans l'ensemble des formulaires officiels. Procéder autrement aurait en fait privé du droit de vote certaines populations incapables de lire un bulletin de vote rédigé dans une autre langue que la leur. À un moindre degré d'inclusivité, les documents d'éducation civique et d'information des électeurs n'ont été imprimés ou diffusés verbalement que dans les langues les plus répandues.

Soutenir les campagnes d'éducation civique qui encouragent la participation



Photo : AP (Hidajet Delic)

Des membres de la nouvelle présidence multiethnique de Bosnie-Herzégovine (de gauche à droite), le croate Dragan Cavic, le serbe Mirko Sarovic et l'albanais Sulejman Tihic, prêtent leur serment d'entrée en fonction, à Sarajevo, en octobre 2002.

de toutes les communautés est un élément de la plupart des programmes d'action démocratique des organismes donateurs. En Bosnie-Herzégovine, l'aide venue de l'administration électorale internationale intérimaire a largement été distribuée par les organisations non gouvernementales nationales, dont beaucoup ont été formées à cette seule fin.

On doit juger positifs les résultats obtenus en Bosnie-Herzégovine. Même si les premières élections en vertu des accords de Dayton ont accentué le clivage en poussant les diverses communautés à se regrouper selon leur ethnie, elles ont réussi à mettre fin aux combats, les factions ayant dû se consacrer aux préparatifs électoraux. Il se trouve que les élections ont été un mécanisme capable d'amener les communautés ethniques à jouer le jeu de la démocratie, certes plus civilisé, même si la réconciliation pleine et entière reste à ce jour un objectif fuyant. Le transfert des pouvoirs électoraux des autorités internationales aux autorités nationales s'est opéré graduellement mais avec efficacité et, depuis 1998, des élections se succèdent dans l'ordre et la transparence.

Conclusion

La communauté internationale appuie la tenue d'élections dans les sociétés en transition et en période d'après-conflit en tant qu'instrument de réconciliation nationale et de renforcement de la démocratie. Il est des secteurs où l'assistance démocratique et électorale s'est avérée efficace. L'un d'eux est la création et l'aide à la pérennisation d'une administration électorale professionnelle; un autre est l'aide aux campagnes d'éducation civique qui accompagnent le processus électoral. Ce sont les rares domaines de

l'assistance démocratique où les observateurs ont à l'unanimité constaté des résultats positifs⁸.

Les experts électoraux, les praticiens sur le terrain et les analystes de l'assistance démocratique jugent modérément positifs plutôt que neutres

Il est plus facile d'aplanir les difficultés qui viennent perturber l'harmonie interethnique que d'offrir des formes d'encouragement, surtout par l'intermédiaire du système électoral.

ou négatifs les effets des élections et des règles électorales sur le clivage ethnique⁹. L'expérience montre qu'une législation adéquate et d'autres mesures de type électoral peuvent être utiles, mais les tensions interethniques ne sauraient être aisément surmontées par les seules mesures électorales. Les élections n'ont pas pour but de combler les fossés ethnoculturels profonds; elles cherchent plutôt à aider les rivaux à y faire face d'une manière démocratique éclairée¹⁰. On trouve aussi des exemples de pays où la tenue d'élections a creusé le fossé ethnique (Angola, Libéria et Éthiopie). En Afrique surtout, il est à craindre que les partis politiques accuseront encore davantage les divisions ethniques. Sur ce continent, les partis se sont en effet constitués autour des ethnies, à l'image du pluralisme social ambiant¹¹.

Un certain nombre de conclusions se dégagent des travaux récents sur les mesures à prendre pour réduire la polarisation ethnique causée par les élections. Sont dignes de mention¹² :

- Comme dans d'autres domaines de conflit social, il est plus facile d'aplanir les difficultés qui viennent

perturber l'harmonie interethnique que d'offrir des formes d'encouragement, surtout par l'intermédiaire du système électoral. Parmi les obstacles qui ont été levés le plus souvent, on compte notamment les empêchements constitutionnels et juridiques à la participation et à la représentation des citoyens; les empêchements de jure ou de facto à l'emploi de langues minoritaires dans les cours d'éducation civique, l'information destinée aux électeurs et les documents électoraux;

la propagande haineuse dans les médias; ainsi que les mécanismes ou les structures qui rendent l'administration électorale opaque et suspecte aux yeux des politiciens et des électeurs.

- Dans l'après-conflit, les élections peuvent en outre creuser davantage les clivages ethniques, ne serait-ce qu'en cristallisant la polarisation aux urnes. Une consultation électorale pendant ou après une guerre civile transpose du champ de bataille à la scène politique les doléances ethniques. Si le processus électoral réduit la lutte armée ou s'y substitue, il se peut que le factionnalisme s'exprime dans l'alignement du vote sur l'appartenance ethnique. Même si la loi électorale tente d'atténuer le phénomène en autorisant les listes et les alliances multiethniques, il se peut que ces instruments juridiques ne séduisent pas et soient repoussés par les élites politiques (comme en Bosnie-Herzégovine). Il ne faut toutefois pas y voir là un effet pervers des élections mais plutôt le reflet de la réalité sociale ambiante.
- Il faut considérer comme faisant partie d'un tout et non pas comme éléments distincts toutes les mesures

destinées à désamorcer ou apaiser les conflits. L'élimination des obstacles à la participation et à la réconciliation interethnique exige ce qui suit :

- Des dispositions juridiques et constitutionnelles comme des mécanismes de partage du pouvoir, des formules inclusives de représentation et de composition interethnique de l'autorité électorale.
- Faciliter l'inscription des électeurs et des candidats, y compris à l'étranger.

- Des campagnes d'éducation civique qui encouragent la participation de toutes les communautés.
- Employer les langues minoritaires dans la tenue du scrutin et les cours d'éducation civique.
- Éliminer la propagande haineuse en renforçant les médias démocratiques, en les observant à l'aide de méthodologies standard et en publiant périodiquement les résultats. ❌

NOTES

1. Il s'agit entre autres du propre pays de l'auteur, l'Espagne, en Europe, ainsi que des pays suivants : l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Kosovo et la Macédoine dans les Balkans; l'Afghanistan, l'Irak et la Palestine en Asie centrale, au Moyen ou au Proche-Orient; le Cambodge en Asie du Sud; l'Angola, les Comores, la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie, le Lesotho, le Libéria, l'Afrique du Sud, le Mozambique et le Nigeria en Afrique; l'Équateur, le Salvador, le Guatemala et le Nicaragua en Amérique centrale. L'auteur a occupé le poste de directeur général des élections dans le cadre d'une mission d'observation soit de l'ONU (Mozambique et Salvador) soit de l'Union européenne (Côte d'Ivoire, Éthiopie, Nicaragua, Équateur, Guatemala). Dans les autres pays, il a fait office de conseil de haut niveau auprès de l'autorité électorale nationale ou d'une organisation internationale. De longs échanges avec des collègues spécialistes de haut rang et occupant sur place des postes de direction et de consultation ont permis de rassembler de l'information et des enseignements que les documents de chercheurs ou les comptes rendus préparés sur le terrain sont actuellement dans l'incapacité de fournir. Je suis tout particulièrement reconnaissant à mes collègues et amis Jeff Fischer, Ron Gould, Peter Erben et Jarrett Blanc, qui ont toujours répondu à mes demandes de renseignements avec talent et générosité.
2. Le projet d'évaluation de la recherche portait sur 14 pays différents dans lesquels se sont déroulées des élections d'après-conflit. Il s'agissait notamment de procéder à un examen complet des rares documents universitaires consacrés à un certain nombre de questions relatives à l'assistance électorale internationale, l'une d'elles étant les élections et les clivages ethniques. Après compilation et analyse des grandes conclusions de la recherche, un document d'orientation a été publié et mis en ligne sur le site Web de l'USAID (www.usaid.gov). Voir Rafael López-Pintor, *Postconflict Elections and Democratization : An Experience Review*, USAID, Washington, D.C., 2005. On trouvera également une excellente liste des paramètres juridiques de divers systèmes électoraux dans le monde, ainsi que des pays aux prises avec de fortes divergences ethniques, dans Andrew Reynolds, Ben Reilly et Andrew Ellis (dir.), *La conception des systèmes électoraux : Un manuel de International IDEA*, International IDEA, Stockholm, 2005. Des études de cas par pays portant sur divers instruments d'atténuation des conflits interethniques se trouvent dans Peter Harris et Ben Reilly (dir.), *Democracy and Deep-Rooted Conflicts: Options for Negotiators*, International IDEA, Stockholm, 1998.
3. Pour complément d'information, voir Rafael López-Pintor, « Reconciliation Elections: A Post-Cold War Experience, » dans Krishna Kumar (dir.), *Rebuilding Societies After Civil War: Critical Roles for International Assistance*, Lynne Rienner, Boulder (Colorado), 1997, p. 43-61.
4. Un excellent manuel de surveillance des médias a récemment été produit par le National Democratic Institute for International Affairs. On peut l'obtenir gratuitement à www.ndi.org.
5. On trouvera une liste complète de ces mécanismes juridiques dans OSCE/BIDDH, *Manuel d'observation des élections*, Varsovie, 2001; Guy S. Goodwin-Gill, *Élections libres et régulières*, Union interparlementaire, Genève, 2006.
6. Le décret provisoire d'avril 1977 a essentiellement trouvé son expression dans la Constitution de 1978, la Loi électorale de 1985 et les statuts d'autonomie du Pays basque et de la Catalogne, actuellement en cours d'actualisation et de révision.
7. Article 142 de la Loi électorale.
8. Thomas Carothers, *Aiding Democracy Abroad: The Learning Curve*, Carnegie Endowment for International Peace, Washington, D.C., 1999; Krishna Kumar (dir.), *Postconflict Elections, Democratization, and International Assistance*, Lynne Rienner, Boulder (Colorado), 1998; Marina Ottaway et Thomas Carothers (dir.), *Funding Virtue: Civil Society Aid and Democracy Promotion*, Carnegie Endowment for International Peace, Washington, D.C., 2000, p. 77-104.

9. Thomas D. Sisk, *Power Sharing and International Mediation in Ethnic Conflicts*, United States Institute of Peace Press and Carnegie Commission on Preventing Deadly Conflict, Washington, D.C., 1996, p. 27-45; Ben Reilly et Andrew Reynolds (dir.), *Electoral Systems and Conflict in Divided Societies*, National Academy Press, Washington, D.C., 1999; Harris et al., *Democracy and Deep-Rooted Conflicts*, p. 118-201; Krishna Kumar, "International Assistance for Post-Conflict Elections", in Peter Burnell (dir.), *Democracy Assistance: International Co-operation for Democratization*, Frank Cass, Londres, 2000, p. 205; Karin Von Hippel (dir.), *Democracy by Force: U.S. Military Intervention in the Post-Cold War World*, Cambridge University Press, Cambridge, 2000, p. 202-204. On trouvera un regard plus critique dans Marina Ottaway, *Democracy Challenged: The Rise of Semi-Authoritarianism*, Carnegie Endowment for International Peace, Washington, D.C., 2003, p. 202-203.
10. López-Pintor, *Postconflict Elections*, p. 16, 17.
11. Marina Ottaway, "Social Movements, Professionalization of Reform, and Democracy in Africa", in Ottaway et Carothers, *Funding Virtue*, p. 80.
12. López-Pintor, *Postconflict Elections*, p. 27.